puf

Patricia Simons, *The Sex of Men in Premodern Europe: A Cultural History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, xv-327 p.

Rafael Mandressi

Dans **Revue historique 2012/4 n° 664** , pages 937u à 981u
Éditions **Presses Universitaires de France**

ISSN 0035-3264
ISBN 9782130594000
DOI 10.3917/rhis.124.0937u
Date de mise en ligne : 02/01/2013

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-historique-2012-4-page-937u?lang=fr

CAIRN.INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

COMPTES RENDUS

Walter Burkert, *La Religion grecque à l'époque archaïque et classique*, traduit de l'allemand par Pierre Bonnechère, Paris, Picard, 2011, 477 p.

L'ouvrage de Walter Burkert (WB) a été initialement publié en 1977 en allemand sous le titre *Griechische Religion des archaischen und klassischen Epoche*. Depuis, cet ouvrage a connu plusieurs traductions, en anglais en 1985, puis en italien et en espagnol. À chaque fois, l'ouvrage s'est étoffé et sa bibliographie mise à jour. En 2011, une nouvelle édition en allemand est parue, enrichie des avancées de la recherche et des nouvelles découvertes archéologiques. La version française, traduite par le Professeur d'Histoire de la Religion Grecque, P. Bonnechère, plus de 30 ans après sa première édition, s'appuie sur une version de la réédition allemande de 2011, incluant un index des noms, lieux et *realia*.

La bibliographie de 15 p. est celle de la version allemande de 2011, complétée par le traducteur d'un millier de références présentées dans les premières notes de chaque chapitre. Ces ajouts privilégient les publications non francophones – ces dernières étant bien connues du lectorat auquel est destiné cet ouvrage.

On peut se demander quel est l'intérêt d'une traduction d'un ouvrage aussi ancien. Mais l'importance historiographique et l'impact de ce livre dans les pays anglo-saxons justifient aisément une telle démarche. Certes, les spécialistes francophones de la religion grecque n'ont pas attendu cette version pour s'emparer de l'ouvrage, mais la traduction proposée permet de pénétrer plus facilement dans l'esprit de ce livre et d'en saisir plus rapidement les nuances. Dans sa préface, P. Bonnechère le qualifie de « manuel pour spécialiste », mais si cet ouvrage fait la somme des connaissances sur la religion grecque, il reflète aussi les avis et les recherches de son auteur.

Le bilan de l'historiographie sur la religion grecque dressée par WB remonte au XIX[e] siècle jusqu'à la date de la première publication. Ses lectures montrent une forte influence des sociologues et de « l'école de Cambridge ». Il définit la religion comme un « système de communication qui s'inscrit au-dessus du niveau personnel » (p. 22)

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

reposant sur des mythes et des rites garantissant la solidarité du groupe. Il a recours à tous les types de sources (littéraires, épigraphiques, archéologiques) du géométrique aux conquêtes d'Alexandre, offrant une approche vivante de la religion grecque. WB insiste sur les multiples racines où puise la religion grecque : préhistoriques, minoennes et mycéniennes, et dans un plus large fond indo-européen mais aussi oriental. Son propos n'est pas de prouver que la religion grecque archaïque et classique est tout entière héritée de ce passé, mais de voir quels éléments ont pu perdurer ou être recomposés. Pour ce faire, WB dresse dans le premier chapitre un panorama forcément rapide mais assez complet des traits religieux des premières civilisations ayant peuplé la Grèce continentale. Il insiste davantage sur les éléments qui ont pu influencer les mythes et les pratiques connues aux périodes historiques. Dans cette perspective, les âges obscurs, mal documentés, pourraient être une période où toutes ces influences ont été synthétisées et être ainsi celle de la naissance du principe d'une relation égalitaire entre les hommes et les dieux, sans intermédiaire privilégié.

Les différents actes rituels habituellement accomplis dans le cadre de la religion grecque sont replacés dans leur contexte général (notamment le substrat mythique) avant d'aborder l'interaction que permet le rituel entre religion et vie collective et donc la solidarité qu'il favorise. L'intérêt de ce chapitre consiste dans l'exhaustivité des rites présentés et des occasions diverses de leur accomplissement. Certes, devant l'abondance de ces occurrences, il ne peut développer longuement chacune, mais il a toujours le souci d'en montrer la diversité. Il est difficile d'être original dans la description d'un rituel bien connu comme celui du sacrifice sanglant, mais il faut souligner l'intérêt porté aux éléments qui fondent le rituel comme la symbolique du feu ce qui permet de mettre l'accent sur des aspects du rite essentiels mais moins centraux. WB a le souci de ne pas dissocier l'espace physique – connu essentiellement par l'archéologie – de l'analyse de chaque rite et chaque pratique religieuse. Le principal ajout par rapport à la version initiale se situe dans ce chapitre II. La magie y est présentée comme une pratique proche de la malédiction, relevant de la sphère privée.

Le souci de ne pas séparer et opposer sources littéraires et archéologiques est aussi à l'œuvre dans le chapitre consacré aux dieux. La première partie, « l'envoûtement homérique », évoque en quelque sorte le substrat sur lequel repose notre connaissance des dieux grecs, mais aussi des Grecs eux-mêmes. Les poèmes d'Homère et d'Hésiode par leur large diffusion – inégalée par ailleurs – constituent un socle commun à l'ensemble du monde grec. Le monopole de cette poésie pour décrire le monde des dieux s'achève au VI^e^ siècle mais aucune forme littéraire ne parvint à s'imposer sur les autres, expliquant par là « la force indéracinable de l'envoûtement homérique ». La deuxième partie consiste en la présentation, forcément sommaire, des dieux grecs. Il opère une distinction entre les dieux individuels et le reste du panthéon. WB procède par notices dans lesquelles il s'efforce de dresser un portrait succinct des divinités (son choix a été déterminé par la liste donnée à voir sur la frise des Panathénées), à évoquer leurs principaux cultes, mythes et espaces d'interaction. Pour les autres divinités formant le nébuleux panthéon, WB a dû faire des choix. Il présente quelques divinités jouant un rôle important dans la vie religieuse des Grecs, mais n'ayant pu acquérir une existence propre ou éclipsée par les dieux anthropomorphes. La troisième partie s'ouvre sur la question de l'anthropomorphisme grec. Il reconstitue les étapes qui ont conduit à l'individualisation des dieux grecs, vue comme un processus d'« homérisation ». Dans cette perspective, il livre une image de ces dieux « saisis dans toute leur perfection » : ils sont les « plus puissants », distants des hommes et immortels ayant connu un cycle de reproduction, désormais achevé.

La mort est un espace où sources littéraires et archéologiques sont indissociables. La description du rituel funéraire et de sa variante du culte des héros ainsi que

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

des mythologies d'outre-tombe reste assez classique. Cependant, il couple à cela une présentation des divinités chthoniennes soulignant leur ambivalence et nuançant la rupture traditionnelle entre divinités ouraniennes et chthoniennes. Dans les notices des chapitres III et IV, WB recourt à de nombreuses reprises à des parallèles avec les « religions orientales ». En fin connaisseur, il suggère parfois l'origine non-grecque de certains éléments religieux, mais souvent pour mieux saisir les modes de pensée et la spécificité du monde grec.

Reste maintenant à réfléchir à l'intégration de ce système religieux complexe à la cité. WB insiste sur l'extrême plasticité du polythéisme grec qui se laisse difficilement interpréter par des schémas théoriques, remettant en cause les approches structuralistes des chercheurs français. Il estime que la religion grecque est trop diverse pour être étudiée comme un système. Dans cette perspective, le polythéisme grec est vu comme l'association selon divers critères de dieux complémentaires, les possibilités étant nombreuses. Une mention spéciale est faite pour Dionysos, à travers ses interactions et associations avec de nombreuses divinités du panthéon grec. L'expression du polythéisme dans les cités passe par les fêtes, ordonnées dans des calendriers dont sont rappelées les caractéristiques générales. WB s'attache à décrire les éléments de certaines fêtes propres à une cité, un groupe ethnique ou répandues dans l'ensemble du monde grec. Il livre d'ailleurs une étude précise du calendrier athénien. L'imbrication de la religion dans la définition des groupes formant la cité et dans le maintien de sa cohésion passe certes par le sacrifice, mais WB n'omet pas le rôle du serment, de l'initiation ou de la purification. Par souci d'exhaustivité dans le choix des sources, WB propose une rapide analyse du vocabulaire religieux et de ses diverses implications à l'usage des non-linguistes.

Parmi les cultes, ceux à mystères occupent une place à part, tous ne s'inscrivant pas dans le cadre de la cité. Les mystères bacchiques, l'orphisme et le pythagorisme trouvent un nouvel éclairage avec la publication récente du papyrus de Derveni. Ces cultes centrés sur un mythe, un texte ou une association autour d'un maître tendent tous à transcender la mort pour les initiés selon des modalités diverses. L'intégration ou l'exclusion à la cité des initiés qui ont choisi de transformer radicalement leur *bios*, est un des enjeux de ce chapitre.

La plupart des ouvrages généraux sur la religion grecque laissent peu de place aux réflexions philosophiques – hormis celles de Platon dans les *Lois*. Ce chapitre résume l'extrême diversité et complexité des réflexions sur l'existence (ou l'absence) des dieux des présocratiques aux disciples de Platon. Les intellectuels se fondent sur l'observation de la nature et du ciel, introduisant progressivement le concept de l'âme et réfutant définitivement l'anthropomorphisme homérique. Cette religion métaphysique qui se coupe désormais de la religion pratique de l'homme de la rue sera adoptée par l'élite intellectuelle hellénistique.

Catherine SAINT-PIERRE HOFFMANN

Gérard Minaud, *Les Gens de commerce et le droit à Rome. Essai d'histoire juridique et sociale du commerce dans le monde antique romain*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2011, XVIII-467 p.

Existait-il dans le monde romain antique des dispositions juridiques spécifiquement dédiées à l'encadrement des activités professionnelles d'échanges de biens et de

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

services, dispositions qui formeraient le corps d'un droit que l'on pourrait par conséquent qualifier de « commercial » ? Les Romains ont-ils même seulement vu dans le commerce une activité à part au sein du domaine économique, capable d'engendrer des règles qui lui seraient propres ? C'est à ces questions, tout particulièrement débattues depuis une trentaine d'années à la suite des travaux de F. Serrao, d'A. Di Porto ou d'A. Petrucci, que Gérard Minaud consacre son dernier ouvrage, intitulé *Les gens de commerce et le droit à Rome.*

Après une première étude issue d'une thèse d'histoire soutenue en 2002 et consacrée aux concepts et pratiques comptables des Romains (*La comptabilité à Rome. Essai d'histoire économique sur la pensée comptable commerciale et privée dans le monde antique,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005, 383 p.), G. Minaud, passé d'une carrière d'entrepreneur à un parcours de chercheur spécialisé dans l'histoire du fait économique et de ses cadres juridiques à Rome, publie dans *Les gens de commerce et le droit à Rome* les résultats d'une seconde thèse d'histoire du droit et des institutions, soutenue en octobre 2009. La double approche de l'auteur, qui allie examen des règlements des anciens ayant trait au commerce et réflexion sur les concepts juridiques et économiques sous-tendant ces règlements, est sensible dès le choix de ses préfaciers, puisqu'il a confié à J.-J. Aubert et à E. Putman, professeurs respectivement d'histoire ancienne et de droit privé positif, le soin de présenter son ouvrage. Celui-ci comporte, outre ces deux préfaces, une introduction générale, deux grandes parties elles-mêmes divisées en deux titres chacune, une conclusion générale, une bibliographie fournie et une série d'indices fort utiles pour se repérer dans une étude très dense (index des sources littéraires, des sources juridiques antiques, des sources juridiques barbares, franques et françaises, index épigraphique, onomastique, géographique, lexical).

Alors que son premier livre était consacré à une pratique économique particulière, la comptabilité, la perspective est ici plus large, puisque c'est sur le fait commercial dans son ensemble et sur sa place dans le droit romain qu'entend se pencher l'auteur. En l'absence à Rome d'un droit commercial doué d'une autonomie formelle, une notion centrale dans cette étude est celle de « commercialité », concept que l'on ne peut restreindre selon l'auteur à sa définition de « qualité de ce qui est commercial, de ce qui réunit les critères de soumission au droit commercial » (G. Cornu, *Vocabulaire juridique*, Paris, Puf, 1996, *s.v.* « commercialité », p. 159 col. 1, cité p. 28 et n. 53). Une telle notion est-elle opérante pour le monde romain ? La réponse apportée par G. Minaud est extrêmement nuancée. Selon lui, on ne peut pour Rome parler de droit commercial au sens des codes modernes ; l'auteur suit en cela une doctrine classique qui fait remonter l'apparition du droit commercial au *ius mercatorum* du Moyen Âge. En revanche, les besoins particuliers des gens de commerce ont bien été pris en compte par les législateurs et juristes, même si ce sont davantage les acteurs qui semblent avoir adapté un droit préexistant aux nécessités des activités économiques qu'ils pratiquaient. L'auteur montre ainsi comment le droit civil fut peu à peu aménagé pour répondre aux nouveaux besoins que suscitait l'intensification des échanges. Son étude couvre une période allant de la fin de la première guerre punique à l'effacement de Rome au profit de Constantinople ; il n'hésite d'ailleurs pas à étendre sa réflexion à l'évolution des concepts et dispositifs juridiques romains aux époques médiévale et moderne. G. Minaud convoque dans son ouvrage des textes issus des corpus juridiques, mais également des documents littéraires, épigraphiques, voire archéologiques, dans une perspective diachronique, au profit d'une démarche qu'il qualifie de « lexicologique, sociologique et historique ».

Dans une première partie intitulée « Commercialité et droit à Rome » (p. 35-226) l'auteur s'interroge sur l'existence dans le monde romain de critères de qualification commerciale perçus et nommés pour les actes (« La commercialité

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

des actes », p. 39-125) et pour les acteurs du commerce (« La commercialité des acteurs » p. 127-224). Sa démarche est ici avant tout lexicologique : existait-il dans la langue du droit et plus largement en latin des termes possédant la même extension sémantique que « commerce » ou « commerçant » en français moderne ? La diversité lexicale dont fait preuve le latin pour qualifier les activités de transfert de biens et de services interdit de répondre à cette question par l'affirmative. Le terme *commercium* notamment s'avère impropre à exprimer l'idée de commerce : pris dans son sens technique, il désigne la capacité juridique des citoyens romains à pratiquer l'aliénation de leurs biens par la procédure de mancipation, capacité étendue, par le biais du *ius commercii*, aux non-citoyens ; dans son sens courant, il peut qualifier des actes économiques, voire commerciaux (il est dans ce cas plutôt utilisé au pluriel) mais ce sens est justement ignoré du droit, pour éviter toute confusion avec le *commercium* juridique (p. 41-84). Les autres termes étudiés (*mercatura*, *mercatus*, *mercimonium*, *negotium* et *negotiatio*, p. 85-123) ont eux aussi des sens plus restreints que celui de « commerce ». De même, parmi les mots désignant les acteurs qui pratiquaient des activités que l'on qualifierait de commerciales (l'auteur s'intéresse tout particulièrement à *mercator* et *negotiator*), aucun ne possède le caractère générique du terme « commerçant » que l'auteur définit en s'appuyant sur des documents issus des périodes médiévale et moderne (p. 129-174). G. Minaud met ensuite en relief la spécificité du champ économique romain, qui résidait dans le fait que des individus juridiquement dépendants, avant tout des esclaves et des affranchis, étaient délégués pour pratiquer des activités commerciales par un *paterfamilias* désireux d'échapper ainsi à l'opprobre social qui frappait ces activités tout en en retirant les fruits. Ce phénomène rend difficilement concevable la reconnaissance à Rome d'un groupe social autonome et homogène de « commerçants » dont les besoins juridiques auraient été identiques et partant à même de donner naissance à un droit spécifiquement commercial (p. 175-222). À l'issue de cette première partie, G. Minaud a donc identifié des actes et des acteurs dont on peut dire qu'ils relevaient du commerce, sans pour autant que des notions aussi génériques que « commerce » et « commercialité » aient été sinon perçues, du moins nommées par les Romains.

La seconde partie de l'ouvrage, intitulée « Commerce et droit à Rome » (p. 227-396), est consacrée de manière plus empirique aux normes juridiques qui organisaient les pratiques commerciales, sans pour la plupart leur être exclusivement réservées. De nouveau, un premier titre est consacré aux acteurs (« Des normes pour les acteurs », p. 231-328) ; un second aux actes (« Des normes pour les actes », p. 329-394). Cette partie, plus descriptive, permet dans un premier temps de cerner au plus près les dispositifs juridiques qui ont pu être mis à profit pour encadrer les gens de commerce (avec un premier chapitre, p. 233-279, consacré à la place de ces derniers dans la société, et un second, p. 281-326, dédié à la manière dont étaient réglés leurs rapports avec des tiers, notamment dans le cas complexe des individus en puissance) ; dans un second temps, G. Minaud identifie dans les zones de contact entre le législateur, assimilé à l'État, et les pratiques commerciales, autour des problèmes de fiscalité, d'approvisionnement et d'encadrement des marchés, un « droit public économique » innommé (p. 331-367). Il explore ensuite les voies par lesquelles ce législateur a pu faire intrusion dans le commerce – davantage d'ailleurs pour le soumettre à son contrôle que pour lui donner des règles propres – et la manière dont ce contrôle a peu à peu disparu avec la fin de la romanité, alors même que s'était esquissée à partir du IV^e^ s. la reconnaissance d'un statut particulier pour les acteurs du commerce (p. 369-391). Cette seconde partie permet de conclure qu'à part quelques dispositifs innovants, empruntés pour la plupart aux droits étrangers, qui concernaient les secteurs précis de la banque, de l'hôtellerie et de la navigation et

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

qui n'ont pas donné naissance à des codes professionnels séparés, les cadres juridiques du commerce à Rome sont simplement le fruit d'une adaptation pragmatique du droit civil au développement des échanges à travers la Méditerranée. Les mêmes règles s'appliquèrent donc aux actes économiques, à caractère parfois commercial, pratiqués par des professionnels et par des particuliers, ce qui amène l'auteur à préférer à l'appellation de droit commercial celle de droit des affaires avant la lettre.

Cet ouvrage, dense et complet, qui convoque au service d'une démonstration claire et rigoureuse un nombre important de documents cités dans leur version d'origine et traduits par l'auteur, s'avérera aussi utile aux non-spécialistes désireux de se familiariser avec le droit privé romain qu'aux juristes et historiens qui souhaiteraient s'interroger sur la pertinence des concepts auxquels ils peuvent avoir recours pour étudier le fait économique dans l'Antiquité. On regrettera néanmoins le nombre important de coquilles et d'omissions dans le texte, qui aurait nécessité une relecture plus précise. L'approche comparative adoptée dans certaines sections, notamment pour reconstruire à partir de l'évolution du droit romain jusqu'à la période contemporaine les concepts romains quand les sources anciennes semblent faire défaut, offre l'intérêt de présenter au romaniste des documents qui lui sont peut-être moins familiers ; mais elle ne sert parfois le propos que de manière limitée eu égard à la faiblesse de ses résultats, comme le reconnaît d'ailleurs l'auteur. Enfin, on aurait peut-être souhaité de la part de G. Minaud des références plus nettes aux vifs débats que cette question de l'existence à Rome d'un droit commercial n'a pas manqué de susciter depuis quelques décennies, ainsi qu'une mise en perspective critique de notions telles que « droit public économique » ou « droit des affaires » convoquées pour qualifier les réalités romaines. Ces quelques réserves mises à part, *Les gens de commerce et le droit à Rome* constitue pour quiconque s'intéresse aux phénomènes économiques dans l'Antiquité un ouvrage indispensable.

Marie Adeline Le Guennec

Patrick Gautier-Dalché, *La Géographie de Ptolémée en Occident (IVe-XVIe siècle)*, Turnhout, Brepols, « Collection Terrarum orbis 9 », 2009, 442 p. + XXII pl.

L'œuvre du savant alexandrin Claude Ptolémée (*ca.* 100-*ca.* 170) a constitué une référence essentielle pour la science médiévale et renaissante. Elle a cependant été très inégalement connue dans l'Occident latin. Le livre de Patrick Gautier-Dalché vient à point nommé remettre en perspective l'influence exercée par l'un de ses ouvrages majeurs, la *Géographie*.

Le premier chapitre rappelle ce qu'est la *Géographie* : un guide pour dessiner une carte du monde habité. Le chapitre II, inédit, étudie la réception tardo-antique et byzantine de la *Géographie*. Le chapitre III approfondit un article qui a fait date, paru dans la revue *Euphrosyne* en 1999 et consacré à la connaissance que le monde latin pouvait avoir de la *Géographie* avant la traduction gréco-latine du début du XVe siècle. Les trois derniers chapitres, relatifs à la réception de cette traduction, constituent une version française, profondément remaniée, de l'essai publié par l'auteur en 2007 dans le volume III de *The History of Cartography* (Chicago University Press). Le chapitre IV s'intitule ainsi « La constitution d'un modèle (fin du XIVe-milieu du XVe siècle) », le chapitre V « La banalisation du modèle (deuxième

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

moitié du XV^e^ siècle » et le chapitre VI « L'approfondissement du modèle (fin du XV^e^-premier tiers du XVI^e^ siècle) ».

Les apports de ce livre, fruit d'une érudition exemplaire et d'un sens critique particulièrement acéré, sont majeurs sur le plan de l'histoire intellectuelle. P. Gautier-Dalché montre d'abord que la *Géographie* était connue d'une manière au moins indirecte dans l'Occident médiéval dès le VI^e^ siècle et que sa traduction gréco-latine, achevée par Jacopo Angeli à Florence en 1409, n'est pas que le fruit des circonstances, mais correspond à un « horizon d'attente » (p. 146) et à une demande socioculturelle liée à l'épanouissement de l'humanisme et de l'économie marchande dans les cités-États de l'Italie centro-septentrionale. Certes, dit l'auteur, cette traduction a « pour but explicite de mettre à la disposition du public l'ensemble des moyens propres à procurer une image du monde exacte et complète ». Mais il montre ensuite que ce n'est pas « la *Géographie* en elle-même qui a exercé une influence décisive, mais le regard posé sur la géographie et la cartographie par une culture en train de changer le rapport de l'homme au monde ». Et surtout, P. Gautier-Dalché s'inscrit en faux contre l'idéologie du progrès plaquée sur cet objet : la "redécouverte" de la *Géographie* au tournant des XIV^e^ et XV^e^ siècles « ne constitua pas un progrès, ni même une modification par rapport à des conceptions supposées "médiévales" de l'espace ».

P. Gautier-Dalché montre également le rôle fondamental exercé par les médecins et astronomes-astrologues dans la réception indirecte de la *Géographie* du XII^e^ au XIV^e^ siècle et dans sa réception directe au Quattrocento. D'une manière complémentaire avec les deux autres ouvrages majeurs de Ptolémée, l'*Almageste* et la *Tétrabible*, la *Géographie* était susceptible de donner, en effet, des éléments de calculs pour l'appréciation du mouvement des astres et de leur influence, en un temps où l'astronomie et l'astrologie étaient généralement considérées comme les deux faces d'une même discipline. Même si l'auteur a parfois tendance à interpréter d'une manière un peu trop systématiquement favorable à l'importance déterminante de l'astrologie ce qui semble relever d'une combinaison de facteurs fort complexe, son livre constitue un antidote salvateur à l'égard des sempiternels préjugés positivistes à cet égard. Il marque en tout cas une étape majeure dans notre connaissance de l'influence de l'œuvre de Ptolémée au Moyen Âge et à la Renaissance, une œuvre sur laquelle on peut regretter qu'aucune vue d'ensemble n'ait encore vraiment été satisfaisante sur le plan de la compréhension de sa cohérence conceptuelle.

Jean-Patrice BOUDET

Alessia Trivellone, *L'Hérétique imaginé. Hétérodoxie et iconographie dans l'Occident médiéval, de l'époque carolingienne à l'Inquisition*, Turnhout, Brepols, Collection d'études médiévales de Nice 10, 2009, 493 p.

Le projet d'Alessia Trivellone est neuf et ambitieux, puisqu'il s'agit d'aborder de manière aussi systématique que possible la question de l'hérésie à partir de l'iconographie, entre la fin du VIII^e^ siècle (les dessins du ms. 165 de la Bibliothèque capitulaire de Verceil) et le premier tiers du XIII^e^ siècle (les premières Bibles moralisées). La prudence du sous-titre renvoie en premier lieu au problème de la définition du sujet et du corpus : existe-t-il une iconographie de l'hérésie ? L'auteur, qui n'ignore évidemment rien du risque d'« impasse méthodologique », y consacre toute la première partie de son ouvrage (« Définition du champ de recherche », p. 27-75). Le point le plus

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

important n'est pas ici le rejet de « l'hypothèse de l'existence d'un art hérétique », qui ne fait pas débat, mais bien la discussion de l'idée, souvent avancée, selon laquelle on peut prêter aux images « une fonction de lutte contre l'hérésie » (p. 29-30). L'analyse des sculptures de la façade de l'église abbatiale de Saint-Gilles-du-Gard (milieu XII^e^ siècle) démontre que leur rapport avec l'hérésie de Pierre de Bruis, parfois trop rapidement allégué, est en fait très incertain : là comme ailleurs, « la fonction antihérétique des images peut difficilement être prouvée » (p. 54), d'autant que, de manière générale, « aucune source écrite médiévale n'atteste l'utilisation d'images pour la réfutation d'idées hérétiques » (p. 31). La période considérée coïncide dans une large mesure avec une phase de structuration, de hiérarchisation et de centralisation de l'institution ecclésiale : les temps sont propres à la définition des frontières de l'altérité, et, en ce sens, tout discours sur l'orthodoxie contribue à définir l'hérésie, qualification ouverte et non catégorie substantielle.

Ces réflexions liminaires justifient les choix opérés quant à la définition du corpus : ont été retenues les images qui représentent des hérétiques, qu'ils soient explicitement identifiés ou que le contexte permette de les reconnaître comme tels. Ces images, dont certaines sont bien connues et d'autres beaucoup moins, présentent une grande diversité et sont très largement réparties dans le temps comme dans l'espace. Ce sont en majorité des dessins et des enluminures, provenant d'une trentaine de manuscrits (par exemple les enluminures du ms. Vat. Lat. 1339 accompagnant la *Collectio canonum in quinque libris*, l'extraordinaire « Quinité » de Winchester autrefois étudiée par E. Kantorowicz, ou bien les miniatures de la Bible dite d'Étienne Harding enluminée à Cîteaux au début du XII^e^ siècle et conservée à Dijon), auxquels viennent s'ajouter des ensembles sculptés, comme celui du portail de l'église Saint-Hilaire à Semur-en-Brionnais.

Le livre est structuré en dix chapitres organisés en quatre parties, soit, après l'exposé méthodologique initial, « Les images des hérétiques condamnés dans l'Antiquité tardive » (la partie la plus volumineuse), « Les personnifications et les images des hérétiques emblématiques », et enfin « Les images des hérétiques contemporains ». Scrupuleux, le propos est toujours marqué par le souci d'expliciter la démarche et de récapituler les étapes du raisonnement. Le livre donne à voir, littéralement, en raison de sa qualité matérielle (les 16 planches en couleurs et les 166 illustrations participent de la démonstration), mais aussi en raison de la densité des descriptions et de la minutie de la contextualisation, qui conduisent le lecteur avec sûreté, dossier après dossier. Autour de chaque ensemble iconographique viennent se ramifier citations, emprunts et significations. Un exemple : le dessin qui figure au f. 225 de l'*Hortus Deliciarum* d'Herrade de Landsberg (dernier tiers du XII^e^ siècle, connu seulement par des copies ; fig. 108, p. 292) représente trois renards dans une vigne, dont une inscription précise qu'ils « désignent les hérétiques et les schismatiques, qui ravagent la vigne du Seigneur ». C'est un *unicum*. Mais tandis que le texte renvoie au Cantique des Cantiques (Ct 2, 15) et au commentaire qu'en ont donné Rupert de Deutz et saint Bernard, l'image peut être rapprochée de l'épisode des renards de Samson (Jg 15, 4-5), qui a souvent offert aux théologiens et aux canonistes une autre possibilité de comparaison avec les hérétiques, utilisée notamment sous le pontificat d'Innocent III (bulle *Vergentis in senium* de 1199, 3^e^ canon de Latran IV). Comme d'autres images contemporaines, celle-ci vise, selon l'auteur, à l'insertion de l'hérésie dans le plan du salut.

Toutefois, chronologiquement, les premières images sont celles des hérétiques de l'Antiquité tardive. Ceux-ci – à commencer par Arius, qui « tend à devenir le prototype et le symbole de toute hérésie » (p. 205) – apparaissent d'abord dans les représentations des conciles œcuméniques. Les images de ces « hérétiques du passé »

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

sont actualisées par l'effet d'un discours visant à « disqualifier les opposants politiques » (p. 205), ou bien dans le cadre d'une réflexion sur La Trinité ou la nature du Christ. Les « hérétiques contemporains », en revanche, sont absents des images produites entre la fin du Xe siècle et le premier tiers du XIIIe siècle. Ce n'est qu'à partir de la décennie 1220 et des deux premières Bibles Moralisées (produites à Paris et aujourd'hui conservées à Vienne) que les hérétiques « sont, pour la première fois, désignés sous leurs noms historiques [Patarins, Albigeois] et représentés d'après les descriptions qu'en faisaient les sources écrites ou tels qu'ils étaient montrés lors des châtiments publics » (p. 373). Les représentations, qui associent les hérétiques aux juifs ou aux sodomites, commencent à décliner les stéréotypes courants (adoration du chat, rites obscènes), dans un contexte de « durcissement de la lutte contre l'hérésie » (p. 377).

Alessia Trivellone considère qu'au total, « l'hérésie s'avère être un sujet de représentation marginal dans l'art du Moyen Âge ». Elle assure pourtant qu'en dépit de la dispersion et de l'isolement des images étudiées, « ces témoignages s'inscrivent dans un discours cohérent sur la conception de l'hérésie dans l'Occident médiéval », dont le mouvement général est ainsi résumé : « Une tendance progressive à l'actualisation de l'hérésie ancienne, associée à l'instrumentalisation de l'accusation, apparaissent avant d'en arriver à la rupture avec la représentation historique et à la définition iconographique de l'hérésie contemporaine entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle » (p. 389). C'est à vrai dire l'existence même de ce « discours cohérent » qui pourrait susciter la discussion, tant les conditions générales de production d'un tel discours, tout comme son horizon d'attente, restent difficiles à saisir : la mise en relation, par exemple, de la « diabolisation » de l'hérésie et des hérétiques au début du XIe siècle, d'une part, et, d'autre part, d'une « nouvelle perception de l'hérésie », demeure malgré tout assez incertaine. Par ailleurs, si l'ouvrage intègre les renouvellements récents de l'historiographie de l'hérésie, qu'il confirme dans une large mesure, l'utilisation des travaux de D. Barthélemy, F. Mazel ou J. Théry aurait sans doute permis d'éviter de reconduire l'opposition entre le « religieux » et le « politique » qui sous-tend le schéma excessivement réducteur de l'« instrumentalisation » de l'hérésie et des hérétiques. Après tout, les images conciliaires des Xe-XIe siècles mettent déjà en jeu la question de l'autorité et du gouvernement des hommes (ce dont témoignent les miniatures du ms. Vat. Lat. 1339, qui visent à l'exaltation du pouvoir impérial).

Ces dernières remarques ne retranchent rien à l'intérêt que suscite la lecture de ce livre important, qui ouvre, en parcourant des dossiers d'une grande richesse, des perspectives assurément fécondes, tant sur le plan de la réflexion relative aux fonctions et aux usages des images dans l'Occident médiéval que sur celui de l'histoire de l'hérésie.

Alain PROVOST

Michel Kaplan, *Pouvoirs, Église et sainteté. Essais sur la société byzantine*, Paris, Publications de la Sorbonne, Les Classiques de la Sorbonne 3, 2011, 643 p.

En 1992, Michel Kaplan publiait sa thèse d'État sous le titre *Les hommes et la terre à Byzance du VIe au XIe siècle. Propriété et exploitation du sol*. Comme il l'explique lui-même dans l'introduction de ce nouvel ouvrage, son étude des campagnes fut en partie

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

fondée sur le dépouillement de très nombreuses Vies de saints, qu'il a par la suite davantage exploitées pour elles-mêmes. Ce livre reprend 27 articles publiés entre 1990 et 2011 et les réunit dans la collection qui permet aux enseignants-chercheurs de l'université de Paris I de présenter leurs travaux essentiels. L'auteur avait déjà publié en 2006 un recueil de 20 articles intitulé *Byzance. Villes et campagnes*. Trois textes sur les monastères ont été repris dans les deux livres à la fois, ce qui s'explique par le fait qu'ils intéressent aussi bien l'histoire de l'économie que celle de la religion. Dans son introduction, M. Kaplan évoque l'évolution de ses recherches et fournit lui-même de précieux résumés de leurs principaux résultats. L'ouvrage se divise en six parties qui regroupent un nombre inégal d'articles mais recherchent une cohérence thématique.

Sous le titre « Rome et Constantinople », M. Kaplan expose ses premiers travaux sur le schisme de 1054. Fondés sur une approche chronologique précise, ils montrent que cet événement relève bien davantage d'un imbroglio diplomatique que d'une véritable rupture religieuse.

La partie intitulée « La sainteté byzantine » envisage la définition même du statut du saint, car toutes les autres traitent en fait de la sainteté vue à travers différents angles. La figure du « saint homme » (*holy man*) avait déjà été bien éclairée par les études, entre autres, de P. Brown et B. Flusin, qui portent sur la période protobyzantine (IV^e^-VI^e^ siècles). L'intérêt des travaux de M. Kaplan repose sur un dialogue avec ces approches pionnières pour interroger les sources hagiographiques de l'époque mésobyzantine (jusqu'aux XII^e^-XIII^e^ siècles). Les auteurs, essentiellement monastiques, des Vies de saints ont un rôle essentiel car il n'existe pas à Byzance de procédure de canonisation telle qu'en connaîtra, d'ailleurs tardivement, l'Occident médiéval. Ces auteurs reprennent les normes de l'époque antérieure, où l'existence du saint voyait se succéder un itinéraire spirituel et un état de perfection : autant dire que les saints étaient très fréquemment des moines. La reconnaissance de la sainteté paraît porter davantage la marque de la société contemporaine, en faisant la part belle aux évêques, à l'aristocratie et bien sûr à l'empereur. À cet égard, le culte de la relique se trouve associé à la création d'un sanctuaire, parfois monastique, et son importance ne doit pas être minorée par la popularité des icônes. La création d'une relique est essentiellement marquée par l'écoulement d'un liquide miraculeux. Pour autant, un saint n'a pas nécessairement accompli de miracles de son vivant mais c'est quand même souvent le cas et ces exploits résultent alors avant tout de l'état de perfection auquel il est parvenu.

En s'interrogeant sur « Sainteté, hiérarchie et pouvoir », M. Kaplan aborde surtout le rôle des évêques face aux saints et aux moines, un thème sur lequel est revenu l'un de ses élèves, B. Moulet, dans une thèse également publiée en 2011. Les clercs et les moines (qui restent canoniquement des laïcs) entretiennent à la fois une rivalité et une complémentarité, même si de nombreux évêques sont recrutés parmi les moines. Aux premiers siècles byzantins, les moines profitent des lacunes de l'encadrement clérical des campagnes. Mais celui-ci progresse après le IX^e^ siècle et le monachisme s'institutionnalise en de puissantes fondations (sans que l'on puisse parler d'ordres monastiques), au point de jouer un grand rôle dans les conciles. L'époque du second iconoclasme (813-842) révèle la place décisive de l'épiscopat dans ce conflit de pouvoir, bien que les moines aient cherché à s'attribuer la victoire finale de l'iconodoulie (ou vénération des icônes). Pour le XII^e^ siècle est examiné le cas de Léontios, moine puis higoumène (abbé) de Patmos, qui est ensuite nommé patriarche de Jérusalem à l'instigation de Manuel I^er^ Comnène : son ambiguïté vient du fait que ce personnage s'est surtout illustré comme prélat, tout en étant essentiellement reconnu en fonction d'un modèle traditionnel de sainteté monastique.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Avec « La sainteté et l'espace », l'auteur aborde l'un de ses principaux thèmes de prédilection, puisqu'il a, entre autres activités, animé à l'université de Paris I un séminaire sur « Le sacré et son inscription dans l'espace à Byzance et en Occident ». Les saints ont certes fait spécifiquement partie des protecteurs de la cité antique tardive et du village protobyzantin, mais leur rôle dans la cohésion sociale des villes et des campagnes concerne toute la période envisagée. Contrairement à ce que pouvait laisser présager la force du modèle anachorétique (défini par la fuite hors du monde habité), le phénomène de la sainteté s'insère dans la géographie urbaine de l'empire. Bien sûr, le saint choisit les lieux où il s'établit en fonction du type d'ascèse recherchée, très différente selon qu'il s'agit d'investir un sanctuaire préexistant ou de sanctifier un espace en s'installant sur une colonne (comme c'est le cas des stylites). Mais le statut du saint déborde ensuite en quelque sorte son existence individuelle. Théodore de Sykéôn (VII^e^ siècle) a bien exercé ses pouvoirs de guérison dans son village de Galatie mais sa relique fut ensuite transportée à Constantinople. La capitale a exercé un attrait sur les saints comme sur toute la société byzantine. Que l'on parle d'Hinterland ou de banlieue (petite ou grande), la polarisation de l'espace créée par Constantinople accroît la popularité des saints, à la fois grâce à la quantité de la population et à la qualité du patronage aristocratique ou impérial : c'est manifeste à propos de Daniel le Stylite (V^e^ siècle) ou de Cyrille le Philéote (XI^e^ siècle) qui se sont tous deux illustrés par leurs prophéties au sujet du trône impérial.

La partie baptisée « Les pèlerinages » concerne surtout les déplacements accomplis par les saints eux-mêmes. À l'époque protobyzantine, le voyage guidé par Dieu fut une composante essentielle de l'itinéraire spirituel vers la sainteté, d'autant que le principal lieu saint, Jérusalem, appartient encore à l'empire : les saints participent donc de cet âge d'or des pèlerinages que furent les IV^e^-VI^e^ siècles. Durant la période mésobyzantine, les pèlerinages des saints apparaissent comme moins fondateurs, ce qui est également lié aux progrès de la stabilité monastique.

Enfin, sous le titre « Monastères, économie et société », l'auteur complète l'examen des Vies de saints par l'étude des testaments et chartes de fondations (*typika*), deux genres de textes souvent confondus. Ce sont eux qui fournissent surtout des données économiques car les documents d'archives sont rares pour la période centrale de l'histoire de Byzance. La question monastique est certes intimement liée à l'hagiographie, car les saints sont de grands fondateurs de monastères et ces établissements entretiennent leur mémoire. Mais elle relève aussi de l'histoire économique et sociale, appliquée à des biens particuliers puisqu'ils sont à la fois privés et protégés par leur statut religieux. Il n'est pas fortuit que cette partie soit centrée sur les XI^e^-XIII^e^ siècles, qui constituent l'apogée économique du monde byzantin. À cette époque, les Vies de saints elles-mêmes témoignent d'un souci nouveau pour la gestion matérielle des biens monastiques. Le cas de la fondation de Nikôn le Métanoeite à Sparte (fin du X^e^ siècle) montre déjà que cet aristocrate devenu ascète hérite de ses origines une propension à la réussite économique. Mais l'ensemble de la documentation révèle que le statut monastique est un bon moyen de consolider les fortunes aristocratiques, en les mettant à l'abri des aléas politiques et en leur permettant de s'accroître sans risques.

Au terme de son introduction, M. Kaplan remarque que les articles contenus dans ce recueil évoquent peu l'apport des sciences sociales à la recherche historique. Il explique à juste titre que leur usage ne saurait remplacer l'examen scrupuleux des textes byzantins, difficiles d'accès mais fourmillant de renseignements. Pour autant, la traque de toutes les données à laquelle se livre M. Kaplan dans ces textes porte l'entière marque du renouvellement inspiré par l'anthropologie ou la sociologie à l'histoire conjointe de la religion et de la société.

Vincent PUECH

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre (dir.), *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge. Linguistique, Codicologie, Esthétique*, Turnhout, Brepols, Collection d'études médiévales de Nice 11, 2010, 522 p.

S'ouvrant sur un parallèle éclairant avec le bilinguisme français-anglais tel que nous le connaissons actuellement, le remarquable ouvrage dirigé par S. Le Briz et G. Veysseyre se propose de mettre au jour l'un des pans majeurs de la conscience linguistique des locuteurs du Moyen Âge, en s'intéressant à la diglossie des auteurs ou des copistes ainsi qu'au bilinguisme courant de leurs énoncés et de leurs productions textuelles. Si l'angle choisi permet de mesurer le degré et les formes de résistance du latin confronté à l'émergence des langues romanes et à l'avènement de nouveaux systèmes linguistiques, il pose surtout, de manière rigoureuse, convaincante et particulièrement féconde, la question de leur cohabitation respective.

L'architecture d'ensemble, qui repose sur trois termes clés (*penser*, *aménager*, *jouer*), permet à la réflexion de se déployer dans trois directions différentes. À la suite de *Penser le bilinguisme*, qui s'intéresse au lexique et aux traductions, le volet intitulé *Aménager le bilinguisme* prend appui sur l'étude codicologique pour enquêter sur « la cohabitation matérielle et syntaxique des deux langues » tandis que *Jouer du bilinguisme au Moyen Âge* entend poser « un problème d'esthétique médiévale ». Inspiré des distinctions opérées par Dante dans le premier livre de son *De vulgari eloquentia*, comme le souligne A. Gondreux dans la conclusion générale du volume, cet agencement se révèle remarquablement efficace.

D'orientation résolument linguistique, le premier volet du triptyque réunit quatre contributions. Sans toujours placer au cœur de leur questionnement la conscience que les médiévaux avaient d'exploiter deux systèmes linguistiques liés mais distincts, ces dernières, par des éclairages complémentaires, attestent le caractère tardif et incertain que revêt au sein de la Romania la distinction entre latin et langues vernaculaires. La comparaison avec la situation observable dans les contrées de langue allemande est à cet égard instructive, comme l'ont montré par ailleurs les travaux d'A. Grondeux. L'étude que P. Nobel consacre à un glossaire français-latin du XIV^e^ siècle (ms Montpellier H 110) met ainsi en évidence une difficulté persistante à hiérarchiser les deux langues, l'inconstance de l'effort du glossateur (qui omet des pans entiers de traduction) et l'impossibilité à dégager la moindre conception nette de la traduction. La situation paraît d'autant plus surprenante à nos yeux que ce glossaire, élaboré dans la sphère universitaire, est probablement destiné à un prêtre, à un moine ou à un étudiant en théologie. S'attachant au lexique de la civilisation romaine dans un certain nombre de « translactions » en moyen français, F. Duval montre, de son côté, que les indices usuels échouent à déterminer si leurs auteurs concevaient les vocables qu'ils utilisaient comme des termes latins ou comme des termes français. Sans doute avons-nous affaire en l'occurrence à la mise en œuvre de codes susceptibles de fusionner pour créer un propos compréhensible, ce qui inviterait à parler moins de *diglossie* que d'*interlinguisme*. La *Vie de benoite Cristine de la ville de Saint Thron en Hesbain*, éditée pour la première fois par A.-F. Leurquin-Labie, présente un cas différent. Loin de marquer la moindre servilité, comme on pourrait trop facilement le penser, la grande proximité que la traduction entretient à l'égard du texte source (une vie latine de la sainte due à Thomas de Cantimpré) témoigne, au XV^e^ siècle, d'un goût particulier pour les traductions « hybrides », goût qui s'explique sans doute par la fréquentation assidue des messes ou par une certaine familiarité avec les traductions latinisantes. La contribution que J. Ducos consacre enfin au *Livre du ciel et du monde*, traduit d'Aristote par Nicole Oresme et achevé en 1377, offre

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

encore un autre cas de figure, en ce qu'il repose sur la mise en œuvre d'une spécialisation linguistique particulièrement subtile : faisant primer la complémentarité sur la concurrence, il assigne au français une fonction argumentative et réserve au latin le soin d'asserter avec autorité.

Se situant sur un autre plan, l'approche codicologique permet d'analyser la cohabitation matérielle des deux langues. Les études réunies dans cette section portent sur des corpus suffisamment variés et chronologiquement assez échelonnés (du XII^e^ siècle jusqu'au début du XVI^e^ siècle) pour être représentatives. Ainsi Ch. Ruby s'intéresse-t-elle aux psautiers bilingues réalisés en Angleterre au XII^e^ siècle. La plupart d'entre eux mettent en parallèle, dans deux colonnes de largeur identique, avec des caractères de même calibre, les versions latine et anglo-normande des psaumes. Non contents d'accorder une égale dignité à la langue de saint Jérôme et au français insulaire, ils se montrent attentifs à la promotion de celui-ci en milieu anglophone, dans le contexte des événements de 1066 — ce que montre le développement de nombreux accents et signes diacritiques. Au sein du vaste domaine de la prédication, N. Bériou s'attache, pour sa part, à distinguer parmi les « traces écrites de la parole des prédicateurs ». À cet égard, les écrits standardisés dont nous disposons doivent inspirer une salutaire méfiance : nombre d'indices textuels attestent le bilinguisme réel des sermons des XIII^e^-XIV^e^ siècles, alors que ceux-ci sont conservés à l'état de textes unilingues latins. Fondée sur quantité d'exemples, l'étude montre comment les prédicateurs convoquent à l'envi les deux langues en des jeux particulièrement subtils. La même attention à l'aménagement matériel des manuscrits gouverne l'enquête que F. Vielliard consacre à la riche tradition manuscrite de la traduction des *Disticha Catonis* de Jean Le Fèvre au cours du XIV^e^ siècle (une liste provisoire des manuscrits figure en annexe). À l'égard de l'ensemble des traductions médiévales de cette œuvre, celle que propose Jean Le Fèvre se distingue par sa plus grande proximité à l'égard du texte latin, son choix, alors rare, du décasyllabe, bien adapté à la traduction du texte latin, mais aussi par la tendance qu'ont eue les copistes à accompagner le texte de l'original latin. Tout montre que la visée poursuivie tient davantage de l'enseignement du latin que de celui de la morale. Le propos d'I. Védrenne-Fajolles compare le *Livre des Amphorismes Ypocras* écrit par l'universitaire Martin de Saint-Gilles en 1362-1363 avec la copie qu'en donne Jean Tourtier quelque soixante-dix ans plus tard. L'un et l'autre appartiennent au milieu des praticiens. De cette cohérence sociologique et même intellectuelle, il ressort que deux médecins peuvent avoir, au tournant du XIV^e^ siècle, des compétences très disparates en latin. En s'intéressant à la missive bilingue que Grâce de Dieu adresse au narrateur du *Pèlerinage de l'âme*, l'étude de S. Le Briz et G. Vesseyre clôt ce parcours codicologique. Ce texte où français et latin alternent et riment ensemble au sein de strophes formant à elles toutes un acrostiche, la bonne diffusion de la tradition manuscrite ainsi que la manière dont Guillaume de Diguleville conçoit son texte afin de permettre de ne retenir que les vers en langue vulgaire (qui font toujours sens), tout cela témoigne du sentiment de familiarité qu'éprouvent les lettrés médiévaux devant la cohabitation poétique du français et du latin.

La dernière section de l'ouvrage doit son titre à l'article que P. Zumthor a consacré à l'utilisation poétique du bilinguisme (1960). Si « problème d'esthétique médiévale » il y a, c'est sans doute parce que, loin de s'inscrire dans une typologie générale des fonctions (ornementale, intertextuelle, etc.), chaque jeu bilingue appelle une analyse particulière. Ainsi la contribution de J.-P. Bordier invite-t-elle à considérer le bilinguisme des pièces médiévales comme une « ressource de l'art théâtral du temps ». S'il est possible de distinguer deux périodes (le latin a tendance à dominer jusqu'au XIII^e^ siècle, avant d'être réduit à de brèves insertions, souvent comiques),

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

les réalisations esthétiques sont fort diverses. Dans le cas du *Sponsus*, par exemple, le bilinguisme est directement corrélé avec les possibilités expressives propres à chaque langue. Dans les *Matines de la Vierge* de Martial d'Auvergne, M.-L. Savoye observe, pour sa part, que les insertions latines, qui jouent comme des indices intertextuels destinés à établir un lien avec la liturgie des heures, se concentrent à l'orée du texte (dans l'« invitatoire »). Ce bilinguisme est inégalement respecté au fil des copies manuscrites et imprimées du texte, comme si Martial avait trop tôt desserré les liens que ce seuil bilingue permettait d'établir avec la liturgie. Dans le prolongement de l'enquête de P. Zumthor, enfin, l'étude de G. Gros, portant sur le recueil imprimé de Michel le Noir, *Les Louenges de Nostre Dame*, a valeur programmatique dans la mesure où il montre comment un « déchiffrement » poétique précis et appronfondi permet de retrouver dans les replis du texte le latin qui s'y est tapi, indispensable à la compréhension littéraire.

Fort de ses 520 pages, accompagné d'une bibliographie ainsi que de deux précieux index (index des noms et des œuvres, index des cotes de manuscrits et des références d'imprimés anciens), le livre dirigé par S. Le Briz et G. Veysseyre constitue donc une véritable somme. S'inscrivant dans le prolongement de recherches importantes (parmi lesquelles l'approche sociolinguistique de M. Banniard, les aspects stylistiques explorés par P. Zymthor, les travaux menés par P. von Moos sur la communication vocale), il se distingue par un souci permanent de définition théorique, par l'importance qu'il accorde aux démarches interdisciplinaires ainsi que l'attention qu'il porte à l'évolution chronologique, depuis les psautiers bibliques jusqu'aux imprimés du XV^e^ siècle. Il renouvelle ainsi en profondeur l'état de la réflexion sur le bilinguisme médiéval.

Jean-René VALETTE

Torsten Hiltmann, *Spätmittelalterliche Heroldskompendien. Referenzen adeliger Wissenskultur in Zeiten gesellschaftlichen Wandels*, Munich, Oldenbourg Verlag, Pariser Historische Studien 92, 2011, 513 p.

Cette impressionnante étude sur les *compendia* des hérauts d'armes en France et en Bourgogne à la fin du Moyen Âge est issue d'une thèse en co-tutelle, soutenue à l'Université technique de Dresde et à l'École pratique des hautes études. Comme il s'agit d'un corpus important, mais dispersé (pas moins de 500 manuscrits dépouillés), T. Hiltmann se propose de livrer une analyse systématique d'un genre littéraire qui fut d'une importance capitale non seulement pour les membres de l'office d'armes eux-mêmes, mais pour la culture nobiliaire du Moyen Âge finissant en général.

Dans une excellente introduction (p. 11-56), l'auteur définit d'abord l'office d'armes (son histoire, ses fonctions, l'origine sociale et le statut de ses membres, etc.), en recourant à la recherche récente, dont il regrette toutefois le désintérêt pour le caractère particulier de la production écrite des hérauts. En fait, les chercheurs utilisent souvent les *compendia* comme de simples sources documentaires, qui semblent refléter la réalité historique, sans considérer la dimension normative et idéalisante de ce genre d'écrits.

Ceux-ci concernent pratiquement tous les domaines du savoir sur la noblesse médiévale, et non seulement l'héraldique, (trop) souvent considérée comme le véritable métier des hérauts. Les *compendia* comprennent : des descriptions des cérémonies

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

(obsèques, couronnements, tournois, duels judiciaires), des tableaux et généalogies des familles royales et princières, des chroniques, des plaintes funèbres, des supplications, des poèmes de circonstance, des « miroirs des princes », ainsi que divers textes didactiques religieux et profanes. Par conséquent, l'exposé des droits et usages de l'office d'armes lui-même ne constitue qu'une partie de cette immense production assez composite, qui est le résultat d'un travail de compilation considérable. Leur caractère « littéraire » n'est pas le seul critère qui amène Hiltmann à rapprocher les *compendia* de l'œuvre d'autres écrivains, étant donné que l'office d'armes était issu de la troupe des ménestrels et qu'il continue à entretenir des relations avec ce milieu d'artistes.

À part leur fonction principale – celle de la représentation de leur seigneur dans les cérémonies – les hérauts d'armes ont aussi des fonctions militaires, diplomatiques et politiques, qui les forcent à une grande mobilité. Leur statut social diffère selon leur position : les « roys d'armes », qui sont à la tête de la masse des hérauts et des « poursuivants » (qui sont des apprentis), peuvent acquérir une renommée et une richesse considérables. Au cours du XV^e^ siècle, le nombre des hérauts d'armes ne cesse d'augmenter : ils deviennent un « phénomène de masse », car de plus en plus de petits seigneurs, de seigneurs ecclésiastiques et de grandes villes commencent à recourir à leur service. La notion-clé commune à tous ces officiers est celle de l'« honneur » : leur devoir suprême consiste à communiquer le renom de leur seigneur. Leur rôle semble donc proche de celui d'un « publiciste » (p. 34), à la fois sur le plan de la communication orale et sur celui de la production écrite : « heraulder » signifie « publier » (p. 37).

Cette observation détermine la méthode adoptée par T. Hiltmann : son étude des *compendia* est guidée par la question de l'intention et de la réception, de la fabrication et de l'usage des manuscrits, de l'intérêt que le compilateur et le public portent à une copie concrète. Le premier chapitre, qui définit le corpus à étudier (p. 57-82), prend comme point de départ le *compendium* de « Sicile », héraut d'Alphonse V roi d'Aragon. Le ms BnF fr. 387, qui est une copie fragmentaire et tardive (après 1461) du *compendium* original (avant 1437), commence par un prologue, dans lequel « Sicile » explique la conception et l'intention de son ouvrage : il serait le résultat d'une enquête menée parmi plusieurs princes, chevaliers et hérauts et viserait à la fois l'« enseignement » de ses collègues, la « mémoire perpetuelle » de ce savoir et la volonté d'« honnourer ledit office ». La première partie, qui s'adresse aux membres de l'office d'armes, décrit l'origine romaine de l'office, les règles de l'exercice en vigueur à l'époque actuelle, le déroulement des tournois « anciennement » et « a présent », ainsi que les fondements de l'héraldique et des généalogies. Une table des matières permet au lecteur de « trouver plus légièrement les parties et chappitres » : le *compendium* de « Sicile » est pratiquement le seul à présenter un paratexte, qui en fait un véritable manuel ; les autres compilations présentent généralement une structure sérielle sans chercher une cohérence explicite.

Comment distinguer le genre du *compendium* des autres écrits sur la culture nobiliaire (traités de blasons, livres d'armoiries, traités sur les tournois et sur l'art de la guerre) ? En principe, les *compendia* s'adressent aux hérauts d'armes eux-mêmes, contrairement aux autres ouvrages visant un lectorat plus large – or, les *compendia* ont, eux aussi, de plus en plus tendance à se trouver dans les bibliothèques des nobles, de sorte qu'une délimitation sociologique du corpus s'avère assez « précaire ». Un autre critère de distinction pourrait être celui du sujet central, car les *compendia* font de l'office d'armes, c'est-à-dire de l'intérêt « professionnel », leur véritable « noyau ». Un troisième aspect concerne le statut du compilateur, qui est généralement un héraut d'armes dans le cas des *compendia* et un noble dans celui des autres écrits.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Le deuxième chapitre, qui décrit la structure et la tradition manuscrite des *compendia* (p. 83-232), étudie 25 copies, conservées dans 21 manuscrits et un imprimé, qui contiennent au total 135 traités différents (en moyenne, une copie comprend entre neuf et 29 de ces textes). Les compilateurs n'indiquent nulle part la provenance ou l'auteur de ces traités, qu'ils reprennent dans un ordre qui varie beaucoup d'une copie à l'autre. Ce faisant, ils modifient souvent leur contenu, de sorte que leur transmission présente de nombreuses variantes, erreurs et réorganisations. Souvent, les compilateurs ne prennent même pas soin de marquer le début d'un nouveau texte. En essayant de trouver malgré tout une structure implicite, qui permettrait d'établir un « réseau » de compilations qui forment des familles, Hiltmann constate qu'il n'existe finalement qu'un très petit groupe de neuf *compendia* qui constituent des ensembles apparentés. Or, leur seul point commun est l'existence d'un certain nombre de textes-clé, qui sont d'ailleurs rarement groupés selon leur thématique. Un seul et même *compendium* peut complètement changer de facture d'un manuscrit à l'autre, notamment à cause de l'adjonction de nouveaux textes. La transmission des *compendia* est soumise à une forte « personnalisation » des manuscrits et extrêmement « heterogen und variabel » (p. 102) : ils échappent à tout processus de canonisation (p. 104).

La suite du chapitre est consacrée à l'analyse détaillée des neuf *compendia* et de leurs copies (« Livres des armes et heraulx », « Compendium de Metz », « Groupe Londres/Douai », « Compendium de "Sicile" », « Compendium bourguignon », « Compendium angevin », « Compendium savoyard », « Compendium de Louis de Bruges », « Compendium d'Argentaye »). T. Hiltmann souligne leur grande diversité régionale (Bourgogne, Flandre, Hennegau, Anjou, Savoie, Lorraine, Bretagne) et en même temps l'absence de tout échange entre ces traditions. Il constate aussi une grande hétérogénéité pour les supports matériels : à côté de quatre manuscrits représentatifs, il existe un grand nombre de copies privées assez modestes. Dans la plupart des cas, ces manuscrits ont été peu fréquentés, et ils ont tendance à quitter le milieu des hérauts d'armes et à s'insérer dans la culture nobiliaire.

Cette ambivalence des *compendia*, qui se situent entre l'instruction professionnelle et un intérêt culturel plus large, se poursuit sur le plan thématique que T. Hiltmann étudie dans un troisième chapitre (p. 233-408). Ainsi, tous les *compendia* peuvent se lire soit comme une collection de textes destinée à l'information des hérauts d'armes eux-mêmes, soit comme un sommaire de la culture nobiliaire en général. Selon les copies, une œuvre peut donc présenter l'une ou l'autre intention, et ce constat concerne aussi bien les passages consacrés aux aspects pratiques de l'exercice de l'office (« Handlungswissen ») que les textes relevant d'un savoir plus abstrait sur les valeurs de la noblesse (« Referenzwissen »).

Hiltmann examine d'abord le premier type de textes, notamment le traité « Selon les dits » et le « Traité de Montjoye ». Le premier, qui attribue la création de l'office d'armes à Jules César, cherche à légitimer l'office au sein de la culture nobiliaire et à mettre à la disposition des hérauts des arguments pour défendre leurs droits. Le second traité, qui décrit le couronnement et les privilèges du roi d'armes des François, « Montjoye », insiste sur les fastes des cérémonies et sur un passé glorieux de l'office, qui est opposé à un présent marqué par la décadence.

Un second groupe de textes « pratiques » décrit les obsèques et les combats singuliers. Le « Traité sur les obsèques idéales des seigneurs nobles », un texte anonyme (*sic :* p. 298) assez ancien, décrit surtout le déroulement des offrandes et défend les droits de la vieille noblesse d'épée contre les prétentions d'une noblesse de parvenus. Les « Ordonnances pour des combats singuliers et les gages de bataille » (attribuées à Philippe le Bel) renvoient à une coutume devenue obsolète au XV^e^ siècle. Leur

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

insertion dans les *compendia* sert à « historiser » l'office par l'évocation « pittoresque » d'une cérémonie dont le sens se situe sur le plan symbolique : dans la mise en scène formalisée, solennelle et exemplaire, par opposition à un monde nobiliaire actuel menacé par le déclin.

En fin de parcours, T. Hiltmann examine quatre textes relevant de la culture nobiliaire en général. Le « Traité de blason en forme de dialogue » (avant 1437) est une instruction au blasonnement, souvent erronément attribuée à « Sicile » (p. 347). Le « Traité sur les couleurs héraldiques » est une adaptation de « L'arbre des batailles » d'Honoré Bouvet. Le « Traité de l'empereur », issu d'une source inconnue du XIV^e^ siècle, décrit le couronnement de l'« empereur d'Almaigne » ainsi que la hiérarchie de la société et de l'armée. Le « Catalogue des princes et des villes épiscopales de la France », enfin, renvoie, lui aussi, à un ordre du siècle précédant : tous ces textes partagent une image anachronique et idéalisée du monde nobiliaire.

Dans sa conclusion (p. 409-438), Hiltmann souligne que l'intérêt des *compendia* réside finalement moins dans une instruction pratique, visant un emploi dans la réalité actuelle, que dans une interprétation idéologique de ces traités anciens, sinon mythiques, que les compilateurs rassemblent sans les adapter aux besoins de leur époque. Les *compendia* paraissent comme un « patchwork » (p. 399) nostalgique, qui exprime le désir des hérauts de rétablir le bel ordre de l'ancienne culture nobiliaire, dont ils se présentent comme les « garants » (p. 406), afin de légitimer l'existence de leur office. Les compilateurs se font ainsi porte-parole de la vieille noblesse qui, dans une époque de « crise d'identité », choisit la « médiatisation » (p. 422) de ses fonctions et vertus traditionnelles (art de la guerre, service du roi et des princes), dans l'intention bien concrète d'assurer sa survie au sein d'un « état moderne » (p. 420) en voie de constitution.

Karin BECKER

Carine Dunand, *Des montagnards endiablés. Chasse aux sorciers dans la vallée de Chamonix (1458-1462)*, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale 50, 2009, 216 p.

Hasard du nombre, la recension du 50^e^ volume des Cahiers lausannois d'histoire médiévale offre en premier lieu l'occasion de saluer la réussite d'une collection dont le premier titre, consacré, déjà, à la sorcellerie, est paru il y a aujourd'hui plus de vingt ans. L'ouvrage de C. Dunand a pour objet un ensemble d'« affaires de sorcellerie » qui se sont déroulées dans la vallée de Chamonix au milieu du XV^e^ siècle. En quelques années, ces affaires conduisirent au bûcher neuf femmes et quatre hommes ; la plus singulière d'entre elles épargna toutefois son principal protagoniste, un nommé Jean Corteys, qui, en raison de sa position sociale, parvint à organiser sa défense et à recouvrer la liberté.

La documentation utilisée, dont l'édition et la traduction occupent un volume presque égal à celui du commentaire, est constituée d'une quinzaine de pièces, provenant des Archives départementales de Haute-Savoie : ni aveux ni interrogatoires, mais surtout des sentences, que viennent compléter en particulier diverses cessions et donations, traces des transactions auxquelles donnaient lieu les procédures. Cette relative pauvreté documentaire, caractéristique de la situation du diocèse de Genève, a permis, en imposant une reconstitution minutieuse du contexte, de mettre au jour

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

de manière très éclairante enjeux et tensions à l'échelle locale. Ainsi les données générales que sont les transformations sociales, la redéfinition des pouvoirs et des hiérarchies, celle du rapport à la coutume et à l'autorité, trouvent-elles ici une traduction très concrète.

À Chamonix, les tensions entre le prieuré (dépendance de l'abbaye bénédictine de Saint-Michel de La Cluse, en Piémont) et la « commune », représentée par ses syndics, avaient des origines anciennes ; elles prirent un tour radical sous le priorat de l'ambitieux Guillaume de Ravoire, issu d'une puissante famille au service de la maison de Savoie : le prieur a manifestement tenté d'établir sa mainmise sur la vallée, en attribuant par exemple différentes fonctions, laïques ou ecclésiastiques, à ses proches. Il se trouve que Guillaume reçut sa charge en 1439, l'année même où Amédée VIII, premier duc de Savoie, devint pape sous le nom de Félix V, par la volonté des pères du concile de Bâle. L'histoire de la sorcellerie rencontre celle du pouvoir, à travers la question de l'obéissance au sein de l'institution ecclésiale ou à travers celle de la construction de la principauté savoyarde (C. Dunand rappelle qu'Amédée VIII « s'arroge la compétence de juger les crimes d'hérésie aux dépens du clergé savoyard grâce aux *Statuta Sabaudiae* qu'il promulgue en 1430 »). On comprend de la sorte, en faisant varier les échelles, les problèmes posés, dans les affaires chamoniardes, par le partage des compétences, entre la justice du prieuré, les représentants de l'inquisition genevoise et les prud'hommes représentant la communauté ; on comprend également la centralité de l'enjeu que constituent les franchises de Chamonix, attestées depuis la fin du XIII^e^ siècle.

L'étude de la qualification des crimes imputés aux accusés montre que de « crime de sorcellerie », il n'est évidemment jamais question. Les sentences associent hérésie, idolâtrie et apostasie, sans qu'il soit toujours possible d'en savoir davantage. Seule la condamnation groupée de huit accusés, en 1462, mobilise les stéréotypes de « l'imaginaire du sabbat », associant hommage obscène au diable, péché contre-nature, cannibalisme et fréquentation de la synagogue, au sein d'un discours qui accorde une large place au secret, à l'occulte et à l'indicible. Sous ses diverses manifestations, le péril tient à la désobéissance à Dieu, crime d'autant plus grave qu'il est caché et doit donc être révélé par le travail des juges.

Certaines formules ou certains arguments mériteraient certes discussion. Mais, au total, cette étude soigneuse d'un dossier atypique représente un apport indiscutable à l'étude de la répression de la sorcellerie dans l'arc alpin.

Alain PROVOST

James Ross, *John de Vere, the Thirteenth Earl of Oxford (1442-1513): "The Foremost Man of the Kingdom"*, Woodbridge, The Boydell Press, 2011, xi + 281 p.

Les historiens ont souvent considéré les *earls* d'Oxford comme autant de médiocrités, à quelques exceptions près. Il est clair que tous les de Vere ont été des hommes de leur époque, depuis leur arrivée en Angleterre au moment de la Conquête normande. Pourtant, ils ont souvent eu des carrières remarquables. Médiocres mais remarquables ? Cette étude de la carrière de John de Vere (1442-1513), le treizième *earl* d'Oxford, est la preuve qu'il est largement temps de changer d'outillage conceptuel.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Pour comprendre le treizième *earl*, il faut commencer par la carrière de son père. D'abord, il y a la question de sa richesse foncière. Malgré leur titre d'*earl* d'Oxford, qu'ils ont reçu en 1141, les terres des de Verre sont concentrées dans l'est du pays, surtout dans l'Essex. Pour des nobles de leur rang, leurs propriétés terriennes sont relativement modestes, même si on a souvent exagéré leur pauvreté relative. Pourtant, en 1425, le douzième *earl* se marie à Elizabeth Howard, une riche héritière de la petite noblesse, qui lui amène vingt-huit *manors* concentrés dans l'est du pays. Ross montre pour la première fois que, par conséquent, vers 1452, Oxford était relativement riche pour un *earl*, avec un groupe de terres exceptionnellement compactes dans l'East Anglia. Ensuite, il y a le positionnement politique très particulier du douzième *earl*. Les grands nobles de l'Angleterre ont de plus en plus de mal à rester neutres pendant la période d'instabilité politique qui accompagne l'incapacité d'Henri VI. Faut-il soutenir les projets réformateurs du duc de York, ou prendre le côté de ceux qui s'organisent autour de l'autorité du roi ? Mais le douzième *earl* réussit à rester éloigné de ces controverses, et quand le pays tombe dans la guerre civile à partir de 1455, Oxford est le seul *earl* adulte et actif qui n'est présent à aucun affrontement militaire avant la déposition d'Henri VI en 1461. Il est donc encore plus étonnant que, après avoir de toute apparence accepté l'accession du fils du duc de York en tant qu'Édouard IV, Oxford et son fils ainé Aubrey se mêlent à un complot visant à tuer le nouveau roi en février 1462. Le complot échoue et ils sont exécutés.

Ce complot, ses conséquences et le désengagement politique du douzième *earl* avant ce moment – si marqué qu'il faut le considérer comme une position politique en tant que telle – créent les conditions de la carrière mouvementée, violente, et finalement victorieuse de son héritier. En 1462, l'avenir du jeune John de Vere est pour le moins douteux. Au mois d'août, toutes les terres de son père sont accordées au frère du roi, le duc de Gloucester, le futur Richard III. Il a dû paraitre probable que l'*earldom* d'Oxford allait être supprimé. Mais en janvier 1464, John de Vere hérite. C'est peut-être grâce à l'intervention Richard Neville, *earl* de Warwick et plus grand soutien d'Édouard IV à son avènement ; en tout cas, John se marie à la sœur de Warwick, Margaret, peu après. À partir de 1464, Warwick s'éloigne du roi ; en 1469, il se rebelle, et Oxford avec lui. Warwick essaie d'abord de gouverner au nom d'Édouard IV, mais le roi s'échappe à son contrôle et il est obligé de fuir. En exil en France, Warwick et Oxford se rapprochent de la reine lancastrienne, Marguerite d'Anjou. Ils préparent une nouvelle invasion de l'Angleterre, cette fois au nom d'Henri VI. Ils réussissent, Édouard IV prend la fuite, et Oxford porte l'épée de cérémonie d'Henri VI à son second couronnement. Pourtant, en 1471, Édouard IV revient de son exil à la tête d'une armée. L'échec de son débarquement dans le Norfolk est largement dû à l'activité d'Oxford, et de son frère, Thomas. Mais le roi yorkiste atterrit plus au nord, et les hommes de John de Vere jouent un rôle déterminant mais désastreux à la bataille de Barnet. Ayant battu une petite partie de l'armée yorkiste qu'ils rencontrent dans le brouillard, ils se croient victorieux et quittent le champ de bataille. Quand ils reviennent, les troupes de Warwick les prennent pour l'ennemi, et les troupes d'Oxford fuient à leur tour. Dépassé numériquement par l'armée d'Édouard IV, Warwick est tué dans la mêlée.

On a souvent présenté le treizième *earl* d'Oxford comme un partisan acharné de la partie lancastrienne, mais Ross montre qu'il est beaucoup plus marqué par son association avec Warwick. Il suggère également qu'Oxford détestait Édouard IV en raison de l'exécution de son père et de son frère ainé. En tout cas, après la bataille de Barnet, Oxford résiste énergétiquement au roi yorkiste depuis son exil. En 1473, il débarque sur la côte de Cornouailles, et occupe la forteresse de Saint Michael's Mount. Privé du soutien français en raison de la paranoïa de Louis XI,

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Oxford est obligé de se rendre, et il passe les dix ans suivants emprisonné dans la forteresse de Hammes, près de Calais. Ce qui change complètement son destin est l'usurpation de son vieil ennemi le duc de Gloucester, qui devient Richard III en 1483. Pendant que la situation se dégrade en Angleterre, Oxford réussit à convaincre son geôlier de le libérer, et même de l'accompagner en exil à Paris.

Quand l'*earl* d'Oxford rejoint Henri Tudor à la cour de Charles VIII, il a dû être particulièrement bienvenu. Le futur Henri VII n'a qu'un titre très pauvre à la couronne d'Angleterre, et son entourage en France est formé majoritairement non de fidèles partisans du titre lancastrien, mais de malcontents de l'usurpation de Richard III, pour la plupart des fidèles d'Édouard IV. Oxford est plus légitime qu'eux tous d'un point de vue lancastrien : fils d'un père qui est mort en se rebellant contre Édouard IV, héritier d'un titre qui remonte au XII^e^ siècle. Le treizième *earl* ajoute à ce rôle symbolique son expérience militaire, bien que malheureuse. Son intervention est décisive lors de la bataille de Bosworth, qui établit Henri VII sur le trône. Oxford continue à remplir cette fonction militaire pendant les douze premières années, très troublées, du premier Tudor. Il triomphe à nouveau à la bataille de Stoke en 1487. Son contrôle de l'est du pays, très exposé, est essentiel, notamment pendant les désordres associés à l'imposteur Perkin Warbeck, qui se présente comme Richard, le fils cadet d'Édouard IV.

Oxford joue un rôle d'exception pendant le règne d'Henri VII, mais sans rien faire d'exceptionnel. Arrivant en première ligne d'un nouveau régime, il récupère sans problème les terres paternelles et, pendant trente ans, les augmente par l'achat, l'héritage bien géré et la faveur du roi. De 1485 à 1515, il domine l'est du pays plus complètement que personne auparavant, mais sans générer les rancœurs qu'une telle prééminence régionale a souvent entraînées. Henri VII ne le met pas sous pression politique et financière comme il l'a fait pour plusieurs de ses sujets afin de garantir leur fidélité. Le roi aurait été très mal avisé de le faire, puisqu'Oxford est son soutien principal dans une région critique. Son influence a peut-être diminué après la fin des crises militaires vers 1497 et l'accession d'Henri VIII en 1509. Pourtant, il laisse un héritage énorme à sa mort, qui n'est réduit que par la mauvaise gestion de son neveu et héritier, et par le fait que ce dernier meurt rapidement, jeune et sans enfant. L'*earldom* passe à un cousin, mais sans les terres d'Elizabeth Howard.

Ce livre est le fruit d'une décennie de travail, maîtrisant une variété énorme d'archives centrales et privées, et une historiographie volumineuse et difficile. Il tombe parfois dans le piège classique du biographe – quand il faut prononcer un jugement positif ou négatif sur son personnage, Ross choisit toujours l'option la plus favorable. Mais à la fin, ce livre montre surtout que le treizième *earl* d'Oxford poursuit une carrière exceptionnelle sans avoir une idée originale de sa vie. Il semble que les médiocrités aussi peuvent faire des merveilles.

Christopher FLETCHER

Didier Boisseuil et Marilyn Nicoud (dir.), *Séjourner au bain : le thermalisme entre médecine et société (XIV^e^-XVII^e^ siècle)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Collection d'histoire et d'archéologie médiévales 23, 2010, 180 p., 2 cartes, 1 ill.

Le vingt-troisième numéro de la collection d'histoire et d'archéologie médiévales des P.U.L. paru en 2010 recueille les actes d'une table ronde organisée cinq ans plus

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

tôt à Avignon par Didier Boisseuil et Marilyn Nicoud. La rencontre s'inscrivait dans le cadre d'un projet dirigé par Nicolas Weill-Parot sur le rapport du vivant au monde inanimé, problématique à laquelle le thermalisme, entre science du corps et des eaux minérales, répondait parfaitement.

L'ouvrage, qui s'ouvre sur un avant-propos de Danielle Jacquart et s'achève sur les conclusions de Chiara Crisciani, rassemble six contributions dont la géographie est représentative de la situation privilégiée qui caractérise la péninsule italienne (à laquelle se rapportent les deux tiers des communications) et l'espace germanique (objet du tiers restant) dans le domaine thermal. En effet, si le développement des bains est attesté dans d'autres places européennes, il s'accompagne ici d'une littérature médicale spécifiquement dédiée aux eaux thermales, dont le volume suit l'épanouissement sans jamais perdre de vue les pratiques sociales auxquelles cette production intellectuelle est liée.

Au centre du recueil palpite un genre innovant : le traité de balnéologie, qui entérine, en même temps qu'il nourrit, les progrès d'une médicalisation des bains qui s'affermit à partir du XIV^e^ siècle. Les études rassemblées s'emploient à en déchiffrer les procédés d'écriture, et partant, les modalités de formation d'une science thermale en gestation. Joël Chandelier rouvre ainsi le dossier touffu des *De balneis* de Gentile da Foligno († 1348), précurseurs du genre. L'étude de près de la moitié des manuscrits recensés, en plus des éditions, lui permet de mettre en lumière la part substantielle de la pratique médicale dans le contenu de ces écrits qui intègrent prescriptions médicales et connaissances issues de l'expérience personnelle du médecin. Elle montre en outre comment ce dernier, en s'appuyant sur les autorités arabes, tente une synthèse, nécessairement artificielle, entre médecine scolastique et pratique thermale dans le but de constituer en une science autonome un savoir acquis empiriquement.

Gabriella Zuccolin opte pour une approche diachronique et se propose de parcourir la littérature médicale relative aux eaux d'Acqui Terme (Montferrat) du XIV^e^ au XVI^e^ siècle. L'examen successif des traités met en évidence les liens étroits qu'entretiennent les médecins avec les milieux de cour. Il révèle par ailleurs que la pratique médicale, présente en germe aux prémices du genre, ne cesse de gagner en importance par la suite. Le traité, investi par l'exposé de cas cliniques, devient le lieu d'une accumulation d'expériences médicales et instaure une forme de collaboration entre praticiens. L'observation permettant d'apporter la contradiction aux autorités, le discours thermal se détache progressivement de leur tutelle : l'analyse de la composition des eaux, essentielle pour la détermination de leurs propriétés, s'affranchit des classifications théoriques desquelles elle était initialement déduite, pour procéder de méthodes expérimentales, où l'on décèle l'influence de l'alchimie. L'expérience devient garante de la validité des recommandations du médecin.

Tirant parti de sources variées (archives urbaines, textes médicaux, œuvres littéraires), D. Boisseuil et M. Nicoud décortiquent les raisons de l'exceptionnel succès de la station de Bagni della Porretta (Romagne) dont ils retracent pas à pas l'expansion depuis sa découverte au XIII^e^ siècle. Ils passent en revue les artisans de ce succès : autorités communales qui œuvrent au développement des infrastructures, médecins dont le discours contribue parallèlement à forger la réputation des eaux, usagers auprès desquels la pensée médicale se diffuse par le biais de traductions en langue vernaculaire ou d'œuvres littéraires qui finissent par échapper à la sphère médicale. Attirant l'attention sur le rôle du *studium* bolonais dans cette entreprise de promotion, ils rappellent que le thermalisme s'inscrit dans le cadre de rivalités politiques et économiques susceptibles d'orienter le discours médical, et invitent à relire à la lumière de ces critères les controverses scientifiques sur l'omnipotence des eaux de Bagni ou la consommation des eaux à distance.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Frank Fürberth, qui suit l'essor de la balnéologie dans le monde germanique à la fin du Moyen Âge, rappelle qu'ici l'apparition d'une littérature spécialisée intervient en aval des pratiques, le *Tractatus de balneis naturalibus* de Felix Hemmerli, premier du genre, datant du milieu du XV^e^ siècle. Il est intéressant de constater que, bien que rédigé par un juriste et non par un membre du corps médical à l'égard duquel il se montre critique, l'ouvrage se nourrit aussi de la pratique médicale et procède d'une démarche empirique qui en a assuré la fortune. L'auteur fait le constat d'une prolifération des écrits au XVI^e^ siècle, stimulée par le succès du séjour au bain et la concurrence que se font des établissements en nombre croissant : il en conclut à une « démocratisation de la littérature balnéologique », destinée non plus aux professionnels, mais aux profanes, et ouvrant la voie à l'auto-prescription.

Complétant les observations de F. Fürberth, Birgit Studt se saisit du volet social et s'interroge quant à elle sur les causes de l'engouement dont les thermes font l'objet au XVI^e^ siècle : raisons de santé ou plaisirs du bain ? Perplexe devant des témoignages contrastés mettant l'accent qui sur l'austérité, qui sur les joies voluptueuses de la cure, elle tente d'appréhender la vie du curiste et resserre l'enquête autour de l'élite humaniste dont elle scrute la correspondance. La cure, destinée à procurer au savant une distraction régénérante, participant en soi à l'action thérapeutique du bain, s'y dessine comme un temps et un lieu de sociabilité.

Le cas du pétrole de Montegibbio (Émilie) auquel s'intéresse enfin Giuseppe Palmero élargit l'horizon du thermalisme à celui de la pharmacologie. L'huile de roche dont les bienfaits furent révélés par le bain s'exporte précocement pour un usage pharmaceutique. Le phénomène est renseigné par une documentation diversifiée (statuts communaux, traité savant, mais aussi feuillets publicitaires détournant le discours médical à des fins commerciales) qui illustre le caractère mixte du discours thermal, empruntant à l'érudition comme à la tradition populaire.

Dotée d'un index et d'une bibliographie qui permet de prolonger le bilan historiographique brossé par D. Boisseuil et M. Nicoud en introduction, la publication respecte les promesses de son titre et articule avec succès histoire intellectuelle et histoire sociale. On en saluera la fluidité : au prix de quelques redites, heureusement compensées par la multiplicité des angles de vue adoptés par les auteurs, le recueil parvient à un déroulement chronologique et thématique non seulement cohérent mais aussi fécond, chaque contribution ajoutant sa pièce au puzzle. Le témoignage célèbre de l'humaniste Poggio Bracciolini sur les bains de Baden en Argovie tirait un trait d'union entre les espaces italien et germanique : on se réjouira de voir ici réunis les recherches relatives à ces deux pôles de formation du savoir thermal. En dépit d'un certain décalage chronologique, la mise en parallèle de ces travaux permet de dégager des constantes (importance grandissante de la pratique et de l'expérience dans le discours thermal, porosité des écrits médicaux, liens entre les milieux médicaux et princiers) et des tendances communes (diversification des procédés thérapeutiques, vulgarisation des connaissances thermales, éclosion d'une littérature non médicale sur les bains), en même temps qu'elle souligne la nécessité d'une harmonisation, le non-spécialiste se perdant parfois dans la typologie maniée par les uns et les autres. La qualité de l'ouvrage laisse espérer que la comparaison s'étendra prochainement à de nouvelles aires géographiques et que le spectre des sources, déjà fort large, qui se trouve balayé ici continuera de s'élargir, en direction par exemple de l'iconographie qui affleure çà et là.

Elydia BARRET

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Le Grand Pardon de Chaumont et les Pardons dans la vie religieuse, XIV^e^-XXI^e^ siècles, Actes du colloque international d'histoire, 24-26 mai 2007, Chaumont, Le Pythagore, 2011, 455 p.

Le 24 juin 2007 étant un dimanche, se déroulait cette année-ci à Chaumont (Haute-Marne) un Grand Pardon, célébré dans cette ville depuis 1476, année de l'octroi d'une bulle d'indulgence plénière aux pèlerins se rendant à la collégiale Saint-Jean-Baptiste les années où la principale fête du saint tombait le premier jour de la semaine. L'événement fut l'occasion de réunir un colloque, associant universitaires, institutions culturelles et patrimoniales et sociétés savantes locales, et visant à replacer le Grand Pardon chaumontais dans son contexte, tant au moment de sa création qu'au fil de son histoire. Les actes de ce colloque ont été réunis dans ce livre, d'un grand format qui n'est pas nécessairement le plus maniable. Il comprend 29 contributions, illustrées en noir et blanc, réparties en six parties, d'importance inégale.

L'ouvrage n'est aucunement une monographie sur l'événement chaumontais, objet certes des trois dernières parties, mais après que les trois premières l'ont inscrit dans une large chronologie et dans un large espace. Les recherches réunies ici se placent ouvertement dans la veine actuellement féconde des travaux sur les pèlerinages et surtout sur les jubilés, dont le Pardon est un fils. La première partie plante le décor en trois articles (F. Rapp, C. Vincent, M. Venard) qui ancrent la question du Grand Pardon dans le paysage religieux des époques médiévale et moderne. L'enjeu que représentent, pour l'Église de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne, l'octroi de la grâce, l'effectivité de la miséricorde dans le monde terrestre, l'intériorisation de la foi par des actes de dévotion individuels – quel que soit l'aspect collectif de leur ritualisation – est ainsi mis en avant.

Les deuxième et troisième parties se veulent comparatives, de l'origine des Grands Pardons que sont les jubilés romains (A. Vauchez) aux « pardons » bretons qui s'en distinguent fortement (G. Provost), lorsque l'expression communautaire d'une dévotion paroissiale l'emporte largement sur la quête d'une grâce par nature indivuelle. De Compostelle à Annecy et de Lyon à Einsiedeln, pèlerinages, processions, ostensions de reliques, Grands Pardons au sens strict… donnent aux fidèles l'occasion d'espérer le salut et à l'Église un cadre propice à son enseignement religieux, appelant à la fois à la médiation cléricale et à l'intériorisation de la démarche spirituelle. La richesse des contributions n'épuise pas le sujet : on pense par exemple à la question encore peu étudiée du clergé spécifique aux Grands Pardons, spécialisé certes dans la prédication – et S. Simiz comme F. Meyer leur donnent ici toute leur place –, mais aussi (surtout) dans la confession, pour laquelle les « pénitenciers » reçoivent éventuellement des pouvoirs spéciaux, posant la question des rapports hiérarchiques au sein de l'Église par la capacité à absoudre tel péché ou telle censure.

Les trois parties suivantes se concentrent donc sur le Grand Pardon de Chaumont. La quatrième s'intéresse à son contexte spirituel, architectural et liturgique, permettant notamment de mieux connaître la collégiale Saint-Jean-Baptiste et son mobilier. La relique de saint Jean-Baptiste qui explique l'existence de la collégiale et du Grand Pardon fait partie d'un vaste ensemble alimentant le culte du Précurseur dans la chrétienté (E. Bozoki). La longue étude d'H. Billat notamment éclaire un mobilier à l'histoire mouvementée, en ne négligeant jamais sa contextualisation religieuse. Enjeux historiques et patrimoniaux se rejoignent ici, invitant à poursuivre la réflexion.

L'époque « classique » du Grand Pardon, de sa création en 1476 jusqu'au XVIII^e^ siècle, donne lieu à six articles. Là encore la contextualisation est à l'honneur, notamment

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

dans le bel article de Vincent Tabbagh décrivant le milieu chaumontais, auquel Jean de Montmirel tente d'imposer une conception d'une Église hiérarchisée, où la grâce est octroyée « d'en haut » par un clergé tourné vers Rome. Il se heurte à une forte tradition de collaboration entre le clergé et la ville, via le chapitre et la Fabrique, voire de contrôle du clergé par la ville, ainsi qu'à l'attachement aux pratiques « unifiantes », qui expriment l'aspiration collective au salut plus que la quête individuelle de la grâce. Si la création du Grand Pardon exprime une dévotion envers saint Jean-Baptiste que partagent les Chaumontais, l'indépendance de la collégiale créée la même année est un relatif échec, et le compromis obtenu en 1492 consacre le partage des responsabilités entre bourgeois et clergé, tant dans la nomination des chanoines que dans l'organisation – et les bénéfices – du Grand Pardon. L'ultramontanisme de Jean de Montmirel ne suffit pas à faire du Grand Pardon chaumontais l'expression d'une toute-puissance spirituelle de Rome. L'hostilité ponctuelle de la voisine épiscopale Langres, analysée par D. Lanaud, n'enraye en rien le succès de l'événement. La mise en scène de mystères à Langres, tentant de « concurrencer » la fête chaumontaise, a d'ailleurs été imitée, avec bien plus de succès, lors du Pardon de la Saint-Jean-Baptiste, où la « diablerie » représentant la vie du précurseur et la damnation de ses bourreaux devient un élément central de la fête, notamment au début du XVII^e^ siècle, au point de provoquer de vives critiques dans le contexte de la Réforme catholique. Le contexte difficile vient à point pour la supprimer d'abord exceptionnellement (1635, 1640), puis définitivement (1668). Georges Viard parle d'un Grand Pardon « aseptisé » à la fin du XVII^e^ siècle (p. 364), avant l'épanouissement manifeste de la fête au XVIII^e^ siècle, mis en lumière par C. Lamarre étudiant de manière fort vivante dépenses et recettes liées au Grand Pardon. Les chanoines reprennent alors en mains une cérémonie que les Jésuites avaient en partie « détournée », et qui s'articule désormais plus autour du culte eucharistique que de celui de Jean-Baptiste.

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage est consacrée au devenir contemporain du Grand Pardon, évoqué en cinq articles. Le XIX^e^ siècle, et surtout sa deuxième moitié, voit le Grand Pardon exprimer les tensions nationales autour de la question religieuse, puis devenir un lieu privilégié de la pastorale de « reconquête » catholique. Il est aussi un temps d'affirmation identitaire chaumontaise, qui nie partiellement l'historicité de la célébration. L'évêque de Langres, enfin, en présente les enjeux d'aujourd'hui, qui font écho dans une large mesure aux pages précédentes par l'invitation à la confession, à l'eucharistie, au rassemblement des fidèles – sans aucunement y limiter la portée d'une telle fête dans l'Église contemporaine.

On appréciera les conclusions de Francis Rapp et Georges Viard, qui rassemblent vigoureusement les apports essentiels du colloque. Ceux-ci, concernant surtout la fin du Moyen Âge et l'époque moderne, résident d'abord dans cette large contextualisation et dans le choix assumé de faire du Grand Pardon chaumontais un révélateur de pratiques pastorales et de dévotions dont le cœur est l'espérance en la miséricorde divine. Loin d'une « pastorale de la peur » que la diablerie de Chaumont pourrait illustrer, Pardons et jubilés offrent au pécheur l'occasion d'obtenir la grâce divine, toujours médiatisée par le clergé, même lorsque la fête se veut un appel à l'intériorisation de la foi et de la démarche spirituelle.

Véronique BEAULANDE-BARRAUD

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Véronique Krings, Catherine Valenti (dir.), *Les Antiquaires du Midi. Savoirs et mémoires. XVI^e^-XIX^e^ siècle*, Paris, Errance, 2010, 192 p.

Un antiquaire, au sens premier du terme, est une personne qui s'intéresse au passé à travers les traces qu'il a laissées, quelle que soit la période. Un antiquaire s'efforce de compiler ces traces matérielles, de les enregistrer par une description rédigée, si possible dessinée, et, éventuellement, de les conserver dans des cabinets de curiosité : le mouvement antiquaire est indissociable de la constitution et de la diffusion des images.

Les antiquaires, réhabilités il y a plus d'un demi-siècle par le célèbre article d'Arnaldo Momigliano (« Ancient history and the Antiquarian », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes* 13, 1950, p. 285-315), sont considérés comme les précurseurs des savants antiquisants parce que leur attachement à la documentation dénote une attitude scientifique et parce que leurs récoltes ont servi de point de départ aux analyses et aux travaux rigoureux qui furent menés après eux. Envisager l'action des antiquaires et en définir les personnalités dans le cadre géographique du Midi est légitime parce que l'abondance et l'état des monuments anciens y constituent des atouts fondamentaux de l'émergence de ces amateurs – aucun des antiquaires n'a vécu de sa passion, même si certains d'entre eux ont tenté de monnayer des objets, contrairement à un principe éthique officieux. Toutefois, la contribution fouillée d'O. Poisson (p. 99-116) fait nettement ressortir les conditions spécifiques qui différencient la zone occidentale de celle qui commence au Languedoc : à l'ouest la récolte est beaucoup plus maigre. L'absence, tant en France qu'en Espagne, de sites susceptibles de motiver les antiquaires, Tarragone exceptée, a orienté l'intérêt vers des « monuments immatériels », c'est-à-dire les sujets juridiques et institutionnels dissociés de l'aspect figuratif caractéristique du mouvement antiquaire. Jusqu'aux recensements généraux des antiquités organisés par le pouvoir central en 1810/1817, il était entendu que « le Roussillon ne comporte point de monuments » ; une fois l'attention attirée sur les vestiges, la nature des édifices conduisit à privilégier la période médiévale par rapport à l'antiquité. En ce qui concerne la partie orientale, les principales villes recélant des monuments (Nîmes, Avignon, Orange, Arles) sont examinées à travers les figures des antiquaires y ayant œuvré, d'envergure, de renom et de qualité variables. Nîmes d'abord, où, dès le XVI^e^ siècle, leurs noms jalonnent les tentatives d'éclaircissement des origines de la ville ; certains sont obscurs, tous sont des précurseurs de l'illustre Jean-François Séguier auquel le déchiffrement de la dédicace de la Maison Carrée apporta la gloire (Fr. Pugnière, p. 13-30). Un bilan similaire est dressé pour la ville de Narbonne, dont l'épisode fondateur est constitué par l'édification de remparts sous François I^er^ qui prescrivit l'insertion des fragments antiques dans les murs, à une hauteur suffisante pour qu'ils soient correctement préservés ; la manifestation précoce de souci patrimonial suscita l'admiration des voyageurs et des érudits jusqu'à la fin des années 1860. Alors, le déclassement de Narbonne comme place-forte permit la destruction des murailles, ardemment désirée par les vignerons pour lesquels le passage des charrois par les portes représentait un handicap ; les antiquités scellées dans les murs furent récupérées tant bien que mal, l'utilisation des explosifs rendant l'opération délicate (Ch. Alibert, p. 87-96).

Globalement, c'est au XIX^e^ siècle que les antiquaires accomplirent leur mission de la façon la plus marquante, qu'ils aient été hommes d'Église, juristes, administrateurs, ou tout cela à la fois. L'activité la plus intense fut alors déployée, aiguillonnée par l'amour pour la petite patrie et le désir de la voir plus célèbre, plus visitée, plus admirée que les autres. Jean-François Séguier incarne, dès les premières décennies du XVIII^e^ siècle, cette passion qui fait des antiquaires les protecteurs des vestiges, face

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

au désir de modernisation, dont l'aménagement du jardin de la Fontaine à Nîmes constitue un des épisodes les plus illustres, ou face aux difficultés de conservation des monuments antiques arlésiens, si imbriqués dans la ville moderne que leur extraction du tissu urbain fut douloureuse (« le musée est dans la ville »). Esprit Calvet, à Avignon, l'original Louis Chapat à Orange (O. Cavalier, p. 31-52 et 53-72) réunirent des collections de curiosités associant des *naturalia* à des antiquités, collections dont héritèrent parfois les municipalités.

La seconde partie de l'ouvrage, organisée autour de figures d'antiquaires et non selon une logique géographique, est plus faible que la première, notamment parce qu'elle consacre à Perrot deux communications qui se recoupent presque totalement de sorte que la seconde eût suffi, d'autant que l'épisode du déchiffrement de l'épigraphie de la Maison Carrée, déjà évoqué antérieurement, est repris (Ch. Landes, S. Aufrère, A. Dautant, p. 117-160). Figure originale peu connue, Jean-François Perrot, ancien militaire, un moment mandaté par les autorités nîmoises pour faire des fouilles, puis concierge de la Maison carrée, constitua une collection. Mal intégré au milieu nîmois, il incarne l'attachement de classes modestes à la connaissance du passé, au-delà de leur environnement immédiat puisque sa collection avait une dominante égyptologique, et au prix de sacrifices matériels plus pesants que pour ses contemporains plus fortunés. L'utilisation des sources iconographiques des antiquaires par Émile Espérandieu pour la rédaction du recueil général des bas-reliefs suscite l'étonnement des auteurs (R. Robert, D. Terrer, p. 161-172), qui s'interrogent sur la raison pour laquelle Espérandieu se montra si attentif aux témoignages recueillis par ses prédécesseurs, quelle qu'en soit la qualité artistique. Il nous semble que la réponse est apportée par les travaux épigraphiques menés parallèlement par Espérandieu ; la procédure qu'il suivit est exactement semblable à celle qui avait été établie par l'Académie de Berlin pour l'élaboration du Corpus des inscriptions latines : recueillir et énumérer tous les témoignages sur le document depuis sa première mention ; le laconisme des notices correspond exactement au même protocole, qui interdit les commentaires qui auraient été susceptibles d'éclairer le jugement que portait Espérandieu sur la qualité stylistique du monument ou de ses reproductions. Une documentation érudite et sans jugement autre que sur la qualité scientifique du témoignage (fidélité ou non, reproduction de première main), voilà très exactement l'application au corpus des monuments figurés des exigences du corpus épigraphique. La préoccupation des savants français de compenser l'avance prise par la Prusse avec son entreprise de récolement exhaustif des inscriptions latines, la proximité amicale entre Espérandieu et Allmer, fondateur de la *Revue épigraphique*, dont Espérandieu fut légataire universel, rendent parfaitement compte de ce principe de rédaction qui exclut toute considération artistique pour se focaliser sur les informations techniques aussi objectives que possibles : la similitude méthodologique entre le *Corpus Inscriptionum Latinarum* et le *Recueil des Bas-reliefs* est frappante.

Même si la volonté des antiquaires de mise en relation systématique d'un vestige avec un témoignage textuel suscita souvent des identifications hasardeuses, même si leur conception du savoir universel les conduisit parfois à une dispersion nuisible à la précision, même si leur souci de valorisation du patrimoine local les poussa occasionnellement à une surévaluation des vestiges et des objets qu'ils rassemblaient et étudiaient, leur rôle de précurseurs de l'appréhension scientifique du passé ne doit être ni nié ni sous-estimé. Ils furent supplantés par les archéologues qui moquèrent souvent, dans l'ivresse de l'application de techniques scientifiques nouvelles, leurs approximations, leurs exagérations et leurs vues trop inspirées par la volonté de mettre en évidence une identité locale. Dans les faits, ils furent les éveilleurs d'une

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

conscience patrimoniale sans laquelle bien des témoignages auraient disparu, et l'attention qu'ils portèrent aux traces du passé constitua le socle sur lequel s'édifia l'archéologie moderne.

Monique DONDIN-PAYRE

Jean-Marie Le Gall (dir.), *Les Capitales de la Renaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection « Histoire », 2011, 192 p.

Les études sur les capitales sont nombreuses pour le Moyen Âge et pour une longue période contemporaine après 1750. Rappelons le volume dirigé par Ch. Charle et D. Roche, *Capitales culturelles. Capitales symboliques* (Publications de la Sorbonne, 2002). Le temps de la Renaissance semble délaissé. Par ailleurs, on a privilégié les villes qui ont persisté dans leur capitalité (un néologisme d'avenir ?), donc adopté une approche téléologique qui infléchit la nature des critères en privilégiant la durée et le modèle prévalant dans l'État moderne wébérien, centralisé et absolutiste. Or les critères sont contingents et pèsent d'un poids variable selon les époques, résidence du prince, population nombreuse, primauté économique, aura culturelle… L'emploi du terme dans les ouvrages du temps réserve son lot d'incertitudes et de surprises. Le *Theatrum mundi urbinum præcipuarum* de Braun et Hogenberg (fin XVI^e^-début XVII^e^ siècle) recense, entre autres pays, pour la France, Paris, Poitiers, Rouen, Saintes et Nancy, pour les îles Britanniques, Londres, Édimbourg et Exeter, pour la péninsule Ibérique, Lisbonne, Tolède, Valladolid et Barcelone, pour l'Italie Milan, Gênes, Palerme, Cagliari et Messine, pour les Pays-Bas très urbanisés, 10 villes et, pour l'Empire, pas moins de 15 villes : ici l'abondance résulte de l'absence d'une vraie capitale et de la pulvérisation territoriale de la *Kleinstaaterei*.

L'Italie a la meilleure part, encore que Rome, capitale incontestée de la Chrétienté, et Naples, capitale d'un royaume et ville la plus peuplée de la péninsule, soient absentes. Au cours du XVI^e^ siècle, Turin a détrôné Chambéry comme capitale de l'État sabaudo-piémontais. Ce sont d'abord les institutions, université (1436), archevêché (1513) qui ont fondé l'hégémonie de Turin sur Chambéry, affaiblie par la perte de Genève ; les ducs s'installèrent après la récupération de leur État, construisirent le palais et la forteresse, une galerie pour leurs collections. En 1578, le Saint Suaire fut transféré de Chambéry à Turin. Cette dynamique porta à 30 000 habitants en 1630 la population de la ville. Dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, Florence multiplia son *contado* par trois, par une série d'accords contractuels qui reconnaissaient les droits des élites locales. *Città principale* d'un *dominio* nullement unitaire, mais auquel elle imposa sa légitimité, Florence devint la capitale des Médicis. La construction de la *Fortezza da Basso* (1534-37), l'installation de la famille princière dans le palais antique de la République, la *Signoria*, scellèrent le lien indissoluble entre la dynastie et la ville. Si l'élévation de Côme au titre de grand-duc (1569) ne modifia pas le fonctionnement organique de l'État florentin, ni celui de Sienne, inféodée à Côme en 1557, elle agrégea le Médicis plus intimement à la société des princes et à son monde curial et cérémoniel. La capitalité de la ville de l'Arno fut plus une réalité extra-florentine, davantage perçue par les autres capitales européennes que vécue par les sujets du prince. Bologne est une capitale manquée. Inspiré par Botero, le géographe Magini, dans son atlas posthume publié en 1620, la place juste après les six villes de la première classe, Rome, Naples, Venise, Gênes, Milan et Florence. Ville sans territoire,

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

mais nœud entre les grands États du nord de la péninsule, seconde ville des États du pape, administrée par le gouvernement mixte de son sénat et du légat pontifical, fière de ses libertés, riche de grands souvenirs tels que le couronnement de Charles Quint ou le transfert du concile de Trente, Bologne n'accéda pas au rang de capitale, malgré une population que Montesquieu évaluait à 70 000 habitants en 1729.

Pour la France, Paris et Rennes. Ne faut-il pas revisiter de façon critique la métropolité (autre néologisme) du Paris de la Renaissance, où les rois, sacrés ailleurs, résident peu (12 % du temps de règne de François Ier, 22 % pour Charles IX, 40 % pour Henri IV entre 1598 et 1610), où ils ne meurent pas (p. 49, François II n'y est pas mort, mais à Orléans), où les États généraux ne se réunissent jamais, qui peine à devenir la capitale financière du royaume en face de Lyon (j'ajoute que les premiers receveurs généraux du clergé furent lyonnais), qui, certes, a dans ses murs la Sorbonne, le Collège de France et 90 % de la production imprimée à la fin du siècle, mais où l'on n'enseigne pas le droit romain, qui le cède à Montpellier pour la médecine… Elle ne fut pas non plus la capitale nationale de la contestation au temps de la Ligue, son rayon d'action ne dépassa guère les 100 km. La *success story* de Paris serait donc du siècle suivant ; là se creuse l'opposition Paris-province, Paris, lieu de la civilité et des bonnes manières – voyez l'arrivée de Dorante, le Menteur de Corneille dans la capitale –, la province rustique et attardée, quand elle ne devient pas le lieu de l'exil (Gaston à Blois). Quelles furent les causes de la victoire de Rennes sur Nantes comme capitale de la Bretagne ? Alors que le duc, son conseil et sa chancellerie étaient à Nantes et la chambre des comptes à Vannes, Rennes se prévalait d'être la ville du couronnement (le dernier en 1532). Avec le rattachement du duché au domaine royal, Nantes perdit sa cour ; surtout elle ne gagna pas le combat pour le siège du parlement, en dépit de ses atouts, la communication par la Loire, le fort château pour abriter les archives, l'université, la chambre des comptes transférée de Vannes, et surtout le dynamisme économique d'un port attractif. Rennes l'emporta grâce au parlement, installé dans un bâtiment tout nouveau, même si le retour de la cour dans la ville en 1689, quatorze ans après la révolte du papier timbré, fut assorti de la tutelle définitive d'un intendant.

Autre cas de figure, les capitales migrantes. La république polonaise formée de la Couronne de Pologne et du Grand-Duché de Lituanie eut deux capitales, Cracovie, lieu du sacre et des funérailles royales, résidence du roi (le Wawel), et Vilnius, moins peuplée (15 000 habitants contre 25 000 à Cracovie), mais mieux située pour assurer la défense contre le tsar de Russie, et favorisée des séjours fréquents de Sigismond-Auguste. Varsovie, capitale de la Mazovie, n'était qu'une étape sur la route de Cracovie à Vilnius. Lors de l'union de Lublin (1569), elle bénéficia du choix qui en excluant Cracovie et Vilnius en fit le siège de la Diète unique. C'est à Varsovie que fut élu Henri de Valois. L'incendie du Wawel en 1595 précipita l'installation définitive du roi et du gouvernement à Varsovie, Cracovie conservant le sacre et les funérailles. Kiev, Moscou, Saint-Pétersbourg, autre cas de migration liée à la construction du pays, avec la volonté, chaque fois, de capter l'héritage symbolique de la ville détrônée. Capitale de la Rus', vaste espace entre Baltique et mer Noire, centre actif du christianisme oriental, Kiev, ruinée par les invasions mongoles, fut supplantée par Moscou qui, de capitale de la principauté de Moscovie, devint, par conquêtes successives, celle de toutes les Russies, et revendiqua après 1453, l'héritage de Byzance et de Kiev : Moscou fut la troisième Rome et son souverain appelé tsar (césar). Création de Pierre le Grand, nouveau Constantin, la ville du nord fut placée sous le patronage de saint Pierre, dispensateur des clés qui ouvraient les espaces nouveaux d'expansion baltique. Plus éphémère, de 1601 à 1606, fut la promotion de Valladolid comme capitale de la monarchie hispanique, à la place de Madrid que

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Philippe II avait élu en 1561. Toute une littérature fleurit alors sur ce que devait être la *ciudad cortesana*, la cour étant l'ensemble des institutions du pouvoir central. Les partisans du déplacement à Valladolid mettaient en avant la dépopulation de la Castille du Nord, l'hypertrophie de Madrid et les dangers sociaux qui en découlaient, la hausse des prix dans la capitale, et prônaient les avantages d'une monarchie itinérante allant dépenser et se montrer de ville en ville. Le parti du maintien de Madrid arguait des difficultés du déplacement d'une cour et d'un appareil de gouvernement bien trop nombreux ; la municipalité de Madrid ne manquait pas de faire craindre la ruine totale de la ville et le désastre fiscal qui en résulterait pour l'État : la mobilité relevait du passé, la capitale devait être la ville la plus grande.

Cas à part que celui du Saint Empire : on élisait l'empereur ou le roi des Romains à Francfort, on le couronnait à Aix-la-Chapelle jusqu'à Ferdinand, les insignes du couronnement étaient conservés à Nuremberg, la Cour de Justice impériale siégeait à Spire, l'archichancelier était à Mayence (c'est l'archevêque-électeur), la Diète naviguait entre Spire, Worms et Nuremberg avant de se fixer à Ratisbonne, l'empereur résidait à Vienne ou à Prague. Vienne se développa comme capitale de la monarchie habsbourgeoise et non comme capitale d'un Empire que sa structure féodale et le développement des États territoriaux dispensaient de la nécessité d'une capitale. Autre cas particulier, celui de la ville coloniale de Mexico, capitale de la Nouvelle-Espagne, dont Cortés voulut l'installation sur le site même de la capitale aztèque Tenochtitlan, son palais étant à l'emplacement de celui de Montecuhzoma et la cathédrale, de celui du grand temple. Cortés récupérait le capital symbolique de l'antique et éblouissante métropole des Indiens et réactivait le réseau des cités soumises qui l'alimentait. Regrettons l'extrême médiocrité des deux cartes qui n'aident pas à suivre le discours, il semble même que les renvois dans le texte soient inversés.

La conclusion relève la persistance des critères anciens comme la résidence du prince, et l'apparition de nouveaux marqueurs, rituels princiers, place du religieux, appropriation de la mémoire et du symbolique… Sont-ils si nouveaux que cela ? Les situations et les contextes sont divers. Le politique garde un poids prépondérant, comme l'attestent les cas de Madrid, Saint-Pétersbourg, Florence, Turin, Cracovie. Pas de modèle encore au temps de la Renaissance, pas de voie tracée vers la capitale promise, mais déjà des pistes à creuser. Ce qui est certain est que le dernier tiers du XVI^e^ siècle porta des coups à la spatialité incertaine et que le lien fut de plus en plus éprouvé comme nécessaire entre un pouvoir établi, visible et une ville peuplée, économiquement active et vivifiée par les échanges des richesses.

Claude MICHAUD

Gaël Rideau, Pierre Serna (dir.), *Ordonner et partager la Ville, XVII^e^-XIX^e^ siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection « Histoire », 2011, 224 p.

La question de la « régulation sociale » a dépassé, depuis quelques années, l'idée d'un seul « contrôle social » dans les études historiques. La régulation, plus large que le contrôle, permet d'enrichir les questionnements en étudiant non plus seulement ce qui était produit par l'État, les dominants ou les groupes sociaux supérieurs. Elle implique de scruter les manières dont l'ordre social s'établit, en permanence, en tenant compte de la multiplicité des acteurs qui peuvent y concourir, tant ceux qui

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

souhaitent le produire que ceux qui le reçoivent, ou plutôt l'amendent, le « négocient ». De la sorte, le livre *Ordonner et partager la ville, XVII^e^-XIX^e^ siècle*, que dirigent Gaël Rideau et Pierre Serna, réunit plusieurs contributions avec pour objectif de comprendre, en différents temps et différents lieux, l'idée de la mise en place d'un « ordre », entendu dans ses dimensions sociale, publique et urbaine. L'ordre social est compris comme l'état d'une société régulée, c'est-à-dire organisée par des codes mais surtout des pratiques, qui fluctuent sur le terrain et ne se réduisent pas à ce que les forces de l'ordre veulent imposer. Ces dernières, certes chargées de le mettre en œuvre et de le contrôler – mission qui en fait les pourvoyeuses d'archives pour l'historien – ne le créent pas. Les populations, en fonction de leur place et de leur rôle social, interfèrent dans la création, la « reconfiguration », continuelle, de cet ordre qui est ainsi une « *construction, une dynamique, une mise en ordre continuellement recommencée et repensée* » (p. 16). Cette vision permet d'étudier aussi bien les groupes sociaux que les individus, lesquels peuvent jouer un rôle certain, notamment par l'écrit (Nicolas Delamare, étudié par Nicole Dyonet). Les études réunies portent principalement sur l'ordre urbain, car la ville est érigée en laboratoire de l'ordre, l'État, dès le XVI^e^ siècle, ayant voulu gouverner autrement ces espaces. Le cadre urbain privilégié amène les auteurs à examiner avec attention les moments de crise urbaine, comprise comme le moment de reconfiguration plus ou moins dramatique de l'ordre social. Une grande attention est apportée aux incidences spatiales que ces réagencements introduisent dans la ville, ce que le titre suggère par « partager ». Le partage implique en effet de vivre ensemble dans la ville, en tenant compte de la diversité d'usages, de pratiques et d'appropriations de l'espace. Il ne réduit pas un espace à une fonction, mais l'envisage comme un lieu de confrontations d'usages et d'expériences sociales. On peut regretter en ce sens que l'ouvrage n'aborde que trop peu la question de la matérialité urbaine, à savoir les aménagements, mais encore les opérations microscopiques de la vie quotidienne qui montrent l'appropriation de leur ville par les populations. Pour contrebalancer cela, les auteurs ont toutefois été attentifs aux sens humains, en particulier l'ouïe et l'odorat, par l'étude des usages sonores de la ville.

Le plan général de l'ouvrage invite, en premier lieu, à étudier comment l'écrit peut générer l'ordre. Les écrits policiers y occupent une bonne place avant la Révolution, mais la part belle est faite à l'étude du regard des spécialistes sur la ville au XIX^e^ siècle : un inspecteur des Ponts et Chaussées (Marcel Jozon, étudié par Pierre Allorant). On comprend ici comment la pratique induit une expérience essentielle dans le processus d'appréhension intellectuelle de l'urbain, soubassement primordial pour comprendre comment sont nées les pensées diverses qui prétendaient mettre en ordre la ville à partir du XVII^e^ siècle. Dans ce cadre, une section est consacrée aux rapports entre le monde religieux et l'ordre. Les auteurs constatent que les exigences, les préceptes et les pratiques religieuses influent de moins en moins sur la configuration urbaine de l'ordre, au point que les chanoines de Metz, au milieu du XVIII^e^ siècle, ne parviennent pas à contrer les aménagements laïcs de l'État (Alain Cabantous). De même, les autorités religieuses ne peuvent conserver aux processions orléanaises un caractère strictement religieux : elles sont intégrées dans une célébration plus vaste, celle d'un ordre social plus large et nouveau qui est celui de la monarchie administrative (Gaël Rideau). Cette « laïcisation » traduit de nouvelles formes de « convivance », qui expliquent pourquoi, à Marseille, la présence protestante n'est plus une injure à l'ordre des choses à la fin du XVIII^e^ siècle (Céline Borello).

Fort de ces soubassements, le déroulement de l'ouvrage amène à scruter les articulations entre l'ordre social (national) et ses déclinaisons à l'échelle locale. Les ruptures politiques du XIX^e^ siècle sont privilégiées pour montrer que les villes manifestent, dans leur architecture ou leur décoration, les allégeances ou les rejets des

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

pouvoirs surgis de la Restauration et des Cent Jours (à Orléans, scrutée par Pierre Serna) ou des changements de régime politique à Versailles (Noëlle Dauphin). Dans cette dernière, il existe tout au long du siècle la volonté (un « consensus ») de maintenir un ordre urbain indépendant des vicissitudes nationales, construit autour du château et des jardins royaux, pour maintenir un vivre ensemble basé sur des pratiques charitables traditionnelles et un « ordre esthétique » spécifique à la ville. Ce n'est que l'irruption des forces dites versaillaises en 1870 qui anéantira ce « consensus ». Enfin, l'ouvrage est clos par une étude de B. Gainot, de l'ordre colonial dans les Antilles à partir de la question de la police des esclaves, non plus entendus comme seuls « objets » appartenant à des maîtres confinés dans des plantations, mais bien comme des êtres qu'il fallait encadrer et contrôler dans la mesure où ils étaient suspectés de vouloir mettre à bas l'ordre social, en particulier en ville. Ce cheval de Troie permit à la monarchie de mettre fin au non-droit qui régnait dans les colonies (point de vue étatique) et d'imposer un ordre urbain similaire à celui de la métropole, en s'emparant de questions nouvelles : l'hygiène, la sûreté publique, l'organisation du nettoyage, etc. Cette dernière étude retrouve les forces de l'ordre, puisque la maréchaussée tient un rôle essentiel dans ces dispositifs. Au fond, l'ouvrage permet d'asseoir plus sûrement l'idée que l'ordre social n'est pas un invariant et qu'il est nécessaire, pour le comprendre, de partir du terrain, d'en-bas, et de délaisser les seuls textes normatifs au profit d'une étude des expériences des acteurs collectifs et individuels, et de s'appuyer sur une histoire sociale des institutions. Il invite également à étudier plus avant la dimension matérielle (pas seulement urbaine) de ces reconfigurations permanentes, qui ne se comprend pas sur la même échelle temporelle que les soubresauts sociaux et politiques, car elle implique des processus de construction, de destruction et d'appropriation sans doute plus lents.

Nicolas VIDONI

Jean-Paul Pittion (éd.), Stéphan Geonget (coll.), *Droit et justice dans l'Europe de la Renaissance*, Colloque des 2-7 juillet 2001, Paris, Honoré Champion, Centre d'études supérieures de la Renaissance-Le savoir de Mantice, 2009, 376 p.

Cet ouvrage publie les communications présentées lors d'un colloque international (« Droit et Justice à la Renaissance ») tenu à Tours en juillet 2001, très tardivement édité, huit ans après (!), en 2009. Il présente seize communications, qui ne sont pas classées par thèmes, mais par ordre alphabétique des noms d'auteurs ; elles sont précédées d'un avant-propos (Jean-Paul Pittion), mais ne sont pas suivies d'une conclusion générale ; l'ouvrage est complété par deux appendices (un catalogue d'ouvrages juridiques manuscrits et imprimés présentés à l'occasion du colloque, et une « séquence dramatique » concernant un procès de Vaudois, fondée sur des sources contemporaines et représentée par une compagnie théâtrale dans le cadre du même colloque), ainsi que par un index des noms de personnes. L'une des communications est publiée en anglais, une autre en espagnol (on aurait pu penser qu'en huit ans, les éditeurs auraient eu le temps de les traduire en français…). Le lecteur n'est donc pas guidé, mais peut choisir à sa guise dans une grande diversité apparente, tant thématique que géographique (surtout la France, l'Angleterre et l'Espagne, mais une communication concerne également la Pologne). Pourtant, après lecture et

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

réflexion, il se rend compte que quatre grands thèmes sont abordés, au fil des diverses communications.

Premier thème : dans plusieurs textes, l'accent est mis, à juste titre, non seulement sur la théorie juridique, mais aussi sur les pratiques judiciaires, par exemple à propos des procès de sorcellerie, où apparaît la variété des attitudes des hommes de l'époque face à la transgression et au châtiment. Cela confirme bien qu'il n'est plus possible, désormais, de séparer l'histoire du droit de l'histoire sociale et politico-religieuse. Dans le même esprit, d'ailleurs, l'époque voit la fin de l'ascendant exercé sur les professions juridiques par les professeurs des universités, au bénéfice des praticiens, en particulier des parlementaires.

Deuxième thème : plusieurs études permettent de mieux évaluer la place changeante du droit dans les sociétés de la Renaissance, ainsi que la diversification des milieux et des professions juridiques. On y voit clairement que la présentation traditionnelle d'un droit savant, qui serait libérateur, et des pratiques locales, présentées comme archaïques, n'est qu'une vue de l'esprit, que la réalité des faits ne confirme pas. Les vieilles coutumes locales ou régionales, en effet, offraient aux juges une diversité de solutions concrètes, qui leur permettaient de négocier avec souplesse la résolution des conflits, la jurisprudence orale tenant une place fondamentale dans ces pratiques. Les populations alors soumises à des réformes imposées d'en haut (en particulier la rédaction des coutumes), et concernées par leurs conséquences, étaient loin d'y adhérer.

Troisième thème : cette diversité est aussi celle de la culture, et des engagements politiques et idéologiques, de certains acteurs du droit. Le droit savant de la Renaissance a contribué au développement de la pensée politique, comme le confirment plusieurs communications. En faisant du droit l'un des fondements de l'idée de nation, les juristes ont contribué à définir les formes modernes de l'État, et cette idéologie a été un instrument de la construction de l'absolutisme monarchique. Simultanément, la création de nouvelles cours de justice satisfaisait chez les élites une soif d'offices, et créait une dépendance de plus en plus forte envers le pouvoir politique. Pourtant, cela n'a pas empêché, en même temps, quelques essais ponctuels, mais éphémères, chez des hauts magistrats, d'élaboration d'un contre-pouvoir politique.

Enfin, quatrième thème, une place importante est accordée, dans cet ouvrage, à l'étude des représentations du droit et de la justice, notamment iconographiques, qui se sont multipliées à l'époque de la Renaissance, les juristes étant bien conscients de la nécessité de faire connaître, et surtout de faire comprendre, leur activité et leur rôle. Concrètement, la science juridique ne consistait pas simplement à faire le tri, par la critique, des sources et des autorités, mais à les appliquer à la résolution des conflits dont avaient à traiter les tribunaux : l'importance de la pratique est ainsi réaffirmée… de sorte qu'on retrouve le premier thème de l'ouvrage.

Les communications sont généralement de fort bonne qualité, et certaines sont particulièrement intéressantes (par exemple, celles qui portent sur la doctrine de la preuve dans les procès intentés contre les sorciers en Lorraine et en Franche-Comté, ou encore sur les bourreaux en France). Certes, quelques analyses présentent sans doute une approche trop exclusivement juridique des problèmes, et font parfois preuve d'un manque d'esprit critique devant les écrits théoriques (à rebours de l'ensemble du volume). La communication concernant la Pologne dépare quelque peu la qualité d'ensemble ; elle en est restée à une vision « voltairienne » de la justice d'Ancien Régime : une justice qui serait caractérisée par « l'intolérance, la bêtise et la superstition » (p. 261), qui aurait agi uniquement comme « instrument de terreur *sui generis* » (p. 265), et qui aurait dû attendre Beccaria pour ouvrir « la voie de la réforme du droit pénal dans l'esprit de la tolérance, du libéralisme et de la

raison » (p. 266) : conception aujourd'hui complètement dépassée et qui l'était déjà en 2001, à l'époque du colloque ici publié. Ou aurait également souhaité un classement thématique des communications (il est vrai que la grande variété des sujets traités l'aurait sans doute rendu difficile), et aussi une conclusion générale, même si l'excellente introduction pallie partiellement cette lacune.

Malgré ces quelques réserves (inévitables à propos d'un ouvrage collectif), il faut insister sur l'intérêt de cette publication. Outre l'intérêt des thèmes abordés et les éclairages nouveaux qu'elle apporte sur certains d'entre eux, elle permet une approche comparative fort utile, du fait du très vaste espace géographique pris en compte.

Benoît GARNOT

Hervé Laly, *Crime et justice en Savoie. 1559-1750. L'élaboration du pacte social*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection « Histoire », Série Justice et Déviance, 2012, 352 p.

Cet ouvrage, qui reprend l'essentiel d'une thèse préparée sous la direction de Robert Muchembled (qui préface le livre) et soutenue en 2010, a pour sujet l'apprentissage de la loi à travers l'exercice de la justice en Savoie du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, l'accent étant surtout mis sur les secondes moitiés des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Il est divisé en trois parties équilibrées, la première décrivant les institutions et les lois, la seconde s'intéressant à la répression judiciaire, la troisième aux rapports entre les justiciables et la justice. Le but recherché est clairement exposé dans l'introduction : analyser les usages réels de la justice dans la Savoie de l'époque moderne, à la lumière de deux systèmes de pensée opposés, ceux de Norbert Elias et de Michel Foucault… qui en sortent bien écornés. Les archives de la justice pénale ont été amplement mises à contribution, les unes systématiquement, les autres par sondages, de sorte qu'on aboutit à un *corpus* très important, bien réparti sur l'ensemble de la période, et varié (sentences et arrêts, procédures, sources normatives…) ; les inventaires analytiques successifs, établis par des archivistes, avec leurs 12 000 affaires, à la fois civiles et criminelles, ont constitué un précieux et primordial outil de travail, bien que non exhaustif.

La Savoie constitue ainsi un excellent laboratoire pour tester des hypothèses explicatives de l'évolution du système judiciaire, par comparaison systématique avec la France. D'autant qu'elle a subi plus de vingt ans d'occupation française, de 1536 à 1559, et vu s'appliquer chez elle l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), porteuse de radicales modifications du système pénal. Région montagnarde typée, périphérique et pauvre, conservatoire des traditions communautaires, réputée (à tort) pour ses sorcières, elle retrouve son indépendance pour devenir rapidement une citadelle de la Contre-Réforme. C'est précisément en 1559 qu'est créé le sénat de Savoie, successeur d'un éphémère parlement français. L'auteur en fait son objet d'étude jusqu'aux dernières grandes évolutions réglementaires, les Royales Constitutions de 1729.

L'étude institutionnelle est très détaillée. Celle du contentieux prend en compte non seulement les affaires pénales, mais aussi des affaires civiles, ce qui correspond à une nécessité devenue aujourd'hui évidente, puisque les mêmes affaires peuvent passer au civil ou au pénal, en fonction, le plus souvent, du choix des justiciables. L'analyse quantitative est menée avec clarté et méthode, et sans illusions sur sa

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

fiabilité en matière de criminalité réelle. L'évolution chronologique, en particulier, est bien soulignée, en particulier avec l'étonnant pic des affaires traitées au pénal à la fin du XVII^e^ siècle. La judiciarisation grandissante de la société y apparaît de manière évidente, ainsi que la modification de l'économie des peines.

De 1560 jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle, l'arsenal punitif savoyard vise à réprimer en priorité les actes de violence dans leur ensemble. Les injures réelles ou verbales sont les infractions les plus poursuivies, suivies des homicides, passibles du châtiment le plus sévère, puisqu'ils sont systématiquement punis de pendaison (en théorie du moins), quelles que soient les circonstances. Les injures réelles et verbales sont, elles, frappées d'amendes. Ainsi le sénat tente-t-il de maîtriser les deux bouts de la chaîne des violences. Mais la possibilité d'accommodement, en cas d'homicide simple, et la criminalisation des agressions indiquent que la préoccupation majeure du sénat est la préservation de la paix sociale.

En effet, cette justice reste surtout une justice de conciliation pendant très longtemps (de 1560 à 1620, les sentences ne représentent que 20 % à 30 % des arrêts, le reste étant constitué surtout d'arrêts interlocutoires qui permettent aux parties de rebondir et de s'entendre) et rien ne prouve qu'elle change vraiment, sur le fond, au XVIII^e^ siècle (même si la proportion des sentences augmente après 1650). La législation, certes, est de plus en plus coercitive, à l'image de celle du royaume de France voisin, mais elle est peu appliquée, car le plus souvent inapplicable. Les lois réprimant le blasphème, par exemple, sont tellement sévères qu'elles en deviennent caduques de fait, de sorte qu'il est probable qu'elles n'impressionnent pas grand-monde. Quant aux mesures contre les vagabonds, elles sont dans le même cas, puisqu'il n'y a même pas de création de bureaux des pauvres dans les villes. Le duc a-t-il les moyens de sa politique ? Certainement pas. Mais a-t-il seulement même les intentions de sa politique ? L'accent mis à chaque fois par le législateur sur l'importance de la prévention (notamment pour les duels) et des médiations tend à prouver que ce n'est pas le cas.

Même si l'augmentation de la gravité des peines au cours de la période semble avérée, il faut bien mettre en parallèle le fait que le nombre des condamnés, lui, n'augmente pratiquement pas et d'autre part qu'il reste relativement limité : avec une demi-douzaine de condamnations à mort annuelles (le chiffre n'est certes pas négligeable, mais combien de ces condamnations sont-elles effectives ? Les mesures de grâce sont nombreuses), trois à quatre condamnés aux galères et à peine plus au bannissement, on aboutit à une douzaine seulement de peines afflictives, alors que les amendes restent beaucoup plus nombreuses. On mesure bien ainsi les limites de la répression pénale : terrible en théorie, elle l'est beaucoup moins dans la réalité. Tout compte fait, la justice cherche plus à réconcilier qu'à punir, sauf pour quelques crimes « excessifs ». De la même manière, la « moralisation » de la société se limite sans doute à une volonté théorique. Il faut souligner le très petit nombre de cas de répression pénale dans ce domaine, même si certains sont spectaculaires. La répression de l'infanticide, par exemple, se limite à un arrêt judiciaire par an en moyenne. Si le sénat de Savoie cherche bien à moraliser et à criminaliser certains comportements, c'est seulement à coup d'exemples ponctuels et même rares.

Au-delà de leur action répressive, limitée, les tribunaux cherchent à insuffler des modèles de comportement : cette idée claire constitue la thèse centrale de l'ouvrage. La dernière partie s'intéresse ainsi de manière très novatrice aux justiciables « pour tenter d'approcher au plus près le jeu social des acteurs. Ainsi se noue le pacte social ». Le soutien des châtelains, notaires, seigneurs, potentats ecclésiastiques locaux, apparaît alors indispensable pour assurer efficacement l'encadrement des populations. Mais ce sont bien les communautés rurales et urbaines elles-mêmes, attachées à

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

leurs traditions coutumières, qui ont généralement le dernier mot : les juges tiennent forcément compte de l'état de l'opinion dans leur pratique, la démarche inverse étant vouée à l'échec. Dans ces conditions, il est certain que le sénat bénéficie de la confiance des habitants, qui le perçoivent comme une justice de proximité, favorisant la conciliation et accessible à leurs doléances.

Au passage, Hervé Laly détruit quelques idées reçues. C'est le cas pour la sorcellerie. La Savoie aurait été, selon bien des historiens locaux ou des folkloristes du XIX^e^ siècle, un « haut lieu de sorcellerie », certains auteurs avançant même le chiffre de 2 000 condamnations, avec un paroxysme dans les années 1670-1685. L'auteur montre qu'on ne retrouve en fait aucune trace écrite de cette frénésie répressive, y compris dans les registres d'arrêts sur pièces vues, où leur mention devrait subsister au moins sous la forme de quelques lignes, même si les pièces afférentes aux procès avaient été brûlées en même temps que les condamnés. Cette étude peut donc contribuer aussi à une plus exacte géographie statistique du phénomène de la sorcellerie en Europe occidentale.

Comme l'écrit Robert Muchembled dans sa préface, « alors que nombre d'historiens ont tendance à lier les progrès des sociétés occidentales au développement du pouvoir central ou de la civilisation des mœurs, la Savoie fournit un exemple de modernité façonnée de manière différente ». Le sénat de Savoie associe la promotion, dominante, de modes de conciliation à une répression pénale ciblée et limitée ; sensible aux problèmes et surtout aux aspirations des gens, il aboutit ainsi à un relatif apaisement des relations humaines, sans intervention d'un système étatique tentaculaire et en se passant de l'élaboration sournoise d'un auto-contrôle individuel. La Savoie présente ainsi un modèle original. On ne peut que savoir gré à Hervé Laly de l'avoir démontré avec talent dans ce livre.

Benoît GARNOT

Sonia P. Anderson (éd.), *Report on the Finch Manuscripts. Volume V: General Correspondence 1693, Secret Service Papers 1691-1693, and Naval and Military Papers to 1694*, Londres, TSO, Historical Manuscripts Commission, 2004, 916 p.

C'est une longue et ambitieuse entreprise éditoriale qui s'achève avec la publication du cinquième et dernier volume des *Finch Manuscripts*. Cette collection, commencée en 1913, appartient à un ensemble plus vaste, celui des *Historical Manuscripts Commission's Reports and Calendars Series*, dont la publication a débuté en 1870. Les *Finch Manuscripts* portent à notre connaissance des papiers essentiellement tirés des archives de Daniel Finch (1647-1730). Il fut, entre autres, secrétaire d'État de 1689 à 1693, après s'être occupé pendant quelques années de l'Amirauté, ce qui explique la place des affaires navales dans ses archives. De nombreux documents sont retranscrits en intégralité, tandis que d'autres sont résumés et référencés. Il s'agit donc à la fois d'un instrument de recherche et d'une source imprimée.

Ce cinquième volume des *Finch Manuscripts*, qui peut être consulté de manière tout à fait autonome (avec un index d'une grande utilité), est consacré aux années 1691 à 1694. Il s'agit des années les plus intenses de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (ou guerre de Neuf ans), celles durant lesquelles l'Angleterre affirma incontestablement sa supériorité navale, après une victoire comme celle de La Hougue (1692).

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Le cœur de l'ouvrage, qui occupe plus de 500 pages, est formé par les lettres et mémoires envoyés par des espions. Cette documentation est passionnante, car elle est très instructive quant aux moyens de circulation de l'information, aux rumeurs et nouvelles colportées, c'est-à-dire sur un aspect de la conduite de la guerre généralement abordé en histoire contemporaine, et dans une moindre mesure en histoire moderne.

Les lettres les plus nombreuses et les plus remarquables sont celles de Samuel Poulion, marchand parisien qui avait des contacts hauts placés, notamment à la Cour et au département de la Marine. Cet espion fournit de précieuses informations sur les nouvelles de la Cour et de l'armée. Certains faits relèvent de l'anecdotique, ou au mieux du pittoresque ; d'après Poulion, Madame Palatine n'aurait pas giflé son fils (le futur Régent), après que celui-ci a accepté le mariage avec Mademoiselle de Blois, mais lui aurait plutôt donné un coup de poing dans le ventre. En revanche, d'autres lettres complètent grandement ce qu'ont pu dire des mémorialistes comme Dangeau et Saint-Simon, ainsi sur la mort de personnages importants comme le maréchal de La Feuillade en 1691, présenté comme l'un des seuls courtisans ayant continué à rester franc devant le roi, même quand une vérité était déplaisante à dire (est-ce pour cette raison que, selon l'abbé de Choisy, le roi ait été soulagé du décès de La Feuillade ?). Les lettres de Poulion sont très instructives quant aux rumeurs et réactions suscitées par des nominations à de hautes charges. Les paragraphes abordant la promotion de maréchaux de France du 27 mars 1693 se distinguent de ceux qu'ont pu leur consacrer Dangeau, Sourches et Saint-Simon. À notre connaissance, seul Poulion évoque les sentiments de Louis XIV suite aux plaintes des vieux lieutenants généraux éloignés définitivement du bâton de maréchal (le comte de Montal, âgé de soixante-dix-sept ans) au profit d'officiers plus jeunes, au mérite plus récent (les quadragénaires marquis de Boufflers et duc de Noailles). Soit Poulion véhicule ici une rumeur, soit ses contacts à la Cour étaient très proches du roi. Il n'empêche qu'il semble difficile de négliger une telle source d'informations, quitte à les vérifier d'une façon ou d'une autre, au même titre que les mémorialistes français. C'est le propre du travail de l'historien. Plusieurs noms reviennent dans les missives de Poulion, à propos de promotions ou d'actions militaires. Parmi ces « étoiles montantes », signalons Boufflers, Catinat (tous deux maréchaux en 1693), et Villars (lieutenant général en 1693, avant de devenir maréchal de France en 1702), ce dernier étant alors au commencement de son essor.

Ce dernier volume des *Finch Manuscripts* est un recueil de sources précieuses pour l'étude du règne de Louis XIV et des interactions franco-anglaises, publiques ou secrètes. Il permet d'avoir un regard différent de celui des mémorialistes que l'on consulte habituellement. Il nous laisse entrevoir des possibilités de renouvellement non négligeables quant à l'histoire des événements narrés et des thèmes abordés. Ce recueil est donc fondamental.

Fadi EL HAGE

Jean-Pierre Bardet, Élisabeth Arnoul, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Les Écrits du for privé en Europe du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, Histoire / Mémoires vives, 2010, 657 p.

L'expression « écrits du for privé » est très populaire ces temps-ci. Elle attire beaucoup l'attention depuis la création d'un groupe de recherches au CNRS, associé

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

au Centre Roland Mousnier (Paris IV-Sorbonne). Le risque encouru est naturellement que cette expression soit utilisée à tort et à travers, à l'instar du terme « mentalités », il y a une génération de cela. Le volume publié par les Presses universitaires de Bordeaux laisse espérer une mise au point, dans le cadre d'une étude comparatiste européenne.

Ce volume, ainsi que le site Internet du groupe de recherches (http://www.ecrits-duforprive.fr), attestent de l'extrême diversité des sources appartenant aux « écrits du for privé » : livres de raison et de famille, mémoires, autobiographies, journaux… Le point commun est censé être le témoignage « d'une prise de parole personnelle d'un individu sur lui-même, les siens, sa communauté ». De telles sources sont publiées depuis la fin du XVI^e^ siècle (les *Commentaires* de Blaise de Monluc en 1592) avec un apogée au XIX^e^ siècle. De nombreuses publications locales furent réalisées (la plupart sont des journaux sur les guerres de la Ligue), complétant des entreprises nationales (publications de la Société de l'histoire de France, du Comité des travaux historiques et scientifiques, et des Documents inédits sur l'histoire de France). Or, il est évident que nombre de ces parutions, surtout celles régionales, n'ont pas vraiment été sollicitées par les historiens, encore moins analysées dans leur ensemble en vue de l'étude de la construction des témoignages et de la mise en lumière de l'esprit des auteurs et de leurs contemporains.

Quelques thèmes ont pourtant été mieux appréhendés grâce aux « écrits du for privé » – nous pensons à la mort et aux Camisards, respectivement étudiés par Michel Vovelle et Philippe Joutard –, mais il est évident qu'il manquait une étude totale, prenant le témoignage et son support d'écriture comme objets.

Le dessein principal du volume présent est donc d'esquisser une heuristique des « écrits du for privé », alternant théorie et exemples précis, sans chercher pour autant (et tel n'était pas le but) à élaborer un manuel d'analyse des sources, qui serait utile mais dogmatique.

La première partie de l'ouvrage est curieuse, dans le sens où les thèmes abordés auraient fort bien pu être intégrés ailleurs, et non rassemblés dans un catalogue artificiel de pays afin de démontrer (mais était-ce nécessaire ?) qu'on peut trouver des « écrits du for privé » partout en Europe, et même ailleurs. La volonté de retracer l'émergence de ce champ d'étude et de souligner « la similarité des préoccupations » des chercheurs français et européens (page 13) aurait pu constituer une introduction solide, insistant plus sur l'idée que la France n'a pas le monopole des « écrits du for privé ».

Les autres parties de l'ouvrage sont d'un intérêt majeur. Chaque thème a un rapport direct avec le corps, les sentiments et les impressions des auteurs sur eux-mêmes, la religion ou l'actualité, avec des détails confinant parfois vers l'obscénité (nous pensons naturellement aux penchants incestueux de Rétif de la Bretonne). L'ouvrage se place définitivement dans le sillage de l'histoire des mentalités. Si l'on aurait aimé voir quelques corrélations supplémentaires entre les différentes contributions (pourquoi Michel Cassan ne mentionne-t-il pas dans son excellent article sur l'assassinat d'Henri IV le *Journalier de Jean Pussot*, pourtant cité à la page 12 du livre ?), force est reconnaître la cohésion intellectuelle de l'ensemble.

La dernière partie est axée sur l'édition des « écrits du for privé », sur papier ou en ligne. La question du choix de l'orthographe et de la ponctuation souligne l'éternel dilemme existant entre l'accessibilité absolue à un public large et l'édition fidèle, mais de fait destinée à un lectorat érudit. C'est d'ailleurs à ce lectorat restreint que semble adressé l'ouvrage, comme l'indique le titre de la conclusion, ampoulé et pouvant paraître prétentieux (« Pour dire quelque chose sur nos conduites érudites »).

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

« Vaste continent », comme l'écrit judicieusement Michel Cassan, les « écrits du for privé » restent une source capitale pour les historiens. Toutefois, ces derniers devront toujours tâcher de distinguer les témoignages presque entièrement fondés sur des sentiments et opinions personnels (Saint-Simon, Villars, Marais – *a fortiori* dans la correspondance de ce dernier avec le président Bouhier) et ceux consignant avant tout des événements de façon beaucoup plus laconique (Dangeau), reprenant par moments des commentaires publiés dans la presse (Barbier exploite beaucoup dans son Journal ce que dit la presse, à l'instar de Marais dans son Journal, ce qui n'empêche pas ces deux mémorialistes d'exprimer plus ou moins brièvement une opinion).

Les limites de certains écrits du for privé ont été soulignées l'an dernier dans un ouvrage collectif (Christian Jouhaud, Dinah Ribard, Nicolas Schapira, *Histoire, littérature, témoignage*, Paris, Gallimard, Folio, 2009), sans proposer pour autant des sources alternatives, encore moins une nouvelle méthode d'analyse. Il n'est pas non plus absurde de craindre une impasse dans la collecte et la publication des « écrits du for privé », du fait de leur trop grande diversité sur le fond et la forme (qui trop embrasse mal étreint) et de l'éparpillement des sources (plus flagrant à l'échelle européenne). Reste à espérer que les moyens informatiques (traitement de texte, numérisation et création de sites Internet) aideront cette belle entreprise érudite totale à réussir là où ses prédécesseurs des Documents inédits sur l'histoire de France ont malheureusement échoué.

Fadi EL HAGE

Ludovic Azéma, *La Politique religieuse du parlement de Toulouse sous le règne de Louis XV*, Aix-en-Provence, PUAM, Collection d'histoire du droit, série « Thèses et Travaux » 18, 2010, 308 p.

Cet ouvrage d'histoire du droit, malgré des codes parfois différents de ceux auxquels l'historien est habitué, permet une relecture à nouveaux frais de certains événements célèbres du XVIII[e] siècle et pose des questions intéressantes sur le lien entre pouvoir judiciaire d'Ancien Régime et vie religieuse. Il s'agit de la thèse de Ludovic Azéma, aujourd'hui maître de conférences en histoire du droit à l'Université Toulouse 1 – Capitole. Le directeur de la thèse, Philippe Nélidoff, rappelle dans la préface la qualité du travail effectué et surtout la masse documentaire dépouillée, qui ne peut qu'impressionner : en plus de sources très nombreuses mobilisées ponctuellement, l'auteur a, en effet, lu *in extenso* 400 registres civils de la Grand'Chambre du parlement de Toulouse (AD Haute-Garonne, série B), les plus volumineux d'entre eux faisant 900 folios chacun…

À partir de ce fonds documentaire exceptionnel, L. Azéma veut analyser la politique « religieuse » d'un grand parlement de province. La cour toulousaine est particulièrement bien adaptée à cette étude, puisqu'elle est la deuxième juridiction du royaume après Paris, tant en importance qu'en ancienneté ou en étendue de ressort. Dans une ville de 50 000 habitants, les 120 parlementaires ont un poids économique et social important. Ils sont relativement divisés sur les questions religieuses. Ils sont certes le plus souvent de zélés catholiques, mais leur politique vis-à-vis des minorités (les protestants, en théorie interdits, et les juifs) ou du jansénisme est parfois ambiguë, notamment à cause de leur attachement au gallicanisme.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Dans un plan hiérarchisé de façon très stricte et ordonnée, selon une tradition bien établie chez les juristes, l'auteur définit deux périodes dans le règne de Louis XV. Dans un premier temps, de 1715 à 1752, il qualifie la politique religieuse du parlement toulousain de « traditionnelle ». Il présente ainsi le catholicisme vigoureux des parlementaires. Ces derniers considèrent d'ailleurs qu'ils exercent une fonction en partie religieuse, en maintenant un ordre social propice à l'exercice du culte par exemple, ou encore en participant à la vie de certaines confréries. En théorie, ils n'acceptent en leur sein que des catholiques dont la foi ne fait aucun doute, mais L. Azéma établit de façon étayée qu'en réalité, des protestants peuvent y siéger en petit nombre, grâce à des certificats de catholicité sur lesquels les autorités toulousaines ferment sciemment les yeux à condition que les procédures soient respectées dans la forme. La déclaration de 1724, très dure vis-à-vis des protestants « obstinés » dans une France théoriquement « toute catholique », n'est que superficiellement appliquée dans le ressort du parlement de Toulouse et celui-ci se préoccupe des effets civils de l'incapacité pour les réformés de se marier. Les parlementaires reprennent également une tradition gallicane qui, bien que « modérée » selon l'auteur, n'en est pas moins vivace. Les contestations se concentrent bien sûr autour de la bulle *Unigenitus* de 1713 mais, de façon générale, le parlement tente d'intervenir partout où il considère que l'Église doit être surveillée et replacée dans un cadre strictement spirituel. Dans le fond, les hommes de loi de Toulouse semblent indifférents au jansénisme, mais c'est dans la forme qu'ils s'opposent à des jésuites qu'ils considèrent dangereux pour les libertés gallicanes.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la période 1752-1774 et évoque une politique religieuse « sécularisée ». L'auteur nous présente ainsi l'extension du pouvoir temporel et la participation de la cour toulousaine au mouvement sécularisateur. De plus en plus fréquemment, les missions de l'Église tendent à passer dans les mains du pouvoir séculier et deviennent peu à peu des missions d'utilité publique. Les tensions sont particulièrement fortes autour de la question du refus des sacrements aux suspects de jansénisme. Le parlement intervient donc, bien que l'on se situe clairement dans le champ ecclésiastique, mais c'est pour éviter des interventions étrangères dans un domaine qui, à son sens, relève de l'ordre public. Le même souci de l'absence d'ingérence se pose sur la question des jésuites. Ces derniers deviennent en quelque sorte des symboles de l'absolutisme contre lesquels les parlementaires veulent lutter : ils obéissent à leur général et au pape qui vivent à Rome, plutôt qu'à des pouvoirs français. Les arrêts pris à Toulouse contre les jésuites jusqu'à la suppression de la Compagnie en France en 1764 touchent à la fois l'ordre et les individus et posent la question d'une réforme de l'enseignement. La sécularisation mène également à une tolérance relative vis-à-vis des réformés clandestins. Même si c'est parfois éloigné de son sujet d'origine et que les conclusions en sont rapides, l'auteur tente de montrer que le contexte des Lumières (il y place les académies et les loges maçonniques notamment) a eu un poids important dans ce mouvement. Dès lors se pose la question de l'affaire Calas au début des années 1760. Le cas de ce protestant condamné à mort à tort et défendu par Voltaire a donné aux parlementaires toulousains une réputation tenace d'intolérance. Mais L. Azéma, en décortiquant le contexte précis de l'affaire et en analysant rigoureusement le déroulement de la procédure, montre qu'il s'agit d'un cas isolé dans la jurisprudence de ce parlement et qu'au contraire, celui-ci a plutôt eu à l'égard des réformés une politique clémente, comme le montre son attitude dans l'affaire Sirven. Contrairement aux préjugés, le parlement de Toulouse serait donc plutôt un précurseur sur la route de l'édit de tolérance qui accorde aux non catholiques le droit à un état civil en

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

1787. En fait, la cour intervient surtout en fonction de ses intérêts et de la définition de ses champs d'intervention.

Cet ouvrage peut donc être utile à l'historien, notamment par la remise permanente des affaires évoquées dans leur contexte plus large et par la maîtrise du système juridique d'Ancien Régime. De ce point de vue, histoire et histoire du droit gagneraient sans doute à établir des ponts plus fréquents. On regrettera en revanche la confusion de certains passages (la présentation biographique de certains parlementaires), quelques anachronismes (l'auteur parle de « canton » en 1745), l'absence d'index ou de chronologie et des coquilles jusque dans le nom de certains auteurs de la bibliographie. Plus gênant encore : les références bibliographiques sont souvent datées et les concepts historiques, notamment celui de « sécularisation », ne sont pas suffisamment discutés. Mais il s'agit d'un travail important qui pourra être utile dans une perspective interdisciplinaire.

Julien LÉONARD

Fernanda Alfieri, *Nella camera degli sposi. Tomás Sánchez, il matrimonio, la sessualità (secoli XVI-XVII)*, Bologne, Il Mulino, Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento, 2010, 423 p.

Attentive à l'histoire religieuse, à celle du couple et des doctrines de l'Église catholique post-tridentine, Fernanda Alfieri se propose d'étudier les observations, les analyses, ainsi que les spécificités du savoir, formulées par le jésuite et théologien espagnol Tomás Sanchéz, sur le mariage et la sexualité aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, dans l'ouvrage devenu célèbre que celui-ci publia, en trois tomes – le premier à Gênes en 1602, les deux autres à Madrid en 1605 –, intitulé *Disputationes de sancto matrimonii sacramento*. F. Alfieri analyse la rhétorique utilisée par l'auteur qui se fonde sur des sources, nombreuses et hétérogènes, qu'elle saisit par discipline et par époque, en y dégageant les *auctoritates*, et met ainsi en lumière quelles formes assumèrent, sous la plume du jésuite, la sexualité conjugale, considérée comme un champ de connaissance et un espace créateur de normes, celui de la théorisation de la relation entre sujets et de définition du sujet lui-même marqué par le désir. Composé de sept chapitres, le livre traite de trois domaines destinés à saisir l'auteur espagnol et sa pensée exprimée dans les *Disputationes* : d'abord, la biographie du jésuite (chap. 1) ; puis, la question du mariage et de la sexualité (les controverses, la notion de plaisir, les règles régissant l'union matrimoniale, la reproduction, la semence considérée entre les principes de l'espèce et ceux de l'individu, chap. 2, 3, 4, 5, 6) ; enfin, les réactions au livre de Sánchez (chap. 7).

Le champ de connaissance dégagé, polémique et intégré dans l'histoire de la morale catholique, un champ analysé en 1976 par Michel Foucault, lorsqu'il traita des implications et de l'exercice des pouvoirs liés à la constitution et à l'organisation d'un savoir spécifique, est à l'origine de la démarche de F. Alfieri. Que s'est-il produit, dans l'Europe catholique post-tridentine, pour que la chair devienne un objet de savoir spécialisé, tenu à la fois pour salutaire et nuisible, ouvert aux problèmes de la vie intime du couple et à la réprobation ? Les possibilités de la chair théorisées par Tomás Sánchez ont-elles été reçues par ses contemporains ? Quelles dynamiques relationnelles peut-on cerner ? Comment réagissent, ou sont censés réagir, les corps lors de l'acte sexuel, perçu comme la restitution d'une dette conjugale, soumis à un

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

ensemble d'obligations, et les sens ? Telles sont les questions qui articulent la fine et érudite analyse de F. Alfieri, laquelle veut appréhender les raisons ayant amené Sánchez à composer un « imaginaire normatif », théologique et moral, du mariage qui passe pour morbide et permissif.

Le travail effectué sur les sens et sur les dangers éventuels pour le couple est sans doute le résultat de la *forma mentis* propre à l'auteur espagnol, d'une volonté totalisante d'appréhender la sexualité conjugale et de l'effort à décomposer de façon analytique un tel sujet, fondé sur des études de cas qui se retrouvent dans la littérature théologique de l'époque. Mais ce savoir si minutieusement compilé dans les *Disputationes* est aussi dû à la fonction même du jésuite : la préparation du clergé à la confession et à la direction des consciences qui fait l'objet, au sein du catholicisme européen moderne, d'une réflexion d'ordre théologique et juridique de grande ampleur. L'espace de la confession permet donc au confesseur, détenteur à la fois du rôle de juge et de théologien, et au pénitent, appelé à analyser sa conscience, d'évaluer l'intimité de la corporéité auquel Sánchez attribue un cadre normatif. Au sacrement de la pénitence, examiné lors du concile de Trente (1545-1563), s'ajoute celui du mariage, également revu. La profonde réorganisation post-tridentine des dogmes a contribué à la prolifération des discours sur le mariage, celui-ci figurant comme une réponse aux protestants, très critiques et virulents contre ce sacrement, qui l'intégrèrent dans la sphère séculière, alors que l'Église catholique le maintint sous son contrôle exclusif soit sur le plan formel (rites de passage destinés à créer le lien du mariage), soit dans le cadre des espaces intimes de la corporéité matrimoniale, pour laquelle une science morale trouve une nouvelle dignité. Une fois abandonnée la vision pessimiste de la chair, propre à saint Augustin et retenue par Luther, la théologie de l'Église post-tridentine accepte la corporéité et l'insère dans sa sphère de juridiction, mais une telle reconnaissance de la dignité à la sexualité conjugale est suivie d'une réflexion sur sa nature, ainsi que de l'élaboration d'une grille de lectures normatives.

Né en 1550 à Cordoue, Tomás Sánchez y accomplit ses premières années d'études, puis, installé à Grenade où il y resta jusqu'à sa mort survenue en 1610, il réalisa son noviciat, fut impliqué dans l'activité pastorale de la Compagnie de Jésus et passa pour une référence de la littérature théologique et canonique en ce qui concerne le mariage. La précision des analyses des affaires nuptiales lui valut l'éloge des apologistes, qui célébrèrent en lui l'excellence d'une vie consacrée à l'étude des misères humaines pour le salut des âmes, et la critique des rigoristes et des jansénistes qui lui reprochèrent les subtilités de la casuistique que l'Église de Rome, selon eux, affectionnait. Le pape Clément VIII lui-même se félicita de la profondeur de l'étude réalisée par Sánchez, alors que Petrus Aurelius – pseudonyme probable de l'abbé de Saint-Cyran, un proche de Jansénius – insista sur la curiosité singulière et excessive du jésuite pour les affaires matrimoniales.

Tomás Sánchez se préoccupa en effet de traiter le mariage dans une perspective vaste qui pût inclure tous les sujets dignes d'intérêts liés aux modes de vie de ses contemporains, en dégageant une réalité qui se distinguât de la période antérieure. Avec le concile de Trente, la publicité et la valeur du sacrement nécessitèrent que soit défini le mariage du point de vue juridictionnel, lequel relève de l'*utriusque fori*, le for externe ou for contentieux, dépendant des tribunaux épiscopaux, et du for interne, dans lequel le mariage se croise avec la pénitence, administrés par le curé. Dans le système conservateur de la théologie scolastique, rien ne peut être formulé sans la légitimation des *auctoritates*. Aussi Tomás Sánchez évolue-t-il dans un contexte connu, quoique les innombrables textes cités dans son ouvrage (*auctoritates*, *doctores iuris pontificii*, *doctores iuris cæsaris*, *Decretum Gratiani*, *Sententiæ* de Pierre Lombard) ne traitent pas exclusivement du

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

mariage : le livre – qualifié de *tractatus* par Sánchez lui-même – figure donc comme un des premiers, après le concile de Trente, à avoir été consacré à ce sujet. Même si le plan du traité et l'intention du jésuite sont nouveaux, le titre est cependant conservateur, puisqu'il renvoie à une tradition liée à l'enseignement universitaire de la fin du Moyen Âge et à un genre littéraire, la *quæstio disputata*, diffuse à Bologne dès le XII^e^ siècle, puis consolidée à Paris au XIII^e^ siècle, et dont le caractère didactique marqua Ignace de Loyola pour l'enseignement des futures écoles de jésuites.

Dans la lutte qui opposa les catholiques et les protestants pour définir le mariage d'un point de vue théologique et juridictionnel, rien ne fut épargné pour défendre les thèses de chaque Église, car il s'agit d'un champ de pouvoir considérable. Les protestants estimaient que les catholiques se contredisaient, lorsque ceux-ci soulignaient le caractère sacramentel du mariage, parce que l'union matrimoniale passait, aux yeux de ces derniers, aussi bien pour un mélange dégradant des corps, marqué par des humeurs et des passions désordonnées, que pour une institution sanctifiante. Ainsi la démarche de F. Alfieri consiste notamment à dégager que, dans la longue durée, le symbole de l'union entre le Christ et l'Église a été vu comme un espace d'émersion des mécanismes physiologiques associés au désordre et à la perte de l'intégrité, d'où l'intérêt prêté à la discussion sur le mariage, d'abord à la première organisation d'une doctrine matrimoniale par les Pères de l'Église, puis aux controverses qui caractérisèrent protestants et catholiques. Tomás Sánchez résolut le problème épineux de la corporéité en tentant de le comprendre et de l'accepter, dans l'intention de définir la *veritas catholica*, une vérité qui apparaît, sous sa plume, moins opposée à la corporéité et à la contradiction. Mais quelle est la dimension juridique du mariage selon le jésuite ?

Dans les *Disputationes*, le mariage se trouve justifié par l'existence d'un contrat, une vision juridique de l'union conjugale qui ne prend pas en compte l'affection et le symbolisme mystique, et valorise la seule fonction biologique et reproductrice de deux êtres nouvellement unis, une fonction dépassée seulement en partie après Vatican II, lorsque le mariage fut défini comme une communauté de vie et d'amour conjugal intime. Dans le discours canoniste et théologique, fidèle à la pensée aristotélicienne et thomiste, ainsi que dans le discours de Sánchez, la corporéité est envisagée dans le cadre du contrat, un acte de volonté grâce auquel deux individus s'attribuent un droit réciproque sur le corps de l'autre, la finalité étant celle de la procréation. Mais, autour de l'acte conjugal, s'organise le devoir de maîtriser les pulsions de l'autre et l'écoute, le mariage étant fondé sur le contrôle de la concupiscence, une gestion de l'acte sexuel considérée comme un remède (*remedium concupiscentiæ*). Celui-ci renvoie à une anthropologie du couple exprimant l'application d'une modération et d'une contrition préméditée appliquée à une situation désordonnée, et celle du *medeor*, qui implique à la fois le traitement d'une maladie par l'emploi d'une méthode préétablie et l'éloignement d'une urgence. À défaut de résoudre et de soigner le désordre censé caractériser la nature des conjoints, le remède tend du moins à les tempérer, à les contenir, à les mettre dans une relation réciproque.

Le regard porté sur le corps et la semence s'avère essentiel, même si les explications livrées par l'auteur des *Disputationes* ne s'écartent pas de la pensée dominante, puisque les exigences individuelles de l'usage légitime du corps ont été rejetées par la réflexion théologique et juridique, l'idée de l'autodétermination étant alors exclue. Aussi le jésuite suit-il les *auctoritates*. La semence ne peut pas être perdue, car l'individu n'en est pas le *dominus*, ni l'*administrator*, la substance génératrice étant assujettie aux raisons de la propre finalité (la procréation), ce qui la délie du sujet, marqué par la pure conservation de l'espèce – la semence est dans le corps, mais non du corps. L'attention est aussi prêtée à la femme et à ses humeurs qui, contenues, risquent

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

de provoquer des symptômes graves tels les convulsions et les délires. L'enjeu de ce discours repose sur le cas posé par la femme et la possibilité de gérer les substances qui vont au-delà de leur propre finalité, mais Sánchez soulève une question et, partant, ouvre un débat de grande ampleur qui dépasse les sexes tout comme les limites posées par le mariage : comment faut-il maîtriser les raisons du corps qui ne se reproduit pas, une question concernant les veuves (et les veufs) au même titre que les membres du clergé ? Et quel espace convient-il réserver aux pulsions qui ne s'inscrivent pas dans la volonté de procréer ? Quoique ces questions se fondent sur la morale, le mariage et la sexualité conjugale, il est possible que le jésuite ait été interpelé, dans sa réflexion, par le contexte de l'Andalousie des années 1570-1580, caractérisée par des phénomènes de spiritualité intense, appelés *alumbradismo*, poursuivis par l'Inquisition, dans lesquels des centaines de personnes, essentiellement des femmes, se retirèrent du monde et se consacrèrent à la dévotion, en pratiquant la confession et la communion, et en refusant le mariage.

Même si Tomás Sánchez fut considéré, après sa mort en 1610, comme un auteur majeur de la littérature théologique et canonique ayant trait au mariage, il connut de nombreuses critiques, ce qui l'incita à rédiger un mémoire, peu avant son décès, afin de se justifier. Pourtant écrites en latin, les *Disputationes*, accessibles aux élites, furent jugées licencieuses par les membres de la Compagnie de Jésus qui furent divisés. Le neuvième livre, intitulé *De debito coniugali*, fit l'objet de modifications réalisées à la demande des *Superiorum auctoritates*, responsables de la censure, sans doute les pères de la Province Bétique et le père général, les propositions formulées par la Congrégation de l'Index ayant été entendues, sauf celles de Bellarmin qui fut favorable à Sánchez.

L'analyse de F. Alfieri propose une lecture stimulante du jésuite et théologien espagnol, de sa pensée et de son activité dans le contexte européen de l'Église post-tridentine, où les idées, les appréciations sur la morale, la sexualité et le couple s'intègrent dans un débat le plus souvent ancien, pourtant revigoré par les controverses théologiques qui opposèrent au XVI^e^ siècle les protestants et les catholiques. Le concile de Trente a permis la formulation des fameuses et controversées *Disputationes de sancto matrimonii* de Tomás Sánchez, de traiter du plaisir de l'acte sexuel, des sens externes, des relations conjugales – perçues comme étant le résultat soit de la passion, soit de la concupiscence, soit de la génération –, des substances séminales, des sujets qui constituent des éléments de réflexion essentiels sur le mariage dans le dernier tiers du XVI^e^ et au début du XVII^e^ siècle. Méticuleuse, nuancée, étayée par la production théologique et juridique du Moyen Âge à la fin du XVI^e^ siècle, marquée par le schisme confessionnel, l'étude de F. Alfieri apporte des informations précieuses sur la sexualité, le mariage et le couple dans l'Europe catholique après le concile de Trente. Elle consolide et élargit les connaissances dans le cadre de l'histoire des idées, de la théologie, de la morale et de l'anthropologie du couple au début des temps modernes en Europe.

Lucien FAGGION

Patricia Simons, *The Sex of Men in Premodern Europe: A Cultural History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, xv-327 p.

« *Semenotics* » : voilà le néologisme dont se sert Patricia Simons, historienne de l'art à l'Université du Michigan (Ann Arbor) pour désigner à la fois l'objet et la thèse

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

principale de son étude. La saisie historique du « sexe des hommes » dans l'Europe de la première modernité requiert, selon P. Simons, de s'affranchir d'une vision excessivement phallocentrique pour mettre davantage l'accent sur trois facteurs « non-péniens » : la semence, les testicules et la chaleur innée considérée comme un attribut masculin décisif. Le terme « *semenotics* » vise à souligner la réunion de ces trois facteurs en un seul faisceau cohérent de significations, dont la prégnance sur les représentations, les attitudes et les pratiques liées à la masculinité dans son inscription corporelle ne saurait être sous-estimée. On est ainsi invité à cet égard à un décentrement qui, d'après l'auteur, fait globalement défaut dans les travaux sur l'histoire et le caractère de la masculinité qui se sont multipliés depuis quelques décennies : des histoires du pénis, de la circoncision, de la castration et de l'impuissance ont été écrites sans poser la question de la contingence historique du phallus comme support principal d'une identité sexuée masculine. L'enjeu, par conséquent, est d'historiciser celle-ci, ce à quoi une enquête attentive au « système » que l'auteur définit comme « *semen-centric* » peut apporter des éclairages cruciaux.

Si le propos général est moins novateur que P. Simons ne le prétend, sa démonstration, en revanche, est convaincante. Sa critique historiographique aussi, en particulier quand elle rend compte des raisons qui lui font prendre ses distances vis-à-vis des thèses avancées voici plus de vingt ans par Thomas Laqueur sur le modèle « uni-sexe » – les corps masculin et féminin étant conçus comme le résultat de l'inversion d'organes génitaux analogues –, qui aurait prévalu de l'Antiquité jusqu'au XVIII^e^ siècle. Il ne s'agit pas uniquement, comme cela a pu être fait, de discuter la chronologie ou de nuancer les propositions trop massives de Laqueur, mais bien de contester une interprétation qui fait des idées sur la différence sexuelle une affaire essentiellement anatomique. P. Simons insiste au contraire sur l'intérêt de déplacer le regard historien vers la physiologie, ce qui équivaut à mettre la doctrine humorale au cœur de l'analyse. Dans ce cadre, qui est celui où la chaleur et la semence deviennent les vecteurs fondamentaux du « sexe des hommes », la « projection » prend le pas sur la pénétration dans les représentations et les pratiques associées à la virilité. Sur le plan anatomique, les testicules, en tant que producteurs ou réservoirs de la semence, comptent autant, sinon plus, que le pénis en érection. P. Simons a sans doute raison quand elle plaide pour une réévaluation de l'idée même du phallus et de ses actions qu'elle juge, à juste titre, anachroniques – le deuxième chapitre de l'ouvrage est spécialement consacré à cette question ; on peut néanmoins trouver excessive sa description du statut et de la fonction attribués au pénis à l'époque moderne comme ayant été surtout un véhicule, une voie de passage pour le transit et la projection de la semence.

Des réserves peuvent être émises aussi quant à l'usage indifférencié de certaines catégories historiographiques, notamment en matière de périodisation. Le titre du livre évoque l'Europe « pré-moderne », terme qui est repris dans le texte sans établir de distinction avec celui d'« *early modern* », également utilisé, de même que « *non-modern* ». Ces expressions, discutables en elles-mêmes et couramment employées dans l'historiographie anglophone, renvoient toutes à un intervalle chronologique qui dépasse de loin celui sur lequel se concentre l'ouvrage de P. Simons. Son étude concerne principalement en effet les XV^e^ et XVI^e^ siècles, tout en relativisant pourtant l'identification d'un *terminus ad quem* : la longue prédominance de la semence décline au cours de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, alors que commence « l'âge du sperme » avec l'essor d'une nouvelle anatomie et l'usage du microscope ; or, ajoute-t-elle, c'est vers la fin du siècle précédent que le modèle « uni-sexe » connaît une remise en question de plus en plus significative. Aussi bien l'un que l'autre de ces deux moments de changement, que plusieurs décennies séparent, pourraient servir comme repères pour marquer l'avènement de l'époque contemporaine (« *modern*

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

age »). Simons n'en retient aucun, ce qui laisse ouverte, partant souple, la considération des processus historiques et culturels dont elle traite – on signalera au passage que ce sont ces processus, autrement dit l'objet même de l'étude, qui semblent fonder une périodisation désignée, par ailleurs, avec des catégories générales usuelles.

Hormis ces aspects qu'on aurait souhaité voir plus et mieux développés, *The Sex of Men in Premodern Europe* est non seulement une contribution importante sur son thème spécifique mais aussi, plus largement, au regard d'une histoire du corps qui a donné lieu depuis au moins une dizaine d'années à une production aussi foisonnante qu'inégale. Ne se contentant pas de relativiser la portée de la thèse d'un modèle « uni-sexe », Patricia Simons met bien en lumière la puissance structurante de ce qu'elle appelle la « théorie de l'inégalité des deux semences », masculine et féminine, dans les modes d'existence culturelle des corps sexués à la Renaissance. Aussi le « sexe des hommes » donne-t-il l'occasion à l'auteur de revisiter également le sexe des femmes, et de souligner en ce sens à quel point l'utérus s'avère déterminant, par l'« avidité » qu'on lui prête vis-à-vis de la semence masculine, dans la définition des idées sur le plaisir féminin ou sur la fécondité, entre autres. Sur tous ces aspects, la pensée médicale joue de toute évidence un rôle majeur ; le livre de P. Simons en fait longuement état en lui réservant la place qu'il convient, malgré un traitement parfois étonnamment expéditif – à titre d'exemple, le lecteur est renvoyé aux œuvres d'Ambroise Paré pour un aperçu de la doctrine humorale (p. 125).

Plutôt que sur le genre ou sur la sexualité au sens contemporain du terme, prévient P. Simons, son étude porte sur « le sexe des corps ». Elle s'y attaque au moyen de l'exploitation d'un large éventail de sources – écrites, visuelles, matérielles – analysées sous l'angle d'une « iconographie sociale » faite de paroles, d'images, mais aussi de pratiques interconnectées. Par cette approche, elle entend rendre effectivement son objet à l'histoire du corps, sans que cela implique une quelconque minoration de la problématique des élaborations culturelles des identités sexuées. Au contraire, le refus de s'intéresser au corps comme expédient d'une histoire culturelle visant à y lire autre chose que lui permet ici de réinscrire ces identités dans les fluctuations historiques de la chair : des valeurs qui lui sont assignées, des actes qui les traduisent et les sous-tendent à la fois, des expériences du sexe auxquelles ces valeurs et ces actes, ancrés dans leur temps, ont mis à distance des évidences contemporaines. L'étrange familiarité du sexe des hommes dans la première modernité – des femmes aussi, et non seulement en creux – penche salutairement, à la lecture de ce livre, du côté de l'étrange.

Rafael MANDRESSI

Jean-Marie Le Gall, *Un idéal masculin ? Barbes et moustaches (XV^e^-XVIII^e^ siècles)* suivi de *Le Barbu* ou *Dialogue sur la barbe* d'Antoine Hotman, Paris, Payot, 2011, 382 p.

Cet essai vient à la suite d'une série d'études qui se sont attachées à l'histoire du corps, des sens, de la sexualité, de la virilité, de la pudeur, de la nudité, à la culture des apparences. Les historiens ne furent pas seuls, ethnologues, anthropologues, psychanalystes prirent part à la découverte de ce territoire de l'historien en même temps que les *gender studies* en firent leur objet d'élection, parfois dans l'oubli d'une contextualisation historique rigoureuse. Voilà le poil à l'honneur, ici le poil de la

face à l'exclusion de la chevelure, avec laquelle il entretient cependant des rapports constants. L'enquête, nourrie d'une multitude d'exemples et de références, porte sur l'époque moderne, où le paraître était un identifiant social, comme il n'a d'ailleurs jamais cessé de l'être. Deux grands moments dans cette histoire : une première modernité (1520-1660) où moustache et barbe sont à la mode, au moins chez les plus apparents, puis l'âge classique et les Lumières où les visages redeviennent glabres. Au plus près de l'intime, à fleur de peau, les motivations personnelles s'inscrivent néanmoins dans le cadre de vie des sociétés d'Ancien Régime. C'est à cette rencontre du sensible et du socio-politique que nous convie cet ouvrage original et suggestif.

Après les visages lisses ou mal rasés du XV^e^ siècle, la Renaissance est aussi celle des barbes et des moustaches. François I^er^, Charles Quint, Henri VIII, les papes, d'abord avec Jules II puis continûment depuis Clément VII, sont barbus ; ils sont imités par les courtisans, les diplomates, les échevins des villes après quelque délai. L'initiative de cette mode reviendrait aux cours princières italiennes et rejoindrait l'idéal du courtisan, tel qu'il est institué par Baldassare Castiglione, lui-même portraituré barbu par Raphaël : il faut reviriliser l'homme de cour jugé trop mou, trop lettré parfois, trop plongé dans une société hétérosexuelle où la mollesse féminine est contagieuse. La masculinité martiale du mercenaire suisse ou allemand, pourvu d'attribut pileux, n'est pas à rejeter pourvu qu'elle soit privée de sa rusticité. Cette barbe apparaît comme un marqueur de l'autorité et du pouvoir masculins. Elle inspire la gravité et le respect, elle est associée à la force comme au savoir. On se réfère à Hercule (avant Omphale), à Moïse (celui du tombeau de Jules II), aux philosophes grecs, à Hadrien, plus encore à Charlemagne, l'empereur à la barbe fleurie. La barbe est connotée avec l'autorité dans 2/3 des figures barbues de l'*Iconologia* de Cesare Ripa. Le petit peuple au moins jusqu'au début du XVII^e^ siècle, demeure à l'écart du mouvement. Le pouvoir municipal (Dijon) ou royal (France) ne tolère d'ailleurs pas la barbe du mendiant ou du gueux, qui dissimule les traits du visage et est donc une entrave à la bonne police. On rase les bagnards et les galériens, pas seulement pour des motifs d'hygiène. La barbe hirsute est un obstacle au signalement et à la physiognomonie, à la différence de la barbe taillée et soignée, qu'elle soit courte ou longue, raide ou frisée, pointue ou divisée, ronde ou carrée, cette dernière étant signe de virilité.

La barbe fait-elle l'homme, est-elle l'enseigne naturelle de la masculinité ? Et d'évoquer tout ce qui brouille les pistes, les hermaphrodites, androgynes et gynandres, les femmes à barbe et les mâles imberbes. La barbe ne sépare donc pas les sexes de façon étanche. Mais en un temps où le corps est caché (mais aussi révélé par des braguettes généreuses, car c'est bien le phallus qui fait l'homme !), l'aspect de la face demeure le signe le plus tangible. La barbe est moins la marque de l'homme que celle de l'homme adulte, en pleine possession de ses capacités viriles et reproductives. Le premier rasage est un rite de passage, la consécration de la virilité. La médecine humorale fait de la barbe un excrément cutané dû à la chaleur et à la sécheresse que l'homme possède plus que la femme froide et humide. L'absence de barbe jette des doutes sur l'existence ou la qualité de la liqueur séminale, et met en péril l'honneur masculin. D'où les outrages portés à l'homme en s'en prenant à sa barbe, souvent lors de conflits intergénérationnels, le jeune, dont la valeur n'attend pas obligatoirement le nombre des années, arrachant insolemment les poils du vieux.

J.-M. Le Gall consacre un long chapitre à la relation barbe-religion. Les clercs peuvent-ils adorner leur face de ces superfluités ? Le Christ, les apôtres étaient barbus, mais le concile de Carthage (412), en présence d'Augustin, aurait prohibé la chevelure et la barbe. À l'humaniste Pierio Valeriano qui vers 1530 revendique pour les clercs le port de la barbe, don de la nature et qui confère au prêtre gravité, sagesse et bonnes mœurs, Charles Borromée en exige le sacrifice par humilité ; plus encore

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

il faut éradiquer la moustache qui présente des dangers lors de la célébration de l'Eucharistie. La pogonophobie gagne les conciles provinciaux, surtout en Italie, en France et en Espagne, les chapitres cathédraux et collégiaux, l'ordre de Cluny, les canonistes et les casuistes. Les chanoines entrent en guerre contre des évêques barbus, en même temps hommes de cour ou de gouvernement, pour lesquels la barbe est un attribut de la fonction d'autorité. Vers 1650, le combat est gagné, le clergé est glabre, sauf les ermites qui ne sont pas prêtres, les capucins dûment autorisés en 1528, les missionnaires pour lesquels la barbe va avec l'apostolat, la moitié des chartreux. Par opposition à la rasure papiste, les protestants prônent la barbe, les pasteurs luthériens la portent généreuse, les calvinistes plus modeste ; ils l'abandonnèrent aussi à la période classique. L'église orthodoxe est bien plus intransigeante ; elle a ses hyperbarbus, les Raskolniki. Les tsars, jusqu'à Pierre le Grand, font appliquer la législation. Interdiction du rasage également chez les juifs – les rabbins dénoncent les contrevenants pour lesquels la volonté d'assimilation entre en conflit avec les prescriptions religieuses –, et chez les musulmans où la barbe, sur laquelle on prête serment, est aussi une marque du statut social des sultans, pachas, cadis et muftis.

Et que faire des Indiens des Amériques qui ne répondent pas au stéréotype du sauvage poilu, hirsute et barbu et que Buffon présenta encore comme des êtres petits, imberbes et donc peu virils ? Dans le schéma de monogénèse de l'humanité, comment expliquer que ces descendants d'un Adam barbu ne le soient pas ? La polygénèse permet de penser que les races proviennent d'hommes différents et la barbe devient ici un critère racial. Dans ses *Recherches philosophiques sur les Américains* (1771), Cornelius de Pauw rend compte par leur complexion humide de leur absence de poils et de leur faible virilité. La barbe, comme identifiant racial, se retrouve chez Darwin. Que l'absence de poil soit une pratique culturelle, car tous les humains sont plus ou moins poilus, que la nature soit elle-même « une construction culturelle » (p. 206), ne va pas encore de soi.

Cette barbe est l'objet de soins : elle est signe de santé et on la renforce, on la teint, on la parfume, on la taille. Le rasage individuel matinal (où l'on n'envisage pas encore son avenir politique !) ne se pratiqua que tardivement, quand on eut des miroirs et des rasoirs perfectionnés. Louis XVI fut le premier roi de France à se raser lui-même. Le rasage, sauf si on dispose d'un domestique compétent ou si on fait venir le praticien à domicile, est une pratique sociale, dans la boutique du barbier-chirurgien, lieu de convivialité masculine, où on lit les journaux, mauvais lieu aussi quand il tient du tripot ou de la maison de rendez-vous pour homosexuels. Le barbier-chirurgien, qui reçoit aussi les blessés, peut devenir une mouche pour la police.

Comment expliquer la disparition de la barbe à la Sully sous Louis XIII (mais on maintient la moustache à l'espagnol), de toute barbe dès Louis XIV qui abandonna même sa fine moustache après 1680 ? En revanche, la perruque volumineuse couvrit les têtes, encore moins hygiénique que la barbe. Les médecins qui vantaient les vertus de la transpiration étaient partisans de la pilosité qui la favorisait. Quant à l'argument de la vérité du visage occultée par la barbe, qu'en dire alors qu'on s'enduisait de céruse et autres fards ! La barbe est devenue l'attribut caricatural du charlatan, du pédant, du barbon hirsute, vieux, crasseux, asocial (le portrait qu'en fait Guez de Balzac), indigne de pénétrer dans les salons où triomphe le galant, honnête, civil, séducteur, beau mâle, qui doit avoir le corps net, le visage lavé et rasé. La barbe est devenue le signe de l'arrogance masculine et d'une virilité rustique qui sont passées de mode. Plus encore, en un temps où la barbe s'est popularisée, où tout le monde, au moins à la ville, est barbu, elle « a perdu toute forme de distinction ses statuts sociaux » (p. 261). Il faut inventer autre chose, le rasage et la perruque, qui coûtent cher et rétablissent la distinction hiérarchique

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

et mondaine. Il y a, certes, des résistances, par nécessité ou par choix, mendiants, vagabonds, pèlerins… Il y a des critiques au nom du naturel, on se moque des petits marquis poudrés (les mazarinades avaient déjà pour cible les « enfarinés ») et efféminés, impropres à la reproduction, en un temps où on est obsédé par la dépopulation du royaume. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les premières histoires de la barbe ; signalons celle du futur conventionnel Jacques-Antoine Dulaure, *Pogonologie, ou histoire philosophique de la barbe* (1786) qui est un appel à la régénération de la France par le port de cet attribut.

« Ce livre portant sur une séquence de l'histoire humaine de la barbe appelle des suites » (p. 277). Qui en douterait ? Les barbus de 68, les *barbudos* du Che et de Fidel Castro, les barbus salafistes ont fait et font l'actualité. Les poilus de la guerre de 14-18 vont être célébrés. Auparavant, la moustache dressait deux mondes, celle aristocratique et bourgeoise en crochets à la Déroulède, celle gauloise et tombante des paysans, expression pileuse de l'opposition du chapeau et de la casquette. L'enquête des historiens pourrait se doubler de celle des littéraires. « Sa barbe était d'argent comme un ruisseau d'avril » nous dit Hugo de *Booz endormi*, image liquide et fluide moins majestueuse que celle que Michel Ange donne à la barbe de son Moïse à Saint-Pierre-aux-Liens. Jean-Marie Le Gall a lancé une enquête originale en même temps qu'il a réaffirmé les exigences de la science historique dans le traitement du thème. Elle est déjà riche de résultats et elle sera féconde.

Claude MICHAUD

Evelyne Luciani (éd.), *1729, les Corses se rebellent*, Ajaccio, Albiana, 2011, 265 p.

« 1729, les Corses se rebellent » est le premier volume d'une collection dirigée par Dominique Taddei appelée « La Corse au siècle des Lumières » paru dans le même temps que le deuxième « Lorsque la Corse s'est éveillée (1729-1731) » qui regroupe les actes des premières rencontres historiques d'Ile-Rousse de juin 2010. Sur bien des points ces deux ouvrages se complètent. L'intention d'Evelyne Luciani était de faire connaître le point de vue génois sur l'un des épisodes majeurs de l'histoire insulaire : le début des Révolutions de Corse (1729-1769). Début des Révolutions qui était justement le sujet des rencontres d'Ile-Rousse. Elle propose pour cela une traduction nouvelle de deux textes peu connus, la *Relazione dei tumulti di Corsica in tempo del governator genovese Felice Pinelli*, écrit par celui-ci et déposé dans les archives de la famille Brignole Sale de Gênes, édité pour la première fois en 1854 ; le poème *Sollevazione dei Corsi. I paesani invadono Bastia*, transcrit et publié par C. Falcucci et P. Spagnoli en 1973 pour une publication à la diffusion très limitée de l'Association Franciscorsa. D. Taddei et E. Luciani, qui écrivent chacun une sorte de préface divergent sur l'auteur resté anonyme du second ouvrage, le premier pensant que la *Sollevazione* est l'œuvre d'un Corso-Ligure issu du premier cercle du gouverneur Pinelli, alors qu'E. Luciani y voit la main de Felice Pinelli lui-même, qui serait donc l'auteur des deux textes.

Il s'agit, quel que soit l'auteur du second ouvrage, d'un plaidoyer en défense du gouvernement génois dans l'île confronté à un mouvement révolutionnaire, qui se double, pour le premier ouvrage, d'un plaidoyer pro domo, Pinelli étant accusé à Gênes de prévarication. Comme c'était le cas pour la révolte des Trois *pievi* au début

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

du XVII[e] siècle, le gouvernement de la Corse dépend très largement de la personnalité des officiers génois en place, la présentation de l'État génois simplement comme un État colonial et corrompu ressortissant d'une historiographie aujourd'hui largement dépassée. Dans ce cadre, comme le note dans son introduction D. Taddei, il est important de considérer que nous avons avec Felice Pinelli un témoignage capital s'agissant du premier gouverneur génois de la Corse révolutionnaire. Son propos est par ailleurs très intéressant : outre qu'il témoigne de la formidable incompréhension de la situation de l'île de la part des gouvernants génois, il permet une meilleure approche de l'articulation entre le mouvement populaire en cours et l'action des grands notables ruraux. On s'écarte par là des constructions non dénuées d'arrière-pensées de l'historiographie des années soixante-dix qui faisait des débuts des révolutions corses un mouvement spontané, une « jacquerie », qui n'aurait trouvé ses chefs que par raccroc et a posteriori, et même pour certains « à leur corps défendant ». Alors même que tout montre que le rôle nouveau des Généraux de la nation est le produit de l'aggravation de la sous-administration de l'île par un pouvoir génois faiblissant, et en perte de vitesse sur le plan international du fait du retrait de l'Espagne son protecteur traditionnel, qui cherche à réduire les coûts en impliquant plus fortement les notables. Les représentants insulaires (Nobles XII au nord, Nobles VI au sud) changent par là de statut : « Ils ne sont plus les représentants du peuple auprès du pouvoir, mais ceux de ce dernier auprès du peuple », note avec raison Taddei. Par là ils sont condamnés et les premiers mouvements révolutionnaires s'effectuent aussi pour empêcher les élections des Nobles XII en cours. D'autant que, comme nous l'avons-nous même découvert dans un document à ce jour inédit, le gouverneur Pinelli n'a rien trouvé de mieux en juin 1728 que de vouloir lui-même pré-désigner les podestats et les *paceri*, jusque-là élus par les communautés, à partir de listes de *principali* obtenues des grands notables. Il est intéressant de noter d'ailleurs que Pinelli dans sa *Relazione* ne fait nulle part état de cette action dont il ne peut ignorer, a posteriori, l'importance qu'elle a pu avoir dans la suite des événements.

Autre question importante : l'importance de la question des *Due Seini*, cet impôt créé par Gênes pour compenser fiscalement le revenu des patentes d'armes à feu, alors même que depuis 1715 un désarmement total de l'île a été proclamé. Sur ce point, D. Taddei et E. Luciani ajoutent un élément supplémentaire en révélant que cet impôt provisoire à l'origine fut reconduit le 4 avril 1728 sans aucune consultation. En l'espèce, le pouvoir génois révélait que les représentants insulaires ne comptaient pour rien. Comme pour le *Stamp Act* américain, la critique corse se développait contre un impôt nouveau, c'est-à-dire une pratique que ne sanctionnait aucune tradition. En se passant de la représentation insulaire, outre qu'elle lui retirait toute crédibilité, la décision génoise aboutissait dans l'esprit des insulaires à l'idée d'un contrat premier : un impôt qui ne serait pas librement consenti par de véritables représentants de la société insulaire ne pouvait être accepté. Et la remise en cause de cet impôt entraînait bien entendu celle d'autres impôts créés de la même façon. Monseigneur Natali dans le premier manifeste révolutionnaire, le *Disinganno* reviendra d'ailleurs au contrat premier, l'accord de Lago Benedetto de 1453 : les Corses devaient selon celui-ci payer une lire par feu et il arrivait désormais qu'ils en payent dix. Au-delà de la remise en cause fiscale, c'est bien d'une question hautement politique qu'il s'agit : le droit du peuple constitue bien la sanction protégeant sa liberté au cas où le gouvernement violerait le contrat mutuel qui les lie. Dans le texte le plus passionnant de la période paoliste, *La Corsica a suoi figli*, on retrouvera l'argument : « Le principat a été retiré (à Gênes) pour passer aux Magistrats de la nation par toutes les couches sociales du Royaume. » Cette manière d'envisager les choses par les Corses est à elle seule l'indice d'un processus révolutionnaire en cours.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Les deux traductions proposées par E. Luciani nous paraissent arriver parfaitement à propos pour offrir des bases intéressantes au grand travail de révision des causes et des circonstances des Révolutions insulaires impulsé depuis plusieurs années autour des rencontres d'Ile-Rousse. Elles proposent le point de vue de la puissance dominante mais avec de fortes préfaces et un bon nombre de notes infrapaginales qui permettent d'adopter un point de vue critique face au texte.

Antoine GRAZIANI

Andrew Pettegree, *Reformation and the Culture of Persuasion*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, xi-237 p.

Cet ouvrage de synthèse est rapidement devenu, depuis sa sortie en 2005, un classique de l'historiographie en langue anglaise sur la Réforme. Son auteur, spécialiste internationalement reconnu de l'histoire de la Réformation et du livre imprimé, est professeur à Saint-Andrews, d'où il lance depuis plusieurs années des programmes de recherche très ambitieux et très fructueux. Ce livre tient une place particulière dans ses travaux, car il s'agit en quelque sorte d'un bilan de ses réflexions sur les modalités d'adhésion à la Réforme. En neuf chapitres extrêmement denses, il vise la discussion de certains concepts ou de certaines grandes lignes de force, plus peut-être que l'érudition pure, qu'il maîtrise par ailleurs parfaitement quand il s'agit de donner des exemples précis à ce qu'il avance. Pour cette raison, les notes de bas de page sont limitées, les sources primaires ne sont pas données et la bibliographie en fin de volume n'est qu'indicative. Une des grandes démonstrations qu'il établit au fil de ces pages est que, pour déterminer le choix des fidèles, l'imprimé n'a servi que de complément à d'autres vecteurs d'acculturation, plus traditionnels et plus accessibles dans une société largement orale : ainsi, la Réforme n'est pas autant la « fille de l'imprimé » que ce que l'on a trop souvent voulu croire, mais les liens sont beaucoup plus complexes. A. Pettegree consacre donc ses chapitres successifs aux moyens de persuader les hommes et les femmes du XVI^e^ siècle, selon un ordre qu'il présente comme graduel et avec toujours à l'esprit la volonté de montrer ce qui relève de l'héritage médiéval et ce qui est radicalement nouveau. L'ambition est grande, car la complexité des choix, tant individuels que collectifs, dépend d'une multitude de facteurs qui se sont combinés dans toute l'Europe du nord-ouest à la première génération des adhérents à la Réforme. Car c'est bien celle-ci qui est au cœur de cet ouvrage : qu'est-ce qui a bien pu pousser les fidèles à rompre radicalement avec des solidarités anciennes (jusqu'à des solidarités familiales ou de voisinages) pour se lancer dans cette nouvelle aventure ? Après les premiers temps, l'institutionnalisation des Églises rend le choix moins compliqué. La question qui se pose est aussi celle de la détermination des choix en fonction des positions d'une minorité lettrée et des gouvernants : quelle place dans ce contexte aux motivations réellement spirituelles et individuelles ? En réévaluant à la baisse l'importance de l'écrit et en montrant les modalités de diffusion de la Réforme par l'oralité en priorité, l'auteur propose une vision nuancée de tous ces problèmes.

C'est donc assez naturellement qu'il débute sa présentation par la prédication, exercice central et fondamental. Prêcher « le pur Évangile » est au cœur du programme de tous les réformateurs et ceux-ci, notamment Luther, Zwingli et Calvin, sont des prédicateurs inlassables tout au long de leur période d'activité. Alors que

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

prêcher était une activité rare dans le catholicisme médiéval, cela devient l'élément central du culte protestant. Cela pose des problèmes méthodologiques importants pour l'historien, qui n'a au mieux à sa disposition que des versions écrites des sermons, par nature insatisfaisantes pour analyser des discours prononcés : tant les manuscrits qui ne sont parfois que des brouillons de notes que les versions imprimées qui sont réécrites et complétées pour les besoins de la controverse ne peuvent être suffisants. La nécessité d'encadrer l'activité et d'y préparer les candidats au ministère pousse les réformateurs à organiser les Églises et à mettre en place les structures nécessaires, comme la célèbre *Prophezei* de Zurich dès 1525.

La persuasion passe ensuite également par le chant et la mise en scène de pièces de théâtre. Si le lien entre chant et culte réformé est assez bien connu, notamment en France avec le rôle central et rapidement identitaire des Psaumes, les passages sur les drames bibliques joués en public sont plus novateurs et montrent bien en quoi ils deviennent des outils pédagogiques qui influencent jusqu'à la façon de catéchiser les adultes. L'image est enfin traitée comme un moyen d'accéder au message réformateur pour les personnes qui ne sont pas lettrées. Reprenant les travaux de Robert W. Scribner en les nuançant sur quelques points, l'auteur nous montre en quoi la gravure est notamment un moyen essentiel pour que la Réforme devienne un mouvement de masse dans les espaces germaniques. Mais ces images de controverse sont souvent difficiles à décrypter et nécessitent la médiation de personnages lettrés lorsqu'elles sont complétées et expliquées par des textes. La sacralité de l'image, elle, est vivement contestée et peut aboutir à des formes d'iconoclasme, mais il s'agit là encore d'une modalité d'acculturation.

Vient ensuite le moment de se pencher sur les liens entre le livre et l'adhésion à la Réforme. S'il montre le lien évident entre l'imprimé, notamment le pamphlet, et les nouvelles idées religieuses, A. Pettegree cherche à le replacer au mieux dans son contexte, en rappelant que là aussi les héritages médiévaux existent et que les interconnexions avec les autres vecteurs de l'acculturation sont nombreuses : ainsi, bien des messages imprimés passent par l'oralité sur des places publiques ou en chaire. Une analyse fine de la chronologie de l'activité des centres de diffusion de l'imprimerie montre également un mouvement de prise en main par les nouvelles autorités des idées réformatrices.

L'ensemble de la démonstration prend forme avec les deux derniers chapitres sur l'acculturation des fidèles et l'émergence de nouvelles solidarités. Partant du principe que les frontières confessionnelles sont plus ou moins établies et fixées vers 1580, l'auteur cherche à montrer comment ces nouveaux liens se sont formés grâce à l'école ou au catéchisme et, reprenant avec prudence le concept de confessionnalisation, il voit en quoi le renforcement des identités confessionnelles et la création des Églises institutionnalisées sont deux phénomènes interdépendants. Le but est de façonner une société chrétienne et une identité commune, ce qui peut passer par la création, parfois artificielle, d'une mémoire commune, appuyée par exemple sur des travaux historiographiques ou sur des martyrologes.

La lecture de cette synthèse est facilitée par un style agréable et par une démonstration fluide et claire. Si l'on pourra regretter l'absence de certains travaux qui auraient pu être intégrés à la bibliographie, comme ceux de Philip Benedict, relativement peu utilisés, ou ceux d'Olivier Christin sur la question du lien à l'image et à l'iconoclasme, cette synthèse est avant tout faite pour réfléchir à des problématiques qui embrassent de larges thèmes liés à la Réformation et sa lecture est forcément stimulante pour les historiens qui s'intéressent à ces questions.

Julien LÉONARD

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

C. Scott Dixon, *Protestants. A History from Wittenberg to Pennsylvania, 1517-1740*, Chichester, Wiley-Blackwell, 2010, VII-269 p.

Spécialiste de l'époque de la Réforme, notamment dans l'espace germanique, et enseignant à l'Université de Belfast, C. Scott Dixon nous propose ici une synthèse globale sur l'histoire du protestantisme. Son principal but et sans doute son originalité sont de proposer une vision interprétative de cette histoire en fonction du rapport à l'« ordre » et au « désordre », des débuts avec Luther jusqu'à la période des réveils. En montrant quelle est la force de renouvellement du protestantisme plus qu'en en écrivant une nouvelle histoire chronologique, l'auteur n'en reste pas moins strictement dans une démarche d'historien, car les problèmes qu'il pose et les solutions qu'il tente d'y apporter sont résolument diachroniques. Le propos est très complexe, parfois difficile d'accès, mais toujours stimulant.

Le propos général est posé dès une introduction très dense sur les rapports entre Loi et Évangile. Si cette dialectique est aussi ancienne que le christianisme, l'auteur rappelle à juste titre qu'elle est surtout consubstantielle au protestantisme. À partir de ce présupposé, il pose comme hypothèse générale que ces notions sont essentielles pour comprendre et étudier l'ordre chrétien qui découle de la Réforme. Il s'agit clairement d'une étude sociale et culturelle : la théologie ou l'histoire des idées, si elles ne sont pas absentes de l'ouvrage, ne sont mobilisées que comme facteurs explicatifs. Les débats sur l'ordre permettent de mieux comprendre la Réformation, mais aussi la suite de l'histoire des différentes branches du protestantisme. Définissant le protestantisme comme étant l'ensemble des fidèles proclamant leur attachement à la proclamation de retour à l'Évangile et à la pureté de l'Église primitive, l'auteur considère qu'il en existe deux principales formes : les protestantismes « magistériels », structurés en Églises confessionnelles fondées sur des idées universelles (luthériens, réformés, anglicans) et les protestantismes « radicaux » concentrés autour de communautés relativement restreintes et hostiles au cléricalisme.

Le premier chapitre est consacré aux « fondations » de la Réformation. Luther, Zwingli et Calvin sont notamment au cœur des analyses, car ils rassemblent les principaux éléments de la révolution théologique, celle des trois « *sola* » (*fide*, *scriptura* et *gratia*), sur laquelle s'est construit le protestantisme « magistériel » pour reprendre la typologie de l'auteur. Mais ce dernier considère surtout que les trois hommes ont d'abord eu du succès, car ils ont su concilier leur théologie et un ordre social, une vision de la communauté, car les fondations sociales, culturelles et politiques favorables à l'accompagnement de leurs idées étaient déjà prêtes. Il est intéressant de suivre comment ce nouvel ordre se construit, avec des évolutions d'ailleurs, puisque le principe révolutionnaire de sacerdoce universel est rapidement tempéré par l'éclosion d'une nouvelle sorte de clercs, contre les revendications des « radicaux » tels que Müntzer et Karlstadt en Allemagne ou Grebel en Suisse. De la même façon, la prétention de certains groupes à interpréter la Bible directement et sans encadrement pastoral est combattue par les Églises protestantes en construction.

Dans un deuxième temps, ce sont les rapports complexes avec la politique en général et avec les États en particuliers qui sont examinés. Un des principaux intérêts de ce chapitre est de faire porter le regard à deux échelles, celle de la cité et celle des États territoriaux. L'auteur montre la grande complexité des rapports entre Réforme et politique et certaines divergences entre les réformateurs. Si Luther veut séparer nettement spirituel et temporel, Bucer, lui, voudrait faire de la cité une image de l'ordre divin. Des évolutions ont lieu sous la pression des événements : ainsi, chez les luthériens, le Prince devient le chef de l'Église territoriale. Partout, la dialectique entre conscience et autorité pose problème, notamment à cause des conditions

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

historiques d'émergence de la Réforme dans certaines zones, comme la France : justifiant une forme de désobéissance à sa naissance, la Réforme protestante doit souvent composer ensuite et théoriser la soumission au pouvoir politique, même s'il est catholique, comme on le voit sous le régime de l'édit de Nantes.

Les communautés elles-mêmes deviennent des modèles alternatifs à l'Église catholique, mais sur un modèle clairement biblique et antique. Si l'auteur ne s'attarde malheureusement pas sur les communautés « établies », son but est de montrer surtout les concurrences radicales et l'émergence de ces communautés ecclésiastiques qui ne s'intègrent pas aux modèles confessionnels établis. La constante de ces groupes est la recherche de toujours plus de pureté et d'authenticité, ce qui favorise la naissance d'utopies bibliques, promises à un grand succès dans le Nouveau Monde. Dans cette zone, la rencontre de groupes aspirant à la liberté de conscience, comme les Puritains anglais, et de Hollandais habitués à la coexistence confessionnelle est source de « tolérance », dans un sens de plus en plus positif.

La culture protestante entretient donc avec la notion d'autorité des relations complexes. L'unité des croyants et l'orthodoxie sont essentielles, mais tous ne sont pas d'accord sur l'échelle de cette unité. Aux Églises « magistérielles » qui veulent une unité universelle (ce qui explique d'ailleurs leurs efforts aussi constants qu'infructueux pour s'unir entre elles), s'opposent les Églises « radicales » davantage repliées sur de petites communautés. Dans cette partie de l'ouvrage, l'auteur se penche aussi sur divers moyens d'acculturation et sur les modalités de la constitution d'une unité confessionnelle : les martyrologes et les catéchismes entre autres aboutissent donc à l'émergence de cette identité protestante, tant culturelle que religieuse.

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux « renaissances » et aux nouvelles vagues de protestantisme à la fin du XVII^e^ siècle ou au XVIII^e^. Les prophétismes, le piétisme, les Quakers de Penn, les Amish, les Labadistes, etc., sont regardés comme une sorte de « victoire » des formes radicales, qui apparaissent au sein des formes magistérielles, en lien d'ailleurs avec des groupes radicaux plus anciens, mais maintenus, comme les Mennonites. L'auteur conclut sur le méthodisme de Wesley, qui s'appuie initialement sur le même texte que Luther, l'Épître aux Romains, et qui tend à réunir évangélisme et orthodoxie.

Il s'agit donc d'un essai extrêmement riche et dense, parfois touffu et difficile d'utilisation (les notes rejetées en fin de volume ne sont pas d'un usage pratique), mais toujours extrêmement enrichissant. C'est un ouvrage qui suscite la réflexion et fera sans aucun doute émerger de nouvelles problématiques chez les historiens du protestantisme à l'époque moderne.

Julien LÉONARD

Charles Kecskeméti, *Pour comprendre l'autre Europe. Recueil d'essais*, Paris, Honoré Champion, Bibliothèque d'études de l'Europe centrale 8, 2011, 403 p.

L'autre Europe, c'est l'Europe centrale, « la zone incertaine des petites nations entre la Russie et l'Allemagne » selon le mot de Milan Kundera, une Europe qui traîne après elle un flot de clichés durables, des pays « seigneuriaux » qui n'auraient pas connu les Lumières, qui auraient été uniformément englobés dans l'aire de rayonnement germanique ou qui se confondraient *grosso modo* avec une monarchie

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

des Habsbourg devenue au XIX^e^ siècle, pendant et après l'ère Metternich, le cachot des peuples, le *Völkerkerker*. Dans cet ensemble disparate, la Hongrie était encore moins favorablement traitée. Que pesaient dans l'opinion européenne du temps ces Magyars qui avaient eu l'incongruité de s'enfoncer comme un coin entre les Slaves du nord et ceux du sud, pour empêcher le grand rassemblement recherché par un panslavisme qui entretint longtemps les peuples dans l'illusion. En 1840, une chaire de littérature slave fut créée au Collège de France, elle fut confiée à Mickiewicz, dont on sait la magyarophobie. Or le royaume de Hongrie des Arpadiens, des Anjou, des Luxembourg, de Mathias Corvin, des Jagellons fut un élément essentiel et totalement intégré dans le tissu politique, économique et culturel européen. Mohács n'est pas la catastrophe irrémissible qui aurait rejeté la Hongrie dans un ailleurs incertain.

La récente historiographie sur la Hongrie a montré que l'élite du pays n'avait pas été hors du champ des Lumières. La franc-maçonnerie participa activement à l'introduction des idées nouvelles tout en manifestant le plus grand pluralisme et infléchissant son discours selon le temps. En 1794, le discours du calviniste Ferenc Puky à la loge *Les Ermites Vertueux* de Balassagyarmat, apolitique, chrétien, nourri de culture biblique, dont Ch. Kecskeméti donne la traduction française, n'est plus celui des maçons épris de progrès et de liberté de l'obédience Draskovic du temps de Joseph II. Après les années d'étouffement qui suivirent le congrès de Vienne et exclurent de l'Europe lettrée la monarchie des Habsbourg, et la Hongrie plus encore, qui n'avait pas d'existence internationale, la pensée libérale émergea en Hongrie à la fin des années 1830 et dans les trois décennies qui suivirent, la culture française fut un contrepoids à la suprématie germanique et à l'allemand, langue de la cour, de l'armée, de l'administration. Des revues comme *Athenæum, Tudománytár, Értekezések*, le journal *Pesti Hirlap,* firent connaître les auteurs français, Benjamin Constant dont l'influence fut énorme, Tocqueville, Guizot, Linguet et d'autres. Pour la gauche intellectuelle, les Lumières venaient de France, un pays qui avait connu les affres révolutionnaires, mais avait su trouver le remède ; les libéraux hongrois voulaient se débarrasser de l'ancien régime sans vivre un scénario sanglant du type « Terreur » ; d'où leur opposition au suffrage universel, fourrier de violence ou encore de césarisme comme le coup d'état du 2 décembre venait de le prouver. Ch. Kecskeméti présente la vie de 12 intellectuels « surdoués », dont László Teleki, József Eötvös, Gabor Kazinsky, qui voyagèrent en Occident et aux États-Unis au début du XIX^e^ siècle et apportèrent en Hongrie un souffle nouveau. L'« ère des réformes » vit le retour sur la scène publique de la Diète devant laquelle, dès 1843, Bertalan Szemere, futur ministre de l'intérieur du cabinet Batthyány puis président du conseil en avril 1849, présenta son rapport sur l'abolition de la peine de mort, reproduit dans ce volume pour la première fois en traduction du hongrois. La réputation de ce pionnier des droits de l'homme pâtit de son opposition à Kossuth, sacré héros de l'indépendance hongroise qu'il fit proclamer à Debrecen en même temps que la déchéance des Habsbourg. Szemere, réaliste, appuyé par le parti de la paix, considérait qu'en l'absence d'appui extérieur, la révolution hongroise n'avait devant elle que la solution d'un compromis honorable négocié avec Vienne.

Les compromis avec l'Autriche et le Habsbourg font l'objet d'une séquence de ce recueil d'articles. La littérature historique (nationaliste) hongroise n'y vit que honteuses compromissions. L'histoire hongroise est jalonnée de compromis, en 1681 où fut acceptée l'hérédité de la couronne, en 1711 pour mettre fin à la guerre d'indépendance de François II Rákóczi, en 1723 lors de l'acceptation de la Pragmatique Sanction, en 1790 lorsque le pragmatisme de Léopold II, de l'archiduc palatin et des neuf *deputationes regnicolares* de la Diète mit un terme à la révolte ouverte déclenchée par le radicalisme de Joseph II, en 1867 enfin où, nouveauté, l'*Ausgleich* fut articulé

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

non seulement dans la législation hongroise, mais également dans celle de l'Autriche devenue, elle aussi, partie prenante du constitutionnalisme. Et chaque fois il y eut une amélioration de la situation politique hongroise. Deak et Eötvös furent les grands artisans du compromis de 1867, survenu un an après l'*annus horribilis* de Sadowa et de la perte de la Vénétie. Le magyarisme débridé de la fin du siècle mit fin à leurs espoirs d'intégration des minorités.

Un autre thème du recueil, les juifs de Hongrie et l'antisémitisme en Autriche-Hongrie. Certes il y eut toujours des incidents, mais jusque fort avant dans le XIX^e^ siècle, l'antisémitisme ne fut pas virulent en Hongrie, à tel point que Ch. Kecskeméti emploie l'expression de « nouveau séfarade » pour caractériser le statut et le rôle des juifs dans le royaume. Ils participèrent activement à la reconstruction économique du royaume sous Charles VI et Marie-Thérèse. En 1782, la patente de tolérance de Joseph II fut élargie aux juifs. À la Diète de 1790, le comte Haller, franc-maçon et membre de la Commission Publico-Politique, présenta un plan pour l'intégration des juifs, avec maintien, signe du temps, de l'interdiction de résider dans les villes minières de Haute-Hongrie où tant d'or et d'argent pouvait attiser les convoitises ! Le rapport, traduit du latin, est publié ici. En 1840, Eötvös donna son *Émancipation des juifs*. En 1848, les juifs soutinrent la révolution. Il fallut attendre le compromis de 1867 pour qu'ils reçoivent les mêmes droits civils et politiques que les chrétiens, mesures complétées en 1895 par la reconnaissance officielle de la religion et la loi sur les mariages mixtes. Contemporains du bourgmestre viennois Lueger, les antisémites hongrois, menés par Istóczy, Ónody, Simonyi, firent une entrée modeste au parlement entre 1884 et 1887. En 1910, la Hongrie (avec la Transylvanie) contenait 39 % des juifs de la monarchie et Budapest, avec 203 000 juifs, 3^e^ ville juive après New York et Varsovie, et avant Vienne (190 000), héritait de l'appellation de Judapest. Les juifs modernistes, les néologues, majoritaires à Budapest et dans les villes, se magyarisèrent linguistiquement et culturellement, quand ils ne se convertirent pas (500 par an entre 1890 et 1910). Toute une historiographie, nourrie par les juifs orthodoxes qui depuis le XVIII^e^ siècle résistaient à la *haskala*, les Lumières juives, mais pas que par eux, stigmatisa l'abandon du yiddish et des rites traditionnels, dénonça l'intégration et la conversion par arrivisme, et plus récemment, l'engagement révolutionnaire des néologues qui ouvrit la voie au totalitarisme communiste. Une étude sérieuse de cette *Taufjudentum* reste à faire. Pour la Hongrie demeurent un peu obscures les motivations qui firent passer de « l'exception hongroise » à l'antisémitisme pionnier d'après Trianon.

Après une description de la bibliothèque de Sándor Apponyi, petit-fils de l'ambassadeur à Paris de 1826 à 1848, collectionneur érudit et amateur éclairé, 2 947 titres touchant de près ou de loin à l'histoire hongroise jusqu'au XVIII^e^ siècle, et que le comte légua à la Bibliothèque nationale Széchény en 1924, et une évocation du chef de la guerre d'Indépendance hongroise François II Rákóczi, figure longtemps occultée par la censure, objet de ferveur patriotique lors du retour de ses cendres en 1906 et dont l'historien Gyula Szekfű sut ce qu'il en coûtait d'en proposer une vision plus scientifiquement historique, Ch. Kecskeméti, qui fut un acteur étudiant de la révolution de 1956, clôt le recueil par des souvenirs-réflexions sur la Hongrie d'après la seconde guerre mondiale, l'État-parti, la terreur communiste, le rôle et la personnalité d'Imre Nagy, les cercles d'opposition, dont le cercle Petőfi et le club « Kolkoze » de la faculté d'histoire autour de József Molnár, le poids de la province, les évaluations de la répression après 1956, la recherche d'une troisième voie sous l'égide d'István Bibó, qui fut ministre d'Imre Nagy, et pour qui les libertés démocratiques n'étaient pas inséparablement liées au capitalisme. *In fine* l'auteur regrette que la révolution de 1956, déjà occultée ou « transformée en enjeu politicien

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

et adultérée par une démagogie difficilement supportable aux témoins » (p. 382), ne soit pas devenue le socle de la légitimité de la Hongrie post-communiste. L'évolution politique actuelle de la Hongrie, très inquiétante, où l'on voit le pays renouer avec ses vieux démons, n'est pas pour infirmer cette opinion. L'autre Europe, annoncée, est donc, on l'a vu, la Hongrie. Le spécialiste de son histoire qu'est Ch. Kecskeméti, nous livre sa vision sincère d'historien et d'archiviste, où derrière la compréhension en profondeur, on sent la sympathie, l'empathie, la nostalgie, la peur aussi. On aimerait y ajouter l'espoir.

Claude MICHAUD

Thomas Bouchet (éd.), *Charles Jeanne, À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry, 5-6 juin 1832*, Paris, Vendémiaire, 2011, 217 p.

L'étude des contestations politiques populaires du premier XIX^e^ siècle se heurte à d'inévitables problèmes de source : on ne peut souvent approcher les insurgés que par les rapports de police, accéder à leur discours dans des interrogatoires où la parole est captive, contrainte, surveillée. Dans ces conditions, la découverte du témoignage d'un de ces acteurs, brisant le silence des vaincus, fait partie des grandes joies que réserve le métier d'historien. Le document retrouvé par l'historien Michel Cordillot est exceptionnel. Il s'agit d'une lettre du républicain Charles Jeanne, héros de l'insurrection de 1832. Écrite en détention depuis le Mont Saint-Michel en décembre 1833 et adressée à sa sœur, la lettre rapporte en détail l'expérience combattante de Jeanne et son rôle dans l'insurrection des 5 et 6 juin 1832. Le témoignage est enrichi d'une longue présentation ainsi que de deux chapitres précieux de l'historien Thomas Bouchet, spécialiste de l'insurrection de 1832, sur la guerre des barricades et l'écriture de l'insurrection.

Le récit de Jeanne se distingue des témoignages écrits sur les insurrections postérieures. Ainsi la violence guerrière, loin d'être euphémisée se donne à lire en détail. Jeanne ne cache nullement qu'il a tiré et tué plusieurs soldats et officiers des forces de l'ordre. Il n'éprouve aucune culpabilité face à ce qu'il considère comme des faits d'armes héroïques. Ce républicain partage avec ses camarades une véritable « culture des armes », pour reprendre une expression de l'historien Louis Hincker au sujet des insurgés de juin 1848, qu'il a sans doute acquise en partie dans l'armée de la Loire en 1815[5]. Son récit nous fait pénétrer au plus près d'un monde bouleversé par la guerre civile, mais paradoxalement très organisé. Il est vrai que Jeanne se met en scène en chef militaire et grand ordonnateur du combat. Néanmoins le lecteur peut constater combien les constructeurs et les défenseurs de la barricade maîtrisent l'art de la guerre des rues. Bâtir la barricade, fabriquer des cartouches, occuper l'espace, synchroniser les tirs pour produire des feux de peloton sont autant de manifestations de ce savoir-faire. Se pose alors la question de la préparation sinon de la préméditation de l'insurrection. Sur ce point Jeanne est allusif sinon contradictoire dans son discours. Il précise que l'affrontement a été voulu par l'autorité qui l'a sciemment provoqué. Mais au moment de l'action, Jeanne rapporte qu'il rassemble ses décurions. Il signale que le lieu de l'édification de la barricade a été pensé de longue date, en tenant compte de

5. Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris (1848-1851)*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, 350 p.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

la topographie de la ville. Les explications précieuses de Thomas Bouchet ne peuvent dissiper toute l'obscurité qui entoure l'activité des révolutionnaires avant le 6 juin. Jeanne fréquente manifestement le monde des sociétés secrètes. Il est franc-maçon comme l'attestent l'allusion au grand architecte Hiram dans son discours ou encore la signature qui clôt sa lettre. Il appartient également à une société secrète insurrectionnelle organisée en centuries et décuries. Le préfet de police Gisquet a la conviction que Jeanne fait partie d'une mystérieuse Société gauloise, composée d'après lui de carlistes et de républicains. Le récit de Jeanne comme les travaux en cours de Pierre Baudrier laissent entrevoir une organisation républicaine.

Témoignage exceptionnel sur l'expérience combattante de l'insurgé, cette lettre nous paraît familière : bien des faits et des expressions rapportés rappellent au lecteur familier du siècle des révolutions d'autres récits. Elle apparaît comme le « chaînon manquant » pour reprendre l'expression de Thomas Bouchet dans une série de textes où se distingue *Les Misérables* de Victor Hugo. La lettre de Jeanne est produite au moment où le chef républicain est contesté par ces codétenus, une situation fréquente après plusieurs mois de détention. Elle n'est pas publiée alors qu'elle était manifestement destinée à être largement diffusée. L'analyse très fine de Thomas Bouchet des conditions de production et de l'écriture de cette lettre prend en compte les nouvelles exigences historiennes face au témoignage. Le style de Jeanne, les exclamations qui parsèment sa prose donnent lieu à des observations très stimulantes sur l'importance et les significations de l'écriture pour un acteur politique populaire. On peut alors comparer ce récit avec d'autres textes de nature différente, certains reproduits partiellement en annexe de l'ouvrage : le témoignage du même Jeanne lors du procès des insurgés, l'étude historique de Louis Blanc, le roman d'un journaliste républicain Rey-Dussueil, *Le Cloître Saint-Merry*, dans lequel figure un premier témoignage de Jeanne, enfin *Les Misérables* de Victor Hugo qui puise largement dans ces sources. La comparaison entre la lettre de Jeanne et le célèbre roman est ainsi très suggestive. La prose de Hugo sublime plus qu'elle ne déforme l'expérience des combattants : le romancier restitue avec force l'esprit de sacrifice, se réfère aux mêmes valeurs religieuses et militaires que Jeanne. En revanche il atténue la radicalité de la haine des insurgés contre Louis-Philippe. De son exil, Victor Hugo juge moins haïssable le roi bourgeois que Napoléon le Petit. La publication de la lettre de Jeanne, au-delà de son indéniable intérêt documentaire, apporte également un élément important au débat complexe sur les usages historiens de la littérature.

Jean-Noël TARDY

Deborah Gutermann-Jacquet, *Les Équivoques du genre. Devenir homme et femme à l'âge romantique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, 372 p.

Comment le « mal du siècle » attribué à l'époque romantique peut-il exprimer aussi un « mal du sexe » ? Comment la quête de soi qui irrigue écrits intimes et œuvres littéraires met-elle en cause les codes de la masculinité et de la féminité ? Comment la pensée de la différence des sexes inscrivant l'homme du côté de la force, de la culture et de l'action, et la femme du côté du cœur, du sentiment et de la faiblesse, se trouve-t-elle intériorisée par les individus et interrogée au point de faire vaciller cette dichotomie ? Telles sont les questions soulevées par le livre de Deborah Gutermann-Jacquet. Issu d'une thèse, il rend compte d'une enquête fouillée, menée

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

à la croisée d'une histoire des sensibilités (initiée par Alain Corbin) et d'une histoire du genre (au sens de construction sociale des identités sexuées avec les rapports de pouvoirs qui en découlent).

Pour saisir la « fabrique » des hommes et des femmes à l'ère du Romantisme, l'auteure convoque différentes sources : les instances normatives comme la justice (le Code civil), l'école, l'armée ; les textes littéraires peuplés de personnages tourmentés, héros androgynes, muses idéalisées et figures mélancoliques ; et les écrits intimes, célèbres ou ordinaires qui déclinent leurs propres variations sur la partition des rôles assignés à l'un ou l'autre sexe. Elle invite donc le lecteur à un parcours détaillé et sinueux à travers littératures, correspondances, essais sur les mœurs, journaux intimes, ouvrages pédagogiques et archives judiciaires, faisant entendre les résonances qui constituent le mouvement romantique, traquant hésitations et doutes sur la capacité à incarner les qualités conformes à son sexe.

Durant l'éducation, s'amorcent les premières tensions entre un être viril extériorisé et l'âme féminine intériorisée. L'accent est alors mis sur le domptage des corps, sur la culture de l'effort, sur l'usage du temps qu'il faut savoir occuper, inscrire et décrire. La littérature édifiante ne manque pas de différencier les qualités et défauts attachés à chaque sexe, tant physiques que moraux. Dans la gradation qui conforme les savoirs à l'âge et au milieu social, les filles sont incitées à développer leurs talents mais dans un espace strictement réservé, en vue de leur futur rôle de mère et de maîtresse de maison, tandis que les garçons subissent angoisses et pressions pour atteindre l'objectif assigné de la réussite scolaire.

Dans un deuxième chapitre intitulé « L'ordre (masculin) du monde », l'auteure explicite les conséquences de cette injonction sur la construction du genre. Tandis que les instances normatives incitent le garçon à travailler dur, à affermir sa volonté, à s'identifier en particulier au héros militaire, les Romantiques n'ont de cesse de questionner les valeurs viriles. Ils se plaisent à représenter le mélancolique, amoureux de la nature, malade de vivre avec un « cœur plein dans un monde vide », à l'image du René de Chateaubriand, ou encore le joueur dans une posture de hardiesse mais guetté par l'ombre du fripon ou de l'oisif, tel le Lucien Leuwen de Stendhal. Ces figures d'antihéros qui exhibent une sensibilité exacerbée contribuent à rendre plus floue la barrière des sexes. Les jeunes gens qui craignent de ne pas être « à la hauteur » avouent de fait, dans leurs écrits intimes, des faiblesses et des affects associés au registre féminin.

La confrontation de modèles concurrents se nourrit de l'héritage du passé, thème du troisième chapitre. La fascination du XIX^e^ siècle pour l'Antiquité (attisée par l'expédition d'Égypte), comme pour l'amour courtois, met en lumière des sensibilités équivoques. L'amitié qui déploie et englobe une large palette de sentiments (entre hommes, entre femmes ou dans des relations mixtes) donne droit de cité à la tendresse et à l'affection, souvent bannies des rapports maritaux. La séduction passe par l'affichage d'une masculinité qui peut se dire sensible et privilégie la vie du cœur sur celle du corps. En creux pour les femmes, l'ambivalence des relations et le plaisir de l'amitié peuvent être conçus comme une douce retraite ou une alternative à l'aliénation du mariage.

Le quatrième chapitre, intitulé « désarroi du présent », examine la relation iconoclaste des Romantiques avec les modèles hérités du passé. Les écrits intimes, correspondances et journaux, occupent un rôle central dans l'effet de contagion. Une génération de lecteurs passionnés et tourmentés trouve dans l'écriture de soi un espace approprié pour produire une identité alternative. Entre l'imitation stylistique et l'intériorisation des rôles et des postures offerts par la littérature, ces documents-miroirs permettent de confier la « vérité de soi », ils deviennent réceptacles des secrets face

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

aux contraintes sociales. Les échanges de journaux intimes entre amis, fiancés et amants témoignent de cette quête d'identité. Dans la communion des sentiments, la barrière de genre semble s'estomper. L'identification plus ou moins explicite aux figures d'anti-héros (Werther, Oberman, Armance, Mme Bovary, etc.) traduit, dans un contexte de crise des débouchés, la crainte de l'échec et la difficulté à endosser les responsabilités qui incombent à l'homme bourgeois.

Face à ce qui vacille chez les individus et pourrait perturber l'ordre des rôles assignés à l'un et l'autre sexe, « les attentes de la société », objet du cinquième chapitre, misent sur l'attrait des carrières et la réussite professionnelle. Leurs enjeux monopolisent les calculs des familles. Tandis que les filières du droit et de l'armée, portes d'entrée en politique, offrent les voies les plus prisées, la figure de l'artiste exerce par ailleurs une réelle attraction auprès d'une génération fébrile et avide de gloire et de reconnaissance. Artiste prophète, porteur de vérité ou victime des bourgeois ? Son engagement souvent éphémère témoigne d'une possible et relative mixité dans la pratique des arts. Certes persiste l'antagonisme entre le fait d'être une femme et le statut d'auteur ou l'idée de génie. Mais les frontières peuvent aussi se brouiller avec la féminisation des traits masculins assumée par le dandy, ou avec la promotion de modèles de beauté plus « actifs » chez les femmes.

Avec les utopies sociales, les interrogations sur le genre se trouvent radicalisées, « la grammaire des sexes incendiée ». Au point de générer un « siècle androgyne » ? Ce dernier chapitre invite le lecteur à revisiter Saint-Simon, Proudhon, Fourrier et autres utopistes pour saisir la portée de la critique sociale de l'amour et du mariage, les effets de la polygamie émancipatrice et de la désexualisation des fonctions dans une société travaillée par le « mal du sexe ». C'est à cette charnière d'interrogation sur un troisième sexe que l'utopie rencontre la figure de l'androgyne, qu'elle soit célébrée par les Romantiques (comme Mademoiselle de Maupin de Théophile Gautier), auscultée par les médecins, ou exhibée par la *Gazette des Tribunaux*.

Dans ce parcours touffu et nourri de textes littéraires, d'écrits intimes et de faits divers, émergent surtout les échos d'une crise de la masculinité (déjà tracée par André Rauch), les aveux d'un rapport défectueux au désir (Alain Corbin) et le discours de résistance aux exigences de réussite. Sans doute, de ces plaintes les Romantiques ne sont pas les initiateurs, mais ils en délivrent les codes et les formes d'énonciation. Les voix féminines, à l'évidence desservies par les sources, paraissent finalement moins audibles que la part de féminité dans l'homme. La confession d'une masculinité souffrante et défaillante créerait cependant un lieu possible de communion entre les sexes, un socle culturel producteur d'identités plurielles.

Cécile DAUPHIN

Jean-Jacques Becker et Gerd Krumeich, *La Grande Guerre, une histoire franco-allemande*, Paris, Tallandier, 2008, 379 p.

L'originalité de ce livre, mûri à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne, est la coopération étroite des deux auteurs, l'un français et l'autre allemand. Il ne se contente pas de juxtaposer des développements nationaux, comme on a pu déjà le tenter ailleurs. Il s'efforce d'accéder à une vérité commune, avec une double signature pour l'ensemble, tantôt en considérant un problème tour à tour de part et d'autre du front, tantôt en fondant les données de chaque camp dans un exposé global. Les

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

points épineux qui ont suscité jadis des polémiques passionnées ne sont pas évités, mais abordés au fond. Tandis que *l'Encyclopédie de la Grande Guerre* (2004), de la même source, visait à couvrir tous les aspects de l'immense tragédie, cette mise au point, au volume plus limité, se concentre sur les questions que l'on se pose couramment en ce début du XXIe siècle. Elle apporte une information sûre et équilibrée, en se gardant des schématismes anachroniques qui circulent largement et qui faussent l'interprétation de ce passé sanglant.

Ainsi s'enchaînent les approches complémentaires de cet immense sujet. « Pourquoi une guerre franco-allemande ? » L'analyse prend en compte l'opposition latente des deux opinions publiques, mais insiste sur « le raidissement des rapports » après 1911, avant de souligner, dans la crise de juillet 1914, « une sorte de course entre les mobilisations russe et allemande ». Peut-on parler d'« une guerre des peuples » ? Sur le plan politique, « l'union sacrée » répond au *Burgfrieden*, mais la recherche récente s'attache plus profondément à « la culture de guerre », et aux aléas du moral. Est-ce « une guerre d'une violence inconnue » ? D'une part, les hommes et les moyens industriels y ont été mobilisés pour le combat avec une ampleur qu'on n'avait pas imaginée ; d'autre part, la violence exercée contre les civils n'a longtemps pas été cernée exactement ; l'historiographie est aujourd'hui plus attentive aux données concrètes de l'existence des hommes, au front comme à l'arrière.

Le niveau de la stratégie, longtemps prioritaire, n'est pas négligé pour autant. – « Pourquoi une si longue guerre ? » Personne ne l'imaginait avant 1914, mais il est vite apparu qu'« aucun des deux camps en lutte n'était capable de l'emporter sur l'autre et qu'en même temps les conditions mentales de la guerre empêchaient que se dessine un compromis ». Alors surgit « la question fondamentale » : « pourquoi ont-ils tenu ? » Nos contemporains, qui ne peuvent comprendre un tel sacrifice, l'attribuent volontiers à la contrainte externe des gendarmes et des conseils de guerre, si dure contre les défaillants ; les auteurs, eux, mettent en valeur les facteurs qui entraînent le consentement interne, l'éducation patriotique, la conviction d'une légitime défense, la solidarité avec les camarades. Enfin, « la rupture des équilibres » en 1918, qui s'esquisse temporairement en faveur de l'Allemagne, puis se retourne définitivement en faveur des Alliés.

Si, comme l'indique le titre, le volume privilégie l'affrontement des deux anciens adversaires de 1871 dans cette « Grande Guerre », il ne manque pas de faire référence au rôle des autres belligérants de cette « Première Guerre mondiale ». Il enregistre le fort engagement de la Grande Bretagne, notamment dans la bataille de la Somme, et il relève que « la haine de l'Angleterre devint le leitmotiv de "la culture de guerre" allemande », en rejetant parfois paradoxalement au second rang le vieux conflit avec la France. Et la rupture finale est évidemment conditionnée par les bouleversements du front russe au profit de l'Allemagne, puis par le poids croissant de l'intervention américaine au profit de la France et de la Grande Bretagne.

Pierre BARRAL

Stéphane Tison, *Comment sortir de la Guerre ? Deuil, mémoire et traumatisme (1870-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Histoire », 2011, 421 p.

Comment s'articulent, se complètent ou s'annulent les différents rites commémoratifs des morts pour la France dès l'immédiat après-guerre de 14-18 ? Quels

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

sont leurs fonctions et leurs effets dans la société de 1918 à 1940 ? Ce sont peut-être les questions essentielles que tente de résoudre Stéphane Tison dans sa vaste thèse publiée récemment aux Presses universitaires de Rennes.

Il s'agit de savoir si les différentes politiques commémoratives ont permis à la France endeuillée, que Bruno Cabanes a révélée dans toute son ampleur (*La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*. Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2004), de surmonter ses traumatismes. Pour saisir l'importance des enjeux, l'auteur offre une double comparaison. Mobilisant un vaste corpus de plusieurs milliers d'articles de presse, de discours de cérémonie et de dossiers de préfecture, il scrute deux départements dans leur similitude et leurs différences : la Sarthe et la Marne. Comparaison dans la comparaison, l'auteur propose une histoire de la sortie de la guerre de 1870-1871, bonne façon d'aider le lecteur à mieux apprécier les spécificités du deuil de masse au sein de la société française de l'après 1918.

Stéphane Tison se défend de proposer « des analyses psychologiques sur divers cas ou sur le deuil collectif » et s'empêche « d'aborder directement les effets psychiatriques de la guerre » (p. 20). Il offre un travail qu'il veut résolument historique. Néanmoins, sa problématique semble imprégnée des questions propres aux sciences de la *psyché*, ce qui, de notre point de vue, offre à son étude une profondeur singulière. Celle-ci pourrait se résumer ainsi : les commémorations des soldats tués au front permettent-elles l'expression du traumatisme des survivants (membres de la famille ou camarades du front), particulièrement lors de la sortie de la Première Guerre mondiale ? L'intensité du choc, de la violence, et le nombre inédit de morts trouvent-ils une résolution sociale et psychique, même partielle, dans les politiques de commémorations qui s'inventent à différentes échelles de 1918 à 1940 ?

L'analyse des commémorations dans leur singularité et leurs fonctions parfois antagonistes est un point fort de la thèse de Stéphane Tison. Le tableau qu'il offre des « cercles commémoratifs » (p. 127) laissent apparaître de façon limpide les intentions des rites mais aussi les tensions sous-jacentes qui peuvent dès lors émerger entre les différents acteurs du deuil (familles, membres de l'unité militaire du défunt, membres de la paroisse, de la commune ou d'associations diverses). Une commémoration intime dans le cadre du premier cercle familial (enfants, épouses et/ou parents) ne répond pas aux mêmes besoins ni aux mêmes ressorts qu'une cérémonie nationale dont l'enjeu concerne le peuple de France. Entre les deux, les échelles sociales sont multiples et transforment sensiblement les enjeux et les fonctions commémoratives : rituel vécu au sein de la famille élargie intégrant amis et connaissances, commémoration à la fois collective et privée au sein d'entreprises, d'associations ou d'écoles, cérémonie purement militaire, le plus souvent à l'échelle du régiment ou commémoration officielle à l'échelle de la commune ou de la paroisse.

Cette typologie n'est pas un simple inventaire des formes prises par les commémorations. Elle est mise au service de la question centrale de l'ouvrage : les fonctions sociales et psychologiques des différentes formes de commémoration ne seraient-elles pas antinomiques ? L'expression du deuil au sein des sociabilités locales ou plus encore au sein des grandes commémorations nationales a-t-elle heurté, contrarié, voire empêché l'expression d'un désir de personnalisation ou d'individualisation du deuil d'un fils, d'un père, d'un époux ? Stéphane Tison avance en effet que l'intégration des deuils individuels dans le creuset de la justification patriotique ne s'est pas faite complètement alors même que le corps du défunt possède une double appartenance : la famille et l'État. Mais le cadre collectif n'a pas répondu à l'ensemble des attentes, d'où l'urgence de rapatrier le corps (dans des conditions parfois hallucinantes décrites avec bonheur, si on peut dire, par S. Tison), et la multiplication des

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

rites, des plaques et des monuments privés. L'expression des sentiments de tristesse semblait pouvoir s'y exprimer davantage.

Le discours commémoratif national a pu même *empêcher* le deuil personnel. Selon Tison, le premier est traversé par une volonté assumée de refouler la peine et son expression chez les endeuillés. Il s'agit de refouler la tristesse au nom de la nation, refouler les larmes car « de vos tombes vous nous criez que la Patrie est vivante et (…) vous ne voulez pas de pleurs », comme le déclame le président des anciens combattants à Château-du-Loir en avril 1921, lors de « la fête des poilus » (p. 384). Le cadre normatif destiné selon l'auteur à maintenir la cohésion sociale a donc pu empêcher l'élaboration d'un deuil permettant de réparer le traumatisme. Cette impossible réparation due à ce que l'auteur appelle « l'injonction du refoulement » serait une des causes profondes du refus d'envisager de nouveau la violence et la mort à la fin des années 1930.

De façon plus générale, le contexte munichois est à lire au prisme de la période de sortie de guerre qui la précède. Les instants commémoratifs analysés dans cette thèse, leurs intentions, leurs constructions et leurs effets aident à comprendre l'avant Seconde Guerre mondiale française. C'est un autre point fort du travail de Stéphane Tison qui récolte ici les fruits de sa démarche comparative entre la guerre de 1870-1871 et celle de 1914-1918. Dans le cas de l'après-guerre franco-prussienne, l'auteur montre que la dette exprimée dans les discours commémoratifs induisait la reconduction éventuelle du sacrifice. Dans le cas de la Grande Guerre, la dette envers les morts implique pour les survivants de reconnaître le sacrifice mais aussi, et de plus en plus à partir de 1920, un devoir de protéger la paix. Ce sont ces deux obligations qui fonderaient une possible réparation en donnant sens à la mort au combat. La remise en cause de cette espérance lors de la montée des périls dans l'Europe du début des années 1930 a disqualifié la construction symbolique de la sortie de guerre et rendu insupportable l'éventualité d'un nouveau conflit armé.

Le récit rigoureux et convaincant que nous offre Stéphane Tison est donc celui d'un échec. C'est l'histoire étayée d'une réparation qui manque en partie son but : réparer le traumatisme d'une société profondément endeuillée.

Emmanuel SAINT-FUSCIEN

François Cochet, *Armes en Guerre, XIX^e^-XXI^e^ siècles. Mythes, symboles, réalités*, Paris, CNRS Éditions, 2011, 320 p.

L'auteur, professeur à l'Université de Lorraine, a publié de nombreux ouvrages sur les deux guerres mondiales dont : *Soldats sans armes, la captivité de guerre, une approche culturelle*, Bruylant, 1998 ; *Les soldats de la drôle de guerre*, Hachette 2004 ; *Survivre au front (1914-1918), les poilus entre contrainte et consentement*, Soteca 14 /18, 2005. Il a organisé, dirigé, codirigé divers colloques internationaux et ouvrages collectifs : *Dictionnaire de la Grande Guerre,* Robert Laffont, Bouquins, 2008 ; *Ferdinand Foch, 1851-1929, « Apprenez à penser »,* Soteca14/18, 2010. Il dirige actuellement la collection *L'Expérience combattante XIX^e^-XXI^e^ siècles*, aux Éditions Rive neuve de Paris. De quoi donc inviter à la lecture du présent ouvrage, surprenant certes, mais assorti de tout ce qui peut en justifier l'éclairage et en faciliter la lecture (bibliographie, archives et sources, index des matériels et des firmes très neuf). Un cahier de 29 photographies (p. 88-94) offre un prolongement évocateur.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

L'auteur s'est attaché, d'une part à suivre l'arme de sa conception à son utilisation et d'une autre à percevoir en quoi elle est porteuse de charges symboliques, voire affectives.

F. Cochet insiste sur les invariants dans l'espace et le temps. Cependant, c'est depuis la fin du XIX^e^ siècle, la *Civil War* (1861-1865) et la guerre franco-prussienne (1870-1871), que l'ouvrage entend analyser les rapports de l'arme et de son possesseur en raison des progrès de plus en plus rapides de la puissance de feu, notion clé de cet essai, ce qui exige de ne jamais penser l'arme sans sa munition. La révolution technologique et le saut qualitatif, que provoquent la mitrailleuse, l'artillerie lourde ou le char sont au coeur de la démarche de l'auteur.

Des aspects peu souvent traités apparaissent dans l'ouvrage, notamment le chapitre III, « Les armes exhibées ; masculinité, traumatismes, photographies », propose notamment une typologie des photographies d'armes individuelles ou collectives à l'aune des reconstitutions de combats ou du caractère idéologique des conflits.

La deuxième partie, « Les armes disent les guerres des chefs » répond à deux questions : qui choisit l'arme destinée aux combattants ? Quel est le processus con ception-fabrication-attribution ? À chaque étape, s'imposent des ajustements dictés par des « découvertes » scientifiques ou techniques. Encore faut-il (incitation permanente dans ce livre) distinguer temps de paix et temps de guerre.

En temps de paix, la réponse dépend d'autres questions subsidiaires. De quelle arme souhaite-t-on disposer et à quelle échéance pour lutter contre qui ? Le choix arrêté, viennent les séquences de la recherche-développement, de la construction des prototypes et de l'expérimentation, avec les « retex » ou retour d'expérience : les *Lessons Learned.* Lui succède l'entrée en service dans les formations qui suppose également résolu le problème de la fabrication des munitions correspondantes (autre exigence récurrente) en quantité suffisante. Une armée tout entière ne peut généralement être réarmée simultanément. L'attribution s'effectue le plus souvent, soit sur des critères prospectifs (les divisions A et B en France en 1939-1940), soit par calcul idéologique (les SS et la Wehrmacht), soit par élitisme d'emploi (paras et Légion en Algérie).

« Les combattants disent leurs armes et celles de l'adversaire » est le titre de la III^e^ partie vouée à la nature et à l'intensité des rapports entre l'outil de guerre et son « possesseur ». L'entretien des armes et des engins en est le complément avant même la comparaison avec ceux de son adversaire. Il en est résulté la qualification de « bonne » ou de « mauvaise » arme de guerre. C'est ainsi que la mitraillette Sten a, très vite, été considérée comme détestable et que la carabine US M1 a acquis une réputation mondiale, tout comme le fusil Mauser K 98 et mieux encore l'AK-47 Kalachnikov produite depuis 1947 à 100 millions d'exemplaires.

Le livre se termine par l'évocation de l'abandon ou de la destruction des armes, symbole de défaite. Dans l'absolu, aucune armée n'accepte qu'on « mette bas les armes », signe de capitulation. Sauf sur ordre et si la défaite est reconnue par le pouvoir souverain qui accepte ou non « la livraison des armes ». Autant de symboles dont un dernier semble renvoyer à des temps enfuis. « Rendre les honneurs de la guerre » au vaincu, c'est lui présenter les armes alors qu'il défile une dernière fois avec les siennes propres avant de les abandonner.

Quelle conclusion proposer au terme de la lecture d'un livre dont l'originalité risque de surprendre ? F. Cochet revient souvent, à juste titre, sur l'opposition entre la notion d'invariant qui caractérise l'homme en guerre, et celle de variables que constituent les armes nouvelles. La fonction du combattant est de tuer et détruire. Son réflexe instinctif est de ne pas être tué. Face à cette double permanence, la variable d'ajustement s'identifie à la puissance de feu, associant l'arme

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

à sa munition. Encore convient-il de ne pas la dissocier de la capacité de la produire, de la développer, de la distribuer au combattant dont l'aptitude matérielle et psychique à remplir sa fonction dépend aussi de sa certitude de ne pas en être privé, même momentanément.

André MARTEL

Martyn Cornick (éd.), *Jean Paulhan-Armand Petitjean, Correspondance 1934-1938*, Paris, Gallimard, Cahiers Jean Paulhan 15, 2010, 739 p.

L'édition de la correspondance croisée de Jean Paulhan et Armand Petitjean – près de 700 lettres de l'un ou de l'autre, de février 1934 à octobre 1968 – fait sortir de l'oubli une figure intellectuelle importante de la fin des années trente et des années quarante. Martyn Cornick, tant par les lettres qu'il publie que par son introduction ou les notes fournies dans cette belle édition (la seule critique porte sur les références de l'index, dont les occurrences sont décalées par rapport aux lettres elles-mêmes), met bien en évidence la longue relation amicale entre un jeune écrivain et le mentor de ses débuts, une amitié qui n'est pas exempte, pendant la guerre, de secousses et de divergences, notamment sur la démocratie et le devenir de la France.

Petitjean, né en 1913, est d'une génération postérieure à celle des « pères fondateurs » de *La Nouvelle Revue française*. Paulhan, toujours en quête de collaborateurs à même de renouveler la capacité critique d'une revue dont il est le directeur, fait appel en 1934 à deux jeunes hommes : Roger Caillois et Armand Petitjean, qui publie en 1936 *Imagination et réalisation*, avant de composer un essai sur la jeunesse : « Disponibilité de la jeunesse française » (*NRF*, janvier 1937). Paulhan voit en ce dernier un « homme de génie » et Gaston Bachelard salue sa « culture immense étonnante ».

L'apport du jeune collaborateur à la revue, souligne Martyn Cornick, va être dès lors d'explorer le rôle de la jeunesse contemporaine et d'être attentif aux signes avant-coureurs d'une guerre qui vient, comme le fut Charles Péguy avant 1914. Les échanges épistolaires portent la marque de l'accord et de la confiance entre les deux hommes ; elles montrent la place que tient la référence au *gérant* des *Cahiers de la Quinzaine*. Petitjean devient secrétaire de *la NRF*, crée une nouvelle rubrique – « le Bulletin de *la NRF* » –, participe à la chronique « Air du mois ». Toutes les lettres permettent de voir de l'intérieur la fabrique de la revue et livrent de nombreux commentaires à chaud sur l'actualité politique et culturelle. Petitjean participe de ce bouillonnement intellectuel des années trente analysé par Jean-Louis Loubet del Bayle et Olivier Dard : il collabore à *Vendredi*, l'hebdomadaire du Front populaire, lance en 1939 le *Courrier de Paris et de la Province* qui ne connaît qu'un seul numéro.

L'*Anschluss* provoque chez lui comme chez Paulhan ou Schlumberger un « retournement patriotique » (M. Cornick) que vient renforcer Munich. Une lettre de septembre 1939 à Paulhan (« La France est une nation de second ordre, aujourd'hui ») fait écho à l'important article publié dans *la NRF* le même mois : « Après l'après-guerre ». Mobilisé à la déclaration de guerre, Petitjean apporte un témoignage qui est, lui, de premier ordre sur la *Drôle de guerre* ; il « ne demande qu'à faire la guerre », mais se trouve d'abord « réduit à la condition de guerrier appliqué » et redoute qu'il ne se passe rien. « L'Arrière n'est pas sain. Et particulièrement l'arrière politique », répond Paulhan (7 octobre 1939). Au début du

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

mois de mai 1940, celui-ci reçoit un ensemble de témoignages sur le vif recueillis par son correspondant aux armées, qui offre, dit M. Cornick, « un instantané de l'état des esprits en France avant le désastre ».

Le 14 mai 1940, Petijean est blessé devant Forbach ; sa main est déchiquetée par un éclat d'obus. « Ne me considérez pas, je vous prie, comme un mutilé, mais comme un disponible » écrit-il le 25 mai. Le mois suivant paraissent les « Témoignages sur la guerre ». « Ce que je veux voir, c'est les Français dans leur vérité, même dans une Europe allemande », confie-t-il à Paulhan en juillet ; en août, il dit vouloir « organiser avec [ses] camarades les premiers groupes d'action révolutionnaire », renvoyant dos à dos ce qu'il nomme les conservateurs de gauche et de droite. En octobre, il entre comme codirecteur du bureau de la propagande au Secrétariat à la Jeunesse de Vichy et y travaille jusqu'en décembre 1940.

À la reprise de *la NRF* sous la direction de Drieu La Rochelle, ce mois-là, il se passe de l'avis de Paulhan et donne un texte intitulé « Le moment de la honte » (« Que ceux qui placent sincèrement quelque espoir dans la génération qui vient s'en assurent ; nous irons jusqu'au bout de notre réaction. ») donné auparavant au *Journal* des Compagnons de France, où il espère jouer en 1941-1942 un rôle majeur qu'il n'occupera pas. Dans *Combats préliminaires*, en septembre 1941, il juge que « dans un pays de vieux, les seules chances de révolution sont dans la jeunesse » et dit n'attendre « plus rien de la masse […] que de la pétrir avec un petit nombre de camarades, quels que soient leur origine et leur rang actuel, qui auront passé par des épreuves semblables ».

Pendant toute la période de la guerre, les échanges épistolaires avec Paulhan se font beaucoup plus rares. Ce « mystique de l'action », désireux de « combiner la littérature et l'action révolutionnaire » (Raymond Abellio), en appelle à une « Nouvelle Révolution française », écrit dans *La Gerbe*, dans *Idées* où il reprend la vieille conception d'une alliance entre l'Action française et le syndicalisme révolutionnaire. Il s'inscrit dans des thématiques et des sociabilités de Vichy, même s'il semble avoir parallèlement mené, à partir de 1942, des actions clandestines, au sein notamment des Équipes nationales. Dans *la NRF*, en août 1942, il avance « la nécessité d'une entente franco-allemande » « politique et active, entre une France forte et une Allemagne forte ».

En septembre 1944, il écrit à Paulhan qu'il a été « partisan depuis toujours, et plus que jamais, d'une révolution autoritaire, jeune et populaire » et dit regretter « amèrement, pour leur naïveté politique », des articles écrits sous l'Occupation. Les années de l'immédiat après-guerre le voient comparaître devant le comité d'épuration du Comité national des Écrivains mais bénéficier d'un non-lieu en 1946. La correspondance, confiante et amicale, entre Paulhan et Petitjean reprend alors avec l'intensité qu'elle avait avant la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la mort du premier. Dans un article d'*Esprit* d'août 1995, Petitjean écrit : « Sourd aux avertissements de quelques amis fidèles, en premier lieu Jean Paulhan, je poursuivais en somnambule mon rêve d'une "Nouvelle Révolution française" étendue à l'Europe, convaincu qu'il était plus important de lutter contre les causes de la défaite que contre ses conséquences. »

Les riches matériaux rassemblés à l'occasion de la publication de cette correspondance souvent inédite donnent à penser qu'une biographie complète d'Armand Petitjean apporterait beaucoup, elle aussi.

Michel LEYMARIE

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Jean-Baptiste Bruneau, *Le « Cas Drieu », Drieu La Rochelle entre écriture et engagement. Débats, représentations et interprétations de 1917 à nos jours*, Paris, Eurédit, 2011, 646 p.

Après l'événement éditorial, objet de nombreuses polémiques, qu'avait constitué la publication du *Journal* (1939-1945) de Pierre Drieu La Rochelle, en 1992, dans la collection « Témoins » chez Gallimard, l'écrivain revient dans l'actualité avec notamment sa « panthéonisation » dans la Pléiade qui, sous la direction de Jean-François Louette, publie des romans, des récits et des nouvelles de l'auteur. Ce gros volume a été précédé l'année dernière d'une biographie de Jacques Cantier chez Perrin et de l'édition de la thèse de Jean-Baptiste Bruneau, soutenue en 2005, intitulée *Le « Cas Drieu », Drieu La Rochelle entre écriture et engagement. Débats, représentations et interprétations de 1917 à nos jours*.

Refusant de séparer les œuvres littéraires des essais ou de prétendre que les œuvres « romanesques ne sont que les vecteurs insidieux, d'une idéologie », J.-B. Bruneau souhaite reconsidérer l'itinéraire de Drieu à l'aune d'une étude de sa réception depuis ses premiers écrits jusqu'aux années 1990. L'objectif étant de s'affranchir des biographies existantes dont le point commun, est d'être, selon lui, « écrit à l'ombre de l'engagement final ».

Afin de recontextualiser la figure de Drieu dans le champ littéraire et politique de son époque, l'historien a croisé plusieurs strates de sources en reprenant tout d'abord, ouvrage après ouvrage, les « lecteurs savants » que sont les critiques, puis bien sûr, les écrits de Drieu et enfin les mémoires, correspondances et journaux intimes qui, après 1945, orientent la construction d'une postérité.

Construit en trois parties privilégiant donc la postérité et l'étude de la réception après le suicide, « Les années d'indulgence : 1945-1970 » puis « Les années de disgrâce : de 1970 à nos jours », l'auteur ouvre son étude par une longue première partie intitulée « La vie anthume 1917-1945 » qui pose les fondations à partir de la publication de son premier livre, le recueil de poèmes *Interrogation*. Jean-Baptiste Bruneau montre comment, très vite, se construit la figure du poète soldat et surtout comment dès la publication de son premier essai, en 1922, *Mesure de la France*, la critique discute davantage la forme que le fond comme si la thèse de l'ouvrage était secondaire. L'autre mécanisme à l'œuvre qui oriente la réception posthume de Drieu est la lecture de ces premiers romans comme *Une femme à sa fenêtre* (1930) ou *Le Feu follet* (1931) en identifiant l'auteur et ses personnages, « pont aux ânes de la critique » qui transforme l'écrivain en témoin de lui-même, un matériau ensuite abondamment utilisé par tous ses biographes sans aucune distance.

Entre le journalisme et l'essai, Drieu tâtonne et publie *Genève ou Moscou*, proche d'un fédéralisme européen ou *L'Europe contre les patries* dédié à Gaston Bergery. Plus que sur le 6 février 1934, généralement présenté comme la prise de conscience de son engagement fasciste, J.-B. Bruneau préfère s'attarder sur la réception de *Socialisme fasciste*, essai qui semble faire basculer, en 1935, l'intellectuel dans l'action, avant le grand saut, l'année suivante, que constitue son engagement au Parti populaire français évoqué dans *Avec Doriot*. Un parti qu'il quitte en 1939 pour mieux y revenir pendant l'Occupation… Entre-temps, il rédige son fameux roman, *Gilles* (1940) dont l'étude fine de la réception montre qu'il n'est pas encore perçu comme une « parabole fasciste » selon l'expression de Michel Winock. En fait, plus que l'engagement fasciste assumé de la fin des années trente, c'est véritablement la compromission dans la collaboration qui transforme la perception que l'on a de l'écrivain.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Après un bref purgatoire, le suicide fixe la figure de l'écrivain maudit à l'origine des « années d'indulgence 1945-1970 ». J.-B. Bruneau insiste sur le rôle joué par des figures amicales comme Jean Paulhan, André Malraux, Emmanuel Berl, voire François Mauriac dans le contexte de l'épuration où, par ailleurs, toute une droite littéraire utilise l'écrivain, plus présentable qu'un Brasillach ou un Rebatet. De nombreux critiques mettent en avant le Drieu combattant de 14-18 éclipsant celui des années noires. Sans justifier l'engagement collaborationniste, mais en délaissant les essais politiques, ces mêmes critiques ne jurent que par l'œuvre littéraire. Les Hussards s'emparent bientôt de l'écrivain présenté comme une figure de la frivolité. Ce retour en grâce est enfin conforté, à partir des années soixante, grâce aux rééditions de la maison Gallimard dont les tirages ne cessent de progresser.

Cependant dans la décennie suivante, la lecture autobiographique utilise l'œuvre littéraire, pour mettre cette fois en avant, la figure du romancier fasciste : « Le "cas Drieu" se pose ici dans toute sa complexité. Ce dernier a-t-il mis sa plume au service du fascisme ou est-ce seulement la renommée qu'il a acquise par elle qui s'est rangée derrière cette idéologie ? » Les études sur Drieu (P. Andreu et F. Grover, en 1979 et Dominique Desanti, en 1978), s'attachent alors à tirer de l'œuvre littéraire le message politique et son engagement plutôt que de restituer véritablement une trame historique à partir des articles de l'écrivain. Après l'apaisement des années quatre-vingt, la publication médiatisée du *Journal*, en 1992, met à nu l'antisémitisme viscéral de l'écrivain ainsi que ses convictions nazies. Paradoxalement cette publication a peut-être agi comme un révélateur et a sans doute provoqué une lecture plus historique de l'itinéraire de Drieu avec, par exemple, l'édition par Jean-Baptiste Bruneau des textes politiques de l'écrivain (1919-1945) [Krisis, 2010].

Doté d'un solide appareil critique et de riches annexes avec notamment un florilège des textes les plus significatifs consacrés à Drieu de 1918 à 1995 (plus d'une centaine de pages) et des tableaux récapitulatifs des ventes des ouvrages de Drieu y compris les rééditions après sa mort, cet ouvrage est une contribution, non seulement pour l'histoire culturelle mais aussi pour l'histoire des intellectuels en l'abordant sur le plan de la méthode via l'esthétique de la réception.

Guillaume GROS

Florent Brayard, *Auschwitz, enquête sur un complot nazi*, Paris, Seuil, 2012, 529 p.

Parmi les centaines d'ouvrages et d'articles publiés chaque année sur le génocide des Juifs, peu nombreux sont ceux qui renouvellent la compréhension générale du phénomène et réorientent, sensiblement, l'historiographie. *Auschwitz, enquête sur un complot nazi* de Florent Brayard est assurément du lot. Cet essai reprend, en les prolongeant, quelques-unes des propositions avancées dans *La « solution finale de la question juive »* (Fayard, 2004), somme impressionnante qui pâtissait toutefois d'une construction un peu labyrinthique et d'une écriture dense. Ici, le style est clair, l'argumentation fluide. Attentif à guider son « lecteur-accompagnateur », l'historien reformule régulièrement son propos, revient sur tel problème, s'attarde sur tel document. Le tout donne un ouvrage puissant et original, discutable sur certains points mais réellement passionnant. Plus profondément que ses devanciers, Brayard restitue les logiques et les effets de la distinction – plus cruciale qu'on ne le pensait – entre

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

l'extermination des Juifs de l'Est, considérée comme « légitime » dans de larges couches de la société allemande, et l'assassinat des Juifs occidentaux, femmes et enfants inclus, bien plus difficile à assumer et à justifier. Même pour les nazis, tuer demeurait une transgression : « La mort des Juifs ne posait pas beaucoup de problèmes, leur meurtre si » (p. 225).

Jusqu'il y a une trentaine d'années, la recherche internationale sur le sujet, influencée par les procès de Nuremberg, considérait que la décision d'exterminer les Juifs d'Europe avait été prise bien avant l'invasion de l'Union soviétique en juin 1941. Pour faire simple, tout le monde ou presque était « intentionnaliste ». Depuis, avec des variantes innombrables, les historiens ont en quelque sorte dissocié le massacre des Juifs par les Einsaztgruppen de la décision radicale tendant à tuer, dans les chambres à gaz, l'ensemble des Juifs européens. Le dessein génocidaire survint, en somme, au cours du processus, et les spécialistes ont progressivement reculé la datation de ce basculement ultime : si le mois d'octobre 1941 (marqué par les premières déportations de Juifs du Reich) garde ses partisans, la plupart des chercheurs estiment aujourd'hui que la décision fut prise en décembre 1941, lorsque la guerre devint mondiale – le 12 décembre 1941, discourant devant les hauts dignitaires du parti et de l'État, Hitler s'affirme résolu « à faire table rase » des Juifs.

Dans *Auschwitz*, et ainsi qu'il l'avait suggéré dans son précédent ouvrage, Florent Brayard propose de reculer au printemps 1942 le moment du basculement décisionnel vers le meurtre généralisé et immédiat – dont le complexe d'Auschwitz et son million de Juifs anéantis sont restés comme le symbole. Clef de voûte de l'argumentation : la mise au jour d'un plan d'Himmler, de juin 1942, ordonnant la liquidation du « peuple juif » en Europe avant un délai d'un an. L'attentat contre Reinhard Heydrich, chef tout puissant de l'Office central de sécurité du Reich (RSHA) décédé le 4 juin 1942, ayant profondément marqué les esprits, éradiquer l'« ennemi juif » devient un impératif absolu pour Hitler et Himmler : pour la première fois, « un horizon défini [est] assigné à la "solution finale" » (p. 251). Ainsi s'expliquerait l'accélération soudaine et foudroyante du programme génocidaire en juin 1942. L'hypothèse selon laquelle cet ordre découlerait d'une « décision politique fondamentale » (p. 286) prise par Hitler à la fin du mois d'avril 1942 convainc moins, en revanche, et n'est pas véritablement étayée. Quels sont ses ressorts ? Pourquoi à ce moment ? Aussi peut-on se demander si les « effets » de cette décision, que l'historien observe « dans différents points d'Europe » (p. 285), ne tiennent tout simplement pas à l'arrivée du printemps et à l'amélioration des conditions ferroviaires. En somme, la décision, prise l'hiver précédant, n'attendait que le moment favorable pour être pleinement appliquée ?

Quoi qu'il en soit, le « réaménagement » proposé par Brayard, à la fois modeste – puisqu'il s'inscrit dans la continuité des travaux récents – et particulièrement audacieux – puisqu'il vise à rompre les dernières attaches liant l'historiographie de la Shoah au schéma interprétatif canonisé à Nuremberg – conduit l'auteur à interroger de manière novatrice la question du secret et à formuler la proposition suivante : « la "solution finale de la question juive", ce meurtre systématique de l'ensemble des Juifs européens, a été conçue et mise en œuvre dans le secret le plus absolu, ou du moins le plus grand possible » (p. 17-18).

Selon l'idée admise depuis Nuremberg, toutes les instances de l'État étaient au courant du projet de mise à mort radicale. Or, estime Brayard, cette thèse se heurte à la réalité des sources disponibles. À cet égard, deux documents décisifs, le monumental journal de Joseph Goebbels et le compte rendu de la conférence interministérielle de Wannsee du 20 janvier 1942 (rédigé par Adolf Eichmann), ont été lus et utilisés par les historiens au prisme de la « vision nurembergeoise » de la « solution finale ».

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

La moitié de l'ouvrage est consacrée à l'examen critique de ces deux sources et de leur contexte d'élaboration.

De manière serrée, donnant « la priorité à la cohérence interne » du journal (p. 125), Florent Brayard démontre dans un premier temps que Goebbels, ministre de la Propagande du Reich et gauleiter de Berlin, n'a probablement pas été informé de l'« arrêt de mort » des Juifs d'Allemagne et d'Europe de l'Ouest. Hitler, comme Himmler, attache une importance fondamentale au secret, et Goebbels n'est pas destiné à recevoir toutes les informations intéressant la politique sécuritaire du régime. Informé seulement en mars 1941 du projet d'attaque de l'URSS, le ministre de la Propagande n'apprend qu'incidemment l'extermination des Juifs du Gouvernement général dans les chambres à gaz (26 mars 1942) et ignore le plan d'Himmler de juin 1942. Jusqu'en octobre 1943, et malgré des propos publics d'une rare violence, appelant à l'« extermination » des Juifs, les notations de son journal révèlent une méconnaissance du sort final des déportés et la permanence de ce que Brayard appelle un « imaginaire carcéral ». Mais c'est plutôt d'un imaginaire d'extermination lente et sordide ou d'un imaginaire du ghetto dont il faudrait parler. Goebbels envisage les suites de la déportation à la lumière de ses fantasmes antisémites : concentration, vie abjecte et mortalité massive dans des ghettos. Cet imaginaire transparaît dans le film *L'Extermination du Juif*, tourné à Varsovie en mai 1942, que le ministre de la Propagande destine, pour l'après-guerre victorieux, à l'édification des masses. Ce n'est semble-t-il que le 6 octobre 1943, à Posen, qu'il apprend, comme d'autres dignitaires nazis réunis par Himmler, la réalité. Après cette date, on ne relève plus, dans son journal, de passage dénotant la persistance d'un « imaginaire carcéral »…

Du reste, analyse avec force l'historien, le mot « extermination » ne renvoie pas, dans les représentations mentales de l'époque, à l'idée d'élimination physique systématique, mais à un ensemble de sévices et de crimes : transplantations violentes, asservissement, assassinat des élites, viol des femmes, etc. Ainsi, le terme apparaît à 64 reprises dans les discours d'Hitler durant la guerre : 54 fois pour qualifier le péril qui menace le peuple allemand en cas de défaite, 4 fois pour évoquer le sort des Juifs… Ce n'est qu'à partir de la fin de l'année 1942 que le terme prend, peu à peu, le sens que la postérité a retenu.

Dans cette perspective, la conférence de Wannsee n'a sans doute pas l'importance que l'on croit : « Le projet présenté par Heydrich correspondait en fait à une "extermination" au sens large qu'avait le mot à l'époque : transfert de population, réduction en esclavage, soumission à des conditions difficiles entraînant une forte mortalité, séparation des sexes pour empêcher toute reproduction, et, au bout du compte, "traitement approprié" sur les rescapés pour éviter toute renaissance de l'ennemi juif » (p. 275). La finalité du projet est bien génocidaire, mais sa réalisation – dépendant des possibilités ferroviaires – demeure lointaine, et le meurtre n'occupe qu'une place marginale. C'est, en somme, la « solution finale » telle que les responsables nazis la conçoivent depuis plusieurs mois.

L'un des buts principaux de la conférence consiste pour le RSHA à faire avaliser par les autres institutions étatiques une révision de la classification des Juifs : les « métis » au premier degré (« demi-Juifs ») seraient assimilés aux Juifs tandis que les « métis » au second degré (un seul grand-parent juif) seraient définis comme non-juifs. Cette proposition ne recueille pas l'unanimité. Le secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur Stuckart propose plutôt de stériliser les « demi-Juifs ». Le débat s'enlise encore quelques mois avant d'être reporté *sine die* sur ordre d'Hitler, soucieux d'éviter tout trouble dans l'opinion publique. Mais la véhémence de Stuckart est significative : le secrétaire d'État craint que ces « métis » de sang allemand, donc plus forts

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

et redoutables que les autres Juifs, survivent aux déportations et deviennent autant d'ennemis irréductibles du III[e] Reich…

Ainsi, les responsables des administrations civiles impliquées dans la « solution finale » n'ont pas, dans leur majorité, associé la déportation à l'Est des Juifs allemands et occidentaux au meurtre immédiat. Au sein du ministère des Affaires étrangères, seul ministère dont les archives ont été relativement bien conservées, hauts fonctionnaires et diplomates n'ont manifestement pas été informés du plan Himmler de juin 1942. Là encore, un conflit « assez bénin » (p. 352) vient éclairer la démonstration de Brayard. Il concerne une demande du gouvernement slovaque de mission d'enquête dans les ghettos où les Juifs déportés de Slovaquie sont censés résider. En réalité, ils ont été gazés, mais le ministère insiste auprès d'Eichmann. Durant plusieurs mois, celui-ci fournit des réponses dilatoires et ne ménage pas ses efforts pour maintenir la fiction de la « transplantation » auprès de ses collègues de l'administration traditionnelle…

Plus qu'une politique secrète d'État, la « solution finale » fut donc un « complot », mais un complot d'un genre particulier, impliquant le Chef de l'État et l'appareil policier. Tenant compte du semi-échec du programme meurtrier visant les hôpitaux psychiatriques (interrompu en août 1941, alors que 70 000 malades sur les 100 000 prévus avaient déjà été tués), le choix a été fait de restreindre davantage le cercle du secret. Par souci d'efficacité – moins d'administrateurs sont au courant, moins le projet est susceptible de rencontrer de résistances au sein de l'État –, mais aussi par méfiance : Hitler et Himmler avaient conscience d'accomplir un acte hautement transgressif. L'assassinat des Juifs d'Allemagne et d'Europe de l'Ouest fut, ainsi, fondé sur le mensonge. Il est bien sûr impossible d'estimer le nombre de ceux qui savaient au-delà des instances policières SS. Mais, en règle générale, étaient informés ceux qui *devaient* savoir : certains hiérarques locaux, comme le gauleiter du Warthegau, les responsables du ministère des Territoires de l'Est, le chef du Front du travail allemand Robert Ley ainsi que le ministre de l'Approvisionnement et de l'Agriculture ou le ministre de l'Armement (Albert Speer). Les responsables qui n'avaient pas besoin de savoir furent laissés dans l'ignorance jusqu'à l'automne 1943. C'est le cas de Goebbels, donc, ou celui du gauleiter de Vienne Baldur von Schirach.

Telle est, retracée à grands traits, la thèse, appelée à faire débat, défendue par Florent Brayard. La preuve du complot réside, selon le chercheur, dans son dévoilement en octobre 1943. S'exprimant successivement devant les hauts gradés de la SS et l'élite de l'État nazi à Posen, Himmler s'épanche sur « la question la plus difficile de [s]a vie » et donne des détails crus sur l'acte accompli. La « solution finale » est pratiquement arrivée à son terme, le crime peut être révélé, et tous en sont désormais les complices. Alors même qu'il a ordonné la destruction de toutes les traces du meurtre des Juifs, Himmler a laissé à la postérité l'enregistrement de ses discours, hésitant entre la conscience de l'assassin et la fierté de son forfait « historique »…

Laurent JOLY

Olivier Dard (dir.), *Le Corporatisme dans l'aire francophone au XX[e] siècle*, Berne, Peter Lang, Collection « Convergences » 66, 2011, VII-249 p.

Y a-t-il un terme plus chargé de sens et de contresens que celui de corporatisme ? C'est peu dire qu'il n'a pas bonne presse. Au mieux, il sera synonyme de crispation

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

sur des intérêts de classe ; au pire, de cache-sexe doctrinal pour les régimes liberticides que l'Europe de l'Ouest a connus. Le corporatisme ne réussit qu'à susciter l'opprobre. Et à troubler même les chercheurs sereins : s'agissait-il d'un courant issu de « la base », cherchant à transcender la gauche et la droite, ou d'un modèle économico-social instauré par les États autoritaires pour mieux assoir leur autorité ? Comment mesurer l'influence de l'Église, et notamment des encycliques sociales, de *Rerum novarum* (1891) à *Quadragesimo anno* (1931) ? Et la question du régime politique : est-elle intrinsèquement liée à tout projet corporatiste, ou facultative et distincte ?

Ce n'est certes pas une réhabilitation que propose cet ouvrage collectif, mais une clarification et un ancrage du corporatisme dans son contexte historique. Les auteurs ont voulu traiter la question sous l'angle comparatif, en mettant en parallèle les corporatismes imaginés (car il n'a été « vécu » qu'à Vichy, et partiellement encore) dans l'aire francophone au XX^e^ siècle : un tronc commun rassemblerait-il les expériences ou tentations corporatistes de France, de Belgique, de Suisse et du Québec ?

La tentative de clarification est un succès. Les collaborateurs nous prouvent bien que la polysémie du terme « corporatisme » ne trahit ni une malveillance de polémistes ni une paresse de la recherche. Selon les pays et les théoriciens, le corporatisme put être soit « d'association », soit « d'État ». Le catholicisme fut tantôt un puissant incitatif, tantôt un facteur parmi d'autre dans l'équation. Quant au régime politique souhaité, si plusieurs adeptes du corporatisme en faisaient le socle d'un État bienveillant, arbitre, idéalement monarchique, d'autres semblaient faire abstraction du sommet ou s'accommodaient des structures existantes. Par-delà les variations nationales, le noyau du corporatisme se réduit à un désir de dépassement de la bipolarité jugée stérile entre un libéralisme qui montre ses insuffisances au grand jour avec le krach de 1929, et un socialo-communisme dont les applications, depuis 1917, indiquent assez que le remède a été pire que le mal. Ce dépassement est censé s'effectuer par l'harmonisation, l'équilibre, la concertation permanente des parties intéressées à un même secteur de la vie économique. Qu'il soit destiné à être imposé d'en haut ou issu de la base et des « corps intermédiaires », le projet corporatiste ne survivra guère aux rajustements mondiaux de 1945. Des éléments en seront repris par le planisme, le technocratisme. Une gauche plus réaliste, moins marxiste, et une droite économique devenue plus keynésienne que manchestérienne contribueront l'une et l'autre à ébarber les aspérités qui avaient favorisé, dans les années 1930, la montée en flèche de l'idéal corporatiste.

Pour illustrer la multiplicité des théories et programmes corporatistes, l'ouvrage procède tant par dossiers thématiques que par portraits biographiques et par synthèses nationales. Pour les premiers, Corinne Bonnafoux s'interroge sur la continuité entre les idées du père fondateur René de La Tour du Pin (1834-1924) et les corporatistes catholiques français de l'entre-deux-guerres : les grands principes demeurent mais, politiquement, la division est nette entre légitimistes antiparlementaires, catholiques sociaux et démocrates chrétiens. Alain Chatriot étudie les syndicalismes et le corporatisme agricole en France ; on en retiendra des pages particulièrement éclairantes sur la Corporation paysanne, « entre corporatisme et étatisme ».

Trois porte-voix du corporatisme sont présentés en détail. Guillaume Gros pose un regard plein d'acuité sur le théoricien Louis Salleron (1905-1989). Étrangement négligé par l'historiographie, ce professeur à l'Institut catholique de Paris, figure-clé de la Révolution nationale, a été de tous les non-conformismes de droite, du milieu des années 1920 jusqu'aux lendemains de Vatican II dont il se lamentait. Salleron synthétise sa pensée dans une phrase en 1942 : « La société ne se compose pas seulement d'individus, elle se compose également de groupes ; il faut donner à ses groupes une certaine autonomie pour soulager l'État et renforcer les libertés personnelles » (p. 55),

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

credo qu'il reprendra trente ans plus tard : « C'est l'ordre corporatif qui peut sauver l'individu et l'État, en sauvant l'individu de l'État, et l'État du totalitarisme » (p. 49). Le négociant en textiles Jacques Warnier, étudié par Régis Boulat, aspire depuis le début des années 1930 à devenir un patron pleinement chrétien. Il y associe un idéal monarchiste – dans l'orbite du *Courrier royal* du comte de Paris, non de *L'Action française* – et veut rayonner à partir de sa province en fondant l'Alliance corporative des industries et commerces textiles de Reims. L'initiative sera suivie d'autres, jusqu'à la défaite de 1940 : Warnier croira en la possibilité d'un corporatisme à la française, à la suite du discours de Saint-Étienne du maréchal Pétain sur la transformation du travail (1er mars 1941) mais déchantera lorsqu'il deviendra clair que Vichy tenait à une conception très dirigiste de la Charte du travail. Il persistera, après guerre, dans sa volonté d'insuffler un caractère plus social aux entreprises, délaissant cependant le corporatisme pour un modernisme social tenant des États-Unis du *New Deal*. Le texte de Francis Balace se penche sur le juriste-publiciste belge Charles Anciaux et les collaborateurs de sa *Revue de l'Ordre corporatif* dont le projet, somme toute, est davantage politique qu'économico-social. Le chapitre est riche d'informations et de digressions, trop peut-être pour le lecteur non spécialisé.

La synthèse nationale proposée par Olivier Dard, pour la France d'après-guerre, témoigne de la survivance du corporatisme auprès de cercles de plus en plus étroits, jusqu'à sa mort finale au cours des années 1980 lorsque la doctrine économique du Front national le répudie explicitement. Les poujadistes et les postfascistes des années 1950 s'en sont réclamés à l'occasion, sans vraiment y consacrer d'investissement intellectuel. La dernière flambée théorique s'est produite à la fin des années 1950 et au début des années 1960, chez les catholiques traditionalistes et certains militants de l'Algérie française qui y voyaient la manière d'assurer l'« intégration » sans brusquer les différences. Hans-Ulrich Jost se livre à une cartographie lumineuse de la situation en Suisse. Il parvient à nous montrer les multiplicités des approches au corporatisme dans un pays divisé entre ruraux et urbains, catholiques (plus doctrinaires) et protestants (plus pragmatiques), et sollicité par trois exemples extérieurs : la France pour la Suisse romande, le Vatican et l'Autriche pour Fribourg, l'Allemagne et l'Italie fascistes pour le Tessin et la Suisse alémanique. Le bref texte de Dirk Luyten, qui se penche sur la Belgique, est pareillement clair en nous faisant découvrir les affrontements entre tenants d'un corporatisme d'« organisation professionnelle », compatible avec le régime parlementaire, et adeptes d'un corporatisme autoritaire. Les uns et les autres décodent et visent à belgiciser, instrumentaliser les expériences appliquées par les régimes de Salazar, d'Hitler, de Mussolini et de Dollfuss. Le Québec est couvert par Michel Bock et E.-Martin Meunier, qui insistent à raison sur l'indissolubilité du nationalisme canadien-français autonomiste et catholique d'avant 1960 et du projet corporatiste (d'association) porté par l'abbé Lionel Groulx, ses disciples et l'École sociale populaire. Le chant du cygne du corporatisme se fera entendre avec le rapport de la Commission Tremblay (1956) mandatée par le gouvernement provincial pour examiner les problèmes constitutionnels. Le rapport est animé de part en part par une vision corporatiste de la société – « antilibéralisme, conception culturelle et spiritualiste de la nation, humanisme, subsidiarité, décentralisation, critique du matérialisme, du techno-scientifisme et de l'étatisme » (p. 198) – mais il est révélateur que le mot lui-même n'y soit pas inscrit.

L'approche comparatiste francophone, à l'examen, ne se révèle pas très féconde, comme en convient Didier Musiedlak, avec probité, dans sa conclusion. Mais il fallait la tenter. Les points communs n'ont pas manqué, si les particularités nationales se sont avérées plus fortes. Olivier Dard et ses dix collaborateurs nous en convainquent dans cet utile recueil d'études nuancées, érudites et pourtant limpides, qui faciliteront

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

l'avènement d'une synthèse de l'histoire du corporatisme dont l'introduction rappelle qu'elle fait toujours défaut.

Xavier GELINAS

Charles-Louis Foulon, *De Gaulle. Itinéraires*, Paris, CNRS Éditions, 2010, 332 p.

Dans cet ouvrage préfacé par Jean-Louis Crémieux-Brilhac, l'auteur – spécialiste de de Gaulle, de la France libre, de la Libération et de Malraux – a « souhaité actualiser ses textes et rassembler à nouveau, par thèmes, les traces écrites » d'une carrière hors du commun (p. XII). De fait, ce livre est le fruit « de longues recherches (*Archives du général de Gaulle 1940-1958*, aux Archives nationales ; ouvrages de Charles de Gaulle, de ses ministres ou de ses collaborateurs, le *Bloc-notes* de François Mauriac, les éditoriaux d'Hubert Beuve-Méry (Sirius) et des dialogues, noués dès les années soixante-dix, avec les témoins et les acteurs de la geste gaullienne » (p. XIV). Il est construit à partir de multiples références et citations qui permettent à l'auteur « de laisser toute la place au général de Gaulle » (p. XV) et de faire (re)découvrir une personnalité complexe et contradictoire. Ainsi, Jean-Louis Foulon note la distinction qu'il convient de faire entre le mémorialiste et l'acteur en situation, par exemple à propos de la démission de 1946 (p. 37), signale les différentes versions de quelques textes (p. 54 et 73 : « Je vous comprends » disparaît après le fameux « Je vous ai compris » ; p. 106 : l'appui « confiant » à Pompidou devient « cordial » ; p. 185, il passe de « récemment » à « déjà » pour saluer les efforts consentis par le PCF au service de la France)…

Le livre est composé de trois parties consacrées respectivement aux grands moments de l'homme d'action (L'homme du défi et de la patience), à la mise en œuvre de sa philosophie politique (L'homme des certitudes et des circonstances), à la genèse et à l'évolution du mythe gaullien (L'homme et le mythe). Chacune d'entre elles est riche de sept chapitres construits tous de la même façon : en exergue, une citation du général sans référence précise, à l'exception du chapitre XXI où la citation référencée est de Jean-Louis Crémieux-Brilhac ; puis un récit et/ou une réflexion s'appuyant sur de nombreuses et fréquentes citations. Tour à tour, Charles-Louis Foulon évoque Charles de Gaulle l'officier, le héros de la France libre, le leader du RPF, le président de la République, le mémorialiste ; puis ses conceptions de l'armée, son attachement à l'ordre et à l'État, ses combats diplomatiques ; enfin ses relations à la religion, à la mort, son style enraciné dans l'histoire et la géographie, la symbolique gaullienne et la figure historique du héros. La chronologie (p. XVII-XXVI) et les éphémérides (p. 293-314) sont de très utiles repères de même que les cartes des déplacements présidentiels (avec leurs dates) qui seraient peut-être mieux venues après la page 240 qu'aux pages 252-253.

Ne seront retenus ici que les apports qui nous semblent vraiment primordiaux et/ou originaux, tant certaines thématiques, abordées, sont très connues (1re et 2e parties), reprennent les conclusions de témoins (Malraux, pour la dernière partie), d'historiens ou de politologues reconnus (Alfred Grosser, Jean Charlot pour le RPF, Jean Lacouture, Pierre Nora pour les Mémoires), Jean Touchard, Jean-Marie Cotteret et René Moreau (pour les mots) et parfois se chevauchent (le chapitre VI « Le champion de la Princesse France » et les chapitres XI à XIV

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

qui en sont le développement, le chapitre II « L'officier et son destin » et le chapitre VIII « Charles de Gaulle et l'armée », le chapitre VII « L'écrivain guetteur d'espérance » et le chapitre XVIII « Charles de Gaulle et le pouvoir des mots », les chapitres XX et XXI), ce qui conduit à certaines répétitions (p. 19/36, 54/73, 102/150, 100/105, 77/152, 6-10/153, 163/178, 156/183, 235/260…).

L'auteur insiste sur la force de caractère et sur la résolution de poursuivre le combat de celui qui, par l'appel du 18 juin, rompt avec tous les cadres traditionnels. Militaire (qu'il est resté toute sa vie, p. 110) et patriote, durement affecté par la déchéance de la nationalité française qui le frappe (p. 5), admirateur de Foch (p. 14), de Gaulle veut remettre la France au combat (p. 13-15, 117) lui qui, affecté entre 1932 et 1937 à la section « études » du secrétariat général de la Défense nationale était au courant des carences de l'armée française (p. 25 et p. 28). L'organisation politique de la France combattante (à laquelle Claude Bouchinet-Serreulles a beaucoup contribué, p. 17) illustre toute l'importance que de Gaulle accorde aussitôt à l'État (chapitre X), à la continuité de la souveraineté française (p. 77), au rétablissement et au maintien de l'ordre et la légalité (p. 123-129). Pour lui, « du jour où il y a conjonction entre un pouvoir fort et une armée solide, la France est debout » (p. 111), mais l'armée est aux ordres du pouvoir civil (p. 116) comme il va le montrer pendant la guerre d'Algérie. Le choix de la bombe atomique confie « l'arme la plus puissante possible au chef de l'État… qui souhaite que l'armée pense en termes de stratégie mondiale » (p. 121). Il envisage également de s'appuyer sur elle lors des « événements mai 1968 qui en matière d'ordre ont cristallisé les positions gaulliennes » (p. 133). Charles-Louis Foulon s'interroge à plusieurs reprises sur les idées constitutionnelles du général : « arbitre national » (p. 56), « président-arbitre » (p. 141), « monocratie élective » (p. 142), « monarchie populaire », « républicain de raison » (p. 265). Il souligne leur ambiguïté en citant François Furet (p. 268) selon lequel « il y avait contradiction entre la nature du pouvoir, une légitimité démocratique et son exercice, une pratique monarchique » (*Nouvel Observateur*, 22 avril 1974) ; il aurait pu, tout aussi bien, citer Raymond Aron : « Un tel régime [la République gaulliste], si libéral soit-il, est celui d'un Sauveur, il n'est pas démocratique au sens qu'a ce mot à l'époque moderne » (*Le Figaro*, 9-10 janvier 1961).

De Gaulle est présenté comme « le chirurgien de la Guerre d'Algérie » (chapitre V) dont la conclusion aboutissant à une amputation fut effectivement une opération délicate en raison de « l'écheveau des contradictions » (p. 62) entre lesquelles il a dû manœuvrer. Les différents voyages, les propos tenus ici et là (*« N'oubliez jamais à quel point, pendant des années, les Arabes ont été humiliés »* confie-t-il à Michel Debré p. 66) ainsi que leur évolution sont précisément analysés.

Le souci de l'indépendance et de la grandeur de la France – le terme « rang » (p. 75) est déjà présent chez Gambetta comme l'a remarqué Pierre Barral, *Léon Gambetta. Tribun et stratège de la République (1838-1882)*, Privat, 2008, p. 221 – est au cœur de son action diplomatique pendant la guerre et lorsqu'il est aux affaires : il tient tête aux alliés, puis il critique la politique européenne et atlantiste de la IV^e^ République et enfin « il incarne l'action extérieure de la France » (p. 83) dont sont passés en revue les différents domaines (p. 151-203). Auparavant, l'auteur a mis en valeur « l'exaltation des indépendances nationales » à travers l'évocation des nombreux voyages, notamment dans le Tiers-monde, et de quelques éclats diplomatiques, à Phnom-Penh, en Pologne, au Québec, à propos d'Israël (p. 84-94).

La troisième partie et notamment les chapitres XV, XVI et XVII tranchent par leur originalité en proposant une approche plus humaniste du personnage

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

et touchant, ainsi, peut-être à l'essentiel. Fidèle à la foi de ses ancêtres, catholique pratiquant, sollicitant parfois le soutien spirituel de certains ecclésiastiques, il « n'a cessé d'affirmer la grande vertu théologale de l'espérance » (p. 208-211) et sa croyance dans l'Au-delà, sa certitude que les morts pour la France ont assuré l'existence de la patrie. Respectueux des valeurs chrétiennes, il confesse d'abord un catholicisme français. Si l'épiscopat, contrairement à une bonne partie du reste du clergé, témoigne de la plus complète réserve à l'égard du CFLN puis du GPRF et de leur chef, en revanche, les choses tendent à s'inverser après 1958. Chef d'État laïc, il réserve l'expression de sa foi à la sphère privée et ainsi, a souhaité que l'aide à l'enseignement privé soit l'objet d'une loi (Loi Debré, 1959) et non d'une ordonnance, car, « la liberté de conscience étant en jeu, le débat démocratique [devait] se déroule[r] entre tous les représentants du peuple français » (p. 217). Un ouvrage collectif récent, *Charles de Gaulle, chrétien homme d'État* (CERF, 2011), revient sur ce thème à propos duquel auraient pu être cités quelques titres sur les conceptions sociales du Général évoquées ici ou là (p. 148, 184). Une référence au livre de Fabrice Bouthillon, *Les Schèmes qu'on abat* (de Fallois, 1995), qui montre que sa vision politique est de nature mystique, aurait été aussi la bienvenue, d'autant plus que l'historien y propose également une analyse originale de son discours qu'étudie également Charles-Louis Foulon aux chapitres XVIII, XIX et XX (les mots, les lieux, les signes). Son art du verbe, son amour de la langue française, ses multiples prises de parole, à la radio et à la télévision (dont il « a tiré le meilleur parti », p. 243), lors de ses conférences de presse ou de ses voyages contribuent à sa recherche « du mot juste, de la formule adaptée » (p. 245). L'auteur insiste sur son goût pour la mer qui lui fournit de nombreuses métaphores, pour les paysages classiques conformes à son attachement à l'ordre et à son rejet de la démesure (p. 255). Charles-Louis Foulon termine cet « itinéraire » en rappelant que de Gaulle est profondément « l'homme des circonstances, des évolutions nécessaires, des symboles » (p. 257) – le V de la victoire et de la Cinquième République, les ordres gaulliens, les obsèques à Colombey-Les-Deux-Eglises et la messe à Notre-Dame de Paris dans une atmosphère de quasi-unanimité – propices aux « métamorphoses » (p. 275) et à la « légende » (p. 288) à laquelle, dès la Seconde Guerre mondiale, la presse anglaise avait contribué (p. 9).

Si l'auteur ouvre le débat sur la politique algérienne (p. 68) ou les propos sur Israël (p. 93), en revanche, il n'en est rien sur la critique de la politique européenne de Jean Monnet (p. 78) ; la CECA est passée sous silence alors qu'elle est à l'origine de la réconciliation franco-allemande que de Gaulle parachèvera (p. 171). Il en est de même pour l'attitude de condamnation unilatérale de l'intervention américaine au Vietnam, voire de « l'obsession américaine », pourtant signalée par Alfred Grosser (*Affaires extérieures. La politique de la France. 1944-1989*, Champs-Flammarion, 1989, p. 208). Peut-être serait-il bon de souligner également combien les termes employés à la conférence de Brazzaville sont datés (p. 194). Enfin, à propos des choix industriels de la France (p. 59), le rôle de Georges Pompidou est ignoré – tout comme sa proximité particulière avec Charles et Yvonne de Gaulle en tant que trésorier de la Fondation Anne de Gaulle (p. 100 et 105) – alors que Bernard Esambert (*Pompidou, Capitaine d'industrie*, Odile Jacob, 1994) en a montré toute l'importance.

Ces quelques remarques critiques n'enlèvent rien à la grande richesse de ce livre, d'une écriture limpide et élégante, qui est une précieuse contribution à la compréhension de *l'exception de Gaulle*.

Jean-Marc GUISLIN

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Paul Gradvohl (dir.), *L'Europe médiane au XX^e siècle. Fractures, décompositions-recompositions-surcompositions*, Prague, Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES), 2011, 285 p.

Cet ouvrage se propose d'étudier l'Europe médiane, objet difficilement saisissable dans l'espace français et marqué plus généralement d'une récurrente incertitude terminologique. Dans sa propre contribution sur la « mise en région(s) de l'histoire de l'Europe centrale et médiane », Paul Gradvohl rappelle à juste titre combien cette interrogation sur le territoire renvoie toujours à la question de périodisation, si bien que lorsque l'on essaye de définir *où* l'on est, il faudrait d'abord se demander *quand* l'on est. Cette interpénétration des échelles géographique et chronologique est densément illustrée par les analyses régionales présentées ici, qui interrogent les logiques spatiales à l'aune d'une histoire avant tout culturelle, mais pas uniquement. Un dialogue est en effet établi entre les époques et les disciplines, ce qui permet de faire émerger des questionnements renouvelés : les géographes interrogent la projection dans le temps, les historiens la projection dans l'espace, tandis que les interventions de sociologues permettent de croiser un peu plus les approches. Les auteurs ont ainsi entrepris de déconstruire le cadre choisi, celui des territoires situés entre l'Allemagne et la Russie, selon une multitude d'angles, au fil du jeu des différentes échelles et à travers l'intervention de différentes disciplines. De cette entreprise de démontage/remontage témoigne le sous-titre, *Fractures, décompositions-recompositions-surcompositions* : dans ce XX^e siècle où se constituent des États dont les franges ressortissent de logiques extra-étatiques, on observe une constellation de fractures qui peu à peu se révèlent, et sur lesquelles va s'opérer un effet de recomposition. Dès lors, un paysage peut être étudié sur le registre de la temporalité : dans ses études monographiques à l'échelle des exploitations et des parcellaires, Marie-Claude Maurel revient sur les grands tournants agraires du siècle en Europe centrale ; et de la même façon, les grandes ruptures historiques s'apprécient différemment si l'on s'extrait d'une focalisation trop marquée par la logique nationale, comme le montre le cas de la frontière nord-est de l'Italie présenté par Éric Vial. Cette démarche permet d'observer que les différentes hypothèses étudiées laissent apparaître complémentarités comme contradictions : le questionnement sur la rupture de 1989 aboutit ainsi à constater soit son inscription dans l'espace (Varsovie étudiée par Lydia Coudroy de Lille) soit au contraire son relatif effacement (České Velenice, commune tchèque située en face de la ville autrichienne de Gmünd, étudiée par Muriel Blaive). Le défi consiste, dans un espace marqué par des phases d'incertitudes et de ruptures, à retrouver une certaine continuité, par exemple à travers la question des flux culturels qui le traversent (« L'Europe centrale et orientale est-elle un espace pertinent pour les compositeurs juifs contemporains ? » se demande Jean-Sébastien Noël) ou encore des traces laissées par les ruptures (« Riga à l'Âge de l'Art Nouveau : frontières culturelles et démarcations sociales et nationales d'un espace urbain central » par Julie Demange). Thème transversal, ces réflexions sur les mutations sociales et politiques sont toutes traversées par la question du regard et du processus d'identification qui en découle : « L'Europe centrale est-elle occidentale pour les dirigeants français ? » questionne Jenny Raflik, tandis que Catherine Servant pose la « *Question Est-ouest* de la culture tchèque au sortir de la Deuxième Guerre mondiale » et que François Pernot confronte l'Europe centrale des XVII^e et XIX^e siècles aux représentations et enjeux du XX^e siècle. La démarche effectuée par les auteurs, résolument originale, renouvelle simultanément l'approche de la région et l'approche de l'histoire culturelle en intégrant des objets d'études peu traditionnels, à l'instar du programme interdisciplinaire présenté par

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Didier Francfort sur l'identité territoriale inscrite dans les expériences quotidiennes du corps et la différenciation du « goût de l'autre ». Illustrant les multiples façons dont la culture détermine les interprétations d'un territoire, les analyses ébauchent une histoire des sensibilités autant que des évolutions de la mémoire collective, qui met en place des outils épistémologiques à la croisée des sciences sociales et des sciences humaines. Dans un débat qui fait encore rage sur la définition de l'ensemble transnational situé entre l'Allemagne et la Russie, ce riche ouvrage composite apporte sa réponse à la question de ce qui fait une région, dans son inscription territoriale comme historique, en proposant « une histoire régionale concrète qui privilégierait le social par rapport au politique, les réalités par rapport au discours et permettrait de mieux mettre en relief les spécificités locales et les points communs européens » (Antoine Marès, p. 211).

Isabelle DAVION

Daniel Faget, *Marseille et la mer. Hommes et environnement marin (XVIII^e^-XX^e^ siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Presses universitaires de Provence, 2011, 396 p.

À partir de l'exemple marseillais, Daniel Faget envisage les relations que l'homme entretient avec l'environnement marin, du XVIII^e^ au XX^e^ siècle. L'étude se veut globale et entend analyser tant les acteurs et les jeux de pouvoirs, les techniques et les pratiques, que les savoirs et les représentations. Elle met ainsi en évidence la complexité des rapports que tissent les populations littorales et la mer. De fait, les intérêts des pêcheurs professionnels, des autorités administratives, des scientifiques ou encore de la population divergent. Ils évoluent au cours de la période retenue, oscillant entre curiosité et rejet, proximité et détachement, volonté d'exploitation et de conservation.

La première partie, consacrée aux pratiques de pêche et aux conflits qui en découlent au XVIII^e^ siècle, se révèle, selon les termes de l'auteur, « classique ». Des différends opposent les pêcheurs marseillais aux étrangers, notamment catalans, accusés de dépeupler la mer et d'en gaspiller les ressources par leurs méthodes de pêche. Au-delà de l'hostilité à l'égard de l'étranger, les conflits dévoilent la crainte de l'intrusion d'une activité capitaliste dans un milieu jusqu'alors relativement égalitaire. Dans ce cadre, la prud'homie peine à faire entendre son autorité et, si elle parvient à maintenir ses prérogatives sous la Révolution, elle connaît un déclin certain.

La seconde partie porte sur l'évolution des savoirs et les représentations qui entourent les ressources de la mer au XVIII^e^ siècle. Le siècle est, en effet, marqué par les progrès de l'océanographie. Marsigli se lance ainsi, à partir de 1706, dans une observation fine du littoral et propose une description précise des espèces. Loin de rester hermétiques, culture savante et savoir populaire s'enchevêtrent et s'enrichissent mutuellement. Marsigli utilise des termes qu'il emprunte aux pêcheurs, tandis que la prud'homie recourt aux conclusions des experts, non sans les réinterpréter parfois. Les espèces maritimes deviennent, dans le même temps, des objets de convoitise pour les collectionneurs et sont exposées dans les cabinets de curiosité dont le nombre élevé participe à la réputation de la ville de Marseille. Le regard sur la mer se transforme également et s'entoure dorénavant d'un certain désenchantement. La faune est parfois considérée avec méfiance et réserve, à l'image des dauphins qui sont

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

perçus comme malfaisants, avant d'être qualifiés d'inutiles. La préoccupation principale est toutefois le dépeuplement de la mer dans un contexte où la pêche non seulement connaît de profondes mutations, mais doit aussi satisfaire la demande croissante des marchés de consommation. Si cet appauvrissement progressif du milieu marin est plausible, il apparaît toutefois difficile à établir avec certitude.

La troisième partie s'attache à relever les évolutions et les réaménagements tant des pratiques que des savoirs et des représentations au cours du XIX^e^ siècle et dans la première moitié du XX^e^ siècle. Tandis que la pratique de la pêche avec des filets traînants tend à s'imposer, en dépit des réserves de la législation, le discours sur le déclin s'accentue et s'accompagne de la nostalgie d'un âge d'or, au cours duquel la pêche artisanale prévalait. Certains préconisent alors des cantonnements et invitent à cultiver les produits de la mer, d'où la création des premiers parcs marins.

La reconnaissance officielle de la dégradation accompagne le développement de l'océanographie dans les années 1880. Elle se prolonge par la mise en place d'une école et d'un musée des pêches. Dans ce cadre, le pêcheur est désormais paré d'une image négative, déjà esquissée au siècle précédent, car il est présenté comme le responsable de l'épuisement des fonds marins. Les premières années du XX^e^ siècle voient toutefois un désintérêt progressif pour la question du dépeuplement, d'autant plus que les recherches océanographiques connaissent un repli et que disparaissent progressivement les structures de formation créées au cours des décennies précédentes. Une indifférence comparable entoure la pollution qui se multiplie dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, sans susciter de véritables oppositions. La mer est désormais plus lointaine : elle relève de la contemplation, du loisir et de la récréation. Ceux qui en vivent deviennent des figures pittoresques, parfois tournées en dérision. En revanche, au sein de l'espace urbain, les activités professionnelles sont de moins en moins tolérées et les pétitions se multiplient contre les nuisances olfactives qui accompagnent l'activité professionnelle de la pêche.

L'ouvrage propose ainsi une étude précise du littoral marseillais qui illustre, de manière plus générale, l'évolution des relations entre l'homme et la mer depuis le XVIII^e^ siècle. Il offre l'exemple réussi d'une histoire qui concilie les approches économiques, sociales et culturelles.

Karine SALOMÉ

Matthieu Letourneux et Jean-Yves Mollier, *La Librairie Tallandier. Histoire d'une grande maison d'édition populaire (1870-2000)*, Paris, Nouveau Monde, 2011, 624 p.

L'édition populaire, depuis les travaux canoniques de Robert Mandrou puis de Geneviève Bollême sur la Bibliothèque bleue, n'a cessé de nourrir la curiosité des historiens. Un intérêt qui s'est porté le plus souvent sur les supports de la littérature populaire – roman-feuilleton, faits divers ou phénomène de la collection – ou encore, avec l'essor des études sur la paralittérature, sur les multiples déclinaisons thématiques et génériques de celle-ci dans le cadre du développement d'une culture de masse. Les maisons d'édition actives dans ce domaine, et qui plus est la figure de l'éditeur populaire, sont restées à ce jour dans l'ombre. Les raisons en sont pour une part documentaires : les archives de ces éditeurs, longtemps recouverts du même opprobre que celui porté à leurs productions, n'ont guère retenu l'attention des bibliothécaires et

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

archivistes. Par ailleurs, l'éditeur populaire se présente comme une figure bâtarde qui contrevient de manière par trop radicale à l'habitus de la profession : « Editeur ! Puissance redoutable qui sers au talent d'introducteur et de soutien ! Talisman magique qui ouvres les portes de l'immortalité ; chaîne aimantée qui sers de conducteur à la pensée et la fais jaillir au loin en étincelles brillantes, lien mystérieux du monde des intelligences… » (« L'éditeur » dans *Les Français peints par eux-mêmes*, 1839-1841).

La monographie signée par Mathieu Letourneux et Jean-Yves Mollier est dans ce contexte historiographique particulièrement intéressante. Sur la base d'un matériel documentaire constitué d'archives administratives et privées, elle retrace l'histoire d'une maison, toujours en activité, mais dont l'émergence remonte au dernier tiers du XIX^e^ siècle. Une longévité qui permet d'articuler l'histoire d'un secteur caractérisé par le passage d'une entreprise de presse à celle d'édition, les mutations d'une entreprise familiale sujette aux aléas des successions mais aussi aux logiques de concentration capitalistiques, enfin la prise en compte d'une « écurie » d'auteurs qui, longtemps absents des anthologies littéraires, n'en ont pas moins marqué des générations de lecteurs de par leur prolixité et leur impact en termes de tirages cumulés. Parmi ceux-ci, on mentionnera les noms de Jules Mary, Charles Mérouvel, Arthur Bernède, Louis Boussenard, Jean de La Hire, Albert Bonneau, Georges Simenon, Emilio Salgari et Barbara Cartland dans le domaine des traductions, André Gill, Albert Robida ou Benjamin Rabier pour ce qui concerne les illustrateurs.

L'ouvrage souligne trois phases de l'édition populaire, d'inégale longueur, mais qui marquent le passage d'une posture politique et militante à une interprétation plus culturelle de celle-ci puis à une conception essentiellement économique. Née au moment de la guerre franco-prussienne, la maison prolonge le journal satirique antibonapartiste *L'Éclipse,* en capitalisant sur son image empreinte d'un idéal « quarante-huitard » pour élargir sa gamme de publications et toucher de nouveaux publics. Succédant à l'homme de presse François Polo, le bibliophile et amateur d'art Georges Decaux laisse de côté la logique d'affrontement pour embrasser une vocation plus éducative incarnée par le nouveau support de la livraison. Ce souci de la vulgarisation restera l'une des composantes majeures d'une maison qui au début du XX^e^ siècle lance le magazine *Historia* puis, dans le contexte de l'après Seconde guerre mondiale, des ouvrages encyclopédiques proposés en fascicules dans les kiosques ou par courtage en volumes. Toutefois, dès la fin du XIX^e^ siècle et la reprise de la maison par Armand-Désiré Montgrédien et Jules Tallandier, la visée éducative tend à céder le pas à des logiques plus commerciales marquées par la multiplication des collections populaires. Dans un champ éditorial caractérisé par l'intensification de la concurrence sur le créneau de la littérature à bas prix, Tallandier affirme sa spécificité en jouant d'abord sur l'interdépendance entre magazines et collections, sur la création de supports venus d'Outre-Atlantique comme la « Cinéma-Bibliothèque » ainsi que sur certains domaines romanesques de prédilection comme le roman d'aventures ou la littérature sentimentale. Si, sur beaucoup d'aspects, Tallandier n'a souvent fait que reprendre des formules gagnantes expérimentées par d'autres, plusieurs initiatives soulignent son rôle pionnier dans divers secteurs comme en témoignent sa brève expérience de production cinématographique à la veille de la Grande guerre ou encore la diversification de ses activités par la vente par correspondance via la formule « cercle » ou « club » dès les années 1950.

Au-delà des multiples éléments qui permettent de replacer cette monographie dans une histoire du long XX^e^ siècle (le rôle idéologique du roman d'aventures « exotique », la « militarisation » du catalogue durant la Première guerre mondiale, la reconfiguration de l'ordre « genré » au prisme de la littérature sentimentale de l'entre-deux-guerres, etc.), l'un des apports les plus essentiels de cet ouvrage est

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

constitué sans doute par la mise en exergue des caractéristiques du régime de la sérialité dans le domaine de la production éditoriale et culturelle. Alors que la plupart des éditeurs consacrés pensent en termes d'œuvres prises dans leur singularité, une maison comme Tallandier substitue à la notion de « découverte » la cohérence et l'homogénéité de séries qui, au-delà de leurs caractéristiques singulières, doivent répondre à l'horizon d'attente progressivement créé auprès de leurs lecteurs. Avec à la clé un phénomène de formatage des textes auquel tout auteur devra désormais se soumettre de même qu'une forme d'uniformisation et de ressassement thématiques amplifiée encore par l'intégration de chaque ouvrage dans un « paratexte » collectif. En montrant ainsi le rôle de l'éditeur populaire dans le processus de diffusion des représentations et des valeurs à une période donnée, l'enquête montre non seulement la légitimité d'un tel objet d'études mais surtout sa nécessaire prise en compte pour une histoire politique et culturelle du contemporain.

François VALLOTTON

Dominique Pinsolle, *Le Matin, 1884-1944, une presse d'argent et de chantage,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 353 p.

L'histoire du *Matin* se situe au sein de celle de la presse à grand tirage qui, sur le modèle du *Petit Journal*, fondé en 1863, se développe avec *Le Petit Parisien*, fondé en 1876 et relancé par Jean Dupuy en 1888, *Le Matin*, apparu en 1884, et *Le Journal*, fondé par Fernand Xau en 1892, et connaît son heure de gloire entre les années 1890 et les années 1930. Les quatre grands quotidiens parisiens vendus 5 centimes tirent ensemble à 4 millions d'exemplaires et sont diffusés sur tout le territoire. Les recettes du succès sont connues : de l'information qui parle au public populaire avec des faits divers et des chroniques, mais aussi des nouvelles plus sérieuses, du divertissement avec les feuilletons et les jeux, un produit bon marché à grande diffusion par des crieurs et des kiosquiers, un peu de publicité et beaucoup de savoir-faire commercial. Le journal doit être vivant, il faut savoir attirer et faire parler de lui. Les affiches, les objets promotionnels, les concours, les médailles, etc., tout est fait pour satisfaire le client. Grâce à l'alphabétisation de masse et à l'industrialisation, le public nombreux est au rendez-vous. La presse quotidienne de la Belle Epoque est ainsi la première du monde en termes de diffusion rapportée au nombre d'habitants. Toutefois, après la Grande Guerre, cette presse décline, parce qu'elle ne sait pas se renouveler, parce que l'inflation ronge ses marges, enfin parce qu'elle est victime, à partir des années 1930 de la concurrence de la radio et d'un quotidien du soir, *Paris-Soir*. Durant la Seconde Guerre mondiale, elle s'abîme dans le soutien à Vichy et la Collaboration. Les quatre titres sont interdits de reparaître à la Libération.

Au sein de cette histoire commune, *Le Matin* tient une place particulière. Fondé par des Américains en 1884, il est repris par Alfred Edwards en 1885, qui, confronté à des difficultés financières doit le céder en 1897 à Henry Poidatz et à Maurice Bunau-Varilla. Ce dernier est maître du journal de 1903 à 1944. Il fait fortune grâce aux dividendes distribués et par ses coups de Bourse et ses investissements. Après avoir rallié son journal à la collaboration la plus servile, Maurice Bunau-Varilla meurt à 88 ans, le 1er août 1944. Dominique Pinsolle, agrégé d'histoire, a soutenu à Bordeaux en 2010 une thèse sous la direction de Christophe Bouneau intitulée « de Panama à Sigmaringen, *Le Matin*, les affaires et la politique, 1884-1944 ». Cette thèse

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

est éditée par les PUR, sous le titre *Le Matin, 1884-1944, une presse d'argent et de chantage*. Ces deux titres complémentaires rendent bien compte du projet de Dominique Pinsolle : non pas faire l'histoire d'un journal et de l'entreprise qui l'édite, mais focaliser l'étude sur « la presse d'argent et de chantage » et particulièrement sur Maurice Bunau-Varilla, le patron du journal pendant cinquante ans ainsi que sur les « affaires » financières et politiques qu'il fait, promeut ou cherche à discréditer. Le portrait du « patron de la maison rouge » est souvent juste, mais il est à charge. Dans la veine anticapitaliste chère à certains cercles intellectuels français, il s'agit de démontrer que *Le Matin* est « un organe de combat au service de son propriétaire », que « sa finalité n'est pas l'information, mais bien le profit et la défense des intérêts du patron », que Maurice Bunau-Varilla est « indifférent aux principes déontologiques », que « le but de l'entreprise n'est pas d'offrir un contenu rédactionnel de qualité au public », etc. Certes, tout cela est vrai, quoiqu'en partie anachronique car analysé avec les lunettes bourdieusiennes plus qu'en tenant compte de l'esprit de l'époque.

On savait que *Le Matin* était une feuille vénale, une feuille de chantage, mais Dominique Pinsolle nous le démontre avec brio. Ce qui compte pour Maurice Bunau-Varilla, c'est l'argent et le pouvoir ; l'argent qui confère du pouvoir, le pouvoir qui permet de gagner de l'argent. Cependant, à la lecture du livre, on se demande comment le journal a pu se vendre à 600 000 exemplaires par jour pendant plus de trente ans et même à plus d'un million d'exemplaires entre 1914 et 1919. Comment Maurice Bunau-Varilla et *Le Matin* ont-ils pu capter un lectorat important et fidèle ? Si Maurice Bunau-Varilla peut mener ses affaires avec *Le Matin,* c'est qu'il sait donner au public ce qu'il réclame. Et lorsqu'à la fin des années 1930 et durant l'Occupation il cherche à prolonger les vieilles recettes, les lecteurs se font moins nombreux et à partir de 1936, les bénéfices fondent. En conclusion, Dominique Pinsolle souligne « l'absence fondamentale d'originalité du journal » par rapport à ses concurrents. C'est certain, mais encore eût-il fallu le prouver en examinant le journal lui-même et pas seulement les « affaires » de son patron.

C'eût été une autre thèse, mais qui devra un jour être menée à bien. Car les archives du *Matin,* conservées aux Archives nationales, sont particulièrement riches : 132 cartons (1AR 1 à 132), auxquels s'ajoutent les cartons (18AR 1 à 3) qui regroupent la correspondance reçue par Maurice Bunau-Varilla. À ce fonds principal, Dominique Pinsolle a ajouté le dépouillement de cartons dans différents fonds d'archives (police, justice, autres journaux, etc.). Toutefois, Dominique Pinsolle n'a pas dépouillé les cartons 1AR 37 à 91, qui, d'après lui, « contiennent de multiples et volumineux registres de dépenses », à cause « de leur caractère purement comptable et du peu d'intérêt pour [son] sujet qu'aurait représenté un immense travail de saisie et de traitement statistique de ces données ». Surtout, il a peu consulté le journal lui-même, qui reste pourtant le principal témoin d'une époque et de comportements collectifs qui mériteraient d'être analysés.

Patrick EVENO

Dominique Kalifa, Philippe Régnier, Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant (dir.), *La Civilisation du journal : histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e^ siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011, 1762 p.

Cet imposant ouvrage de 1762 pages – avec index et bibliographie – rassemble les contributions de 61 auteurs sous la direction de quatre directeurs. Apparue au

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

XIXe siècle avec l'ouvrage fondateur d'Eugène Hatin (1861), l'histoire de la presse a donné lieu à une abondante bibliographie dans laquelle la monumentale *Histoire générale de la presse française*, publiée entre 1969 et 1976, reste un ouvrage de référence. La *Civilisation du journal*, qui réunit historiens et littéraires, s'inscrit dans une perspective nouvelle en ce qu'elle vise à cerner les différents usages et pratiques de lecture de la presse par les multiples composantes de la société française et son rôle dans la construction des identités sociales et dans la transformation des représentations. Se référant à « la civilisation du livre » de Lucien Febvre (*Encyclopédie française*, 1936), les auteurs de *La Civilisation du journal* se sont ainsi donné pour dessein d'« inverser le postulat de Georges Weill – qui entendait étudier l'impact de la civilisation sur l'émergence du journal ». Si les prémices sont à chercher dans la décennie 1830, c'est dans la seconde moitié du XIXe siècle – et plus précisément dans la décennie 1860 – que la presse périodique prend son essor : le lancement du *Petit Journal* à un sou par Moïse Millaud en 1863 marque la naissance de la presse populaire et l'avènement d'une culture médiatique de masse. Alors que l'ensemble des journaux ne comptait, au début de la monarchie de Juillet, que 60 000 abonnés à Paris et autant en province, *Le Petit Journal* se vend à un million d'exemplaires à la fin du siècle et, à la veille de la Première Guerre mondiale, les quatre journaux d'informations qui dominent la scène parisienne – *Le Petit Journal*, *Le Petit Parisien*, *Le Matin*, *Le Journal* – tirent ensemble à 4,5 millions exemplaires. « Histoire culturelle », cette histoire de la presse est aussi une « histoire littéraire » en ce qu'elle prend en compte l'évolution de l'écriture journalistique et son influence sur la littérature, mais aussi le rôle de la presse sur les trajectoires individuelles des écrivains, à une époque où le journal devient le mode privilégié de publication littéraire.

Les choix et les objectifs des directeurs de l'ouvrage les ont conduits à écarter une présentation chronologique et à opter pour une présentation en quatre parties thématiques. La première partie, la plus courte, consacrée à « l'exercice de la presse », met en lumière le contexte politique – notamment le carcan de la censure –, l'essor de l'économie, les transformations technologiques, la commercialisation, la diffusion et les usages des périodiques. La deuxième partie, intitulée « le mouvement de la presse », dresse l'inventaire des différents types de périodiques : du quotidien à la revue, de la presse enfantine à la presse féminine, des journaux illustrés aux produits dérivés, la presse y apparaît dans toute sa diversité. La troisième partie, la plus longue, met au jour les conditions du métier de journaliste, la poétique de l'écriture (qui est modelée par les caractéristiques du journal, instrument de médiation, soumis à une périodicité et œuvre d'une collectivité de collaborateurs), la description des différentes rubriques du journal (l'article de tête, l'article de fond, le feuilleton, le reportage ou encore la rubrique des sports), avant de faire le portrait des grandes figures du journalisme. Dans cette galerie de portraits, on rencontre de grands noms de la littérature – Chateaubriand, Balzac, Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Baudelaire, Zola ou Maupassant –, ainsi que des critiques littéraires de renom – tel Sainte-Beuve –, mais aussi des personnalités peu ou pas connus des non-spécialistes. Parmi ces derniers, citons Julien-Louis Geoffroy, le « Père feuilleton », qui eut en charge le rez-de-chaussée du *Journal des débats* pendant les quatorze premières années du siècle, ou Francisque Sarcey, critique dramatique au journal *Le Temps* pendant trente-deux ans. Au total, trente-six portraits, mais seulement trois de femmes : Delphine de Girardin, épouse du fondateur du journal *La Presse* dont elle alimenta la chronique de 1836 à 1848 sous un pseudonyme masculin – celui de vicomte de Launay – et qui a véritablement inventé un genre, celui de la chronique, en créant une poétique adaptée aux spécificités du quotidien ; George Sand, dont la carrière journalistique est pour le moins méconnue – l'écrivain ayant éclipsé la journaliste – et

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

qui pourtant a collaboré à tous les types de journaux, a pratiqué tous les genres journalistiques et aussi fondé ses propres feuilles, *L'Éclaireur de l'Indre* (1844), puis *La Cause du peuple* (1848) ; enfin, Séverine, de son vrai nom Caroline Rémy, amie et secrétaire de Jules Vallès, première femme reporter, qui a signé un nombre impressionnant d'articles dans des journaux de toutes tendances politiques.

La quatrième et dernière partie, consacrée à « la culture de la presse au XIX^e^ siècle », est la partie la plus novatrice de cet ouvrage en ce qu'elle met au jour l'influence de la presse sur la société et sur ses modes de représentation dans une période qui voit l'émergence progressive d'une culture de masse. Le journal est devenu un enjeu politique, social et culturel, notamment sous la Troisième République qui proclame la liberté de la presse par la loi du 29 juillet 1881. Alors que le peuple accède au suffrage, la presse sert de support aux opinions individuelles, participe de la construction d'un espace public et accompagne l'émergence d'une « démocratie médiatique ». Mais en même temps que le journal crée une communauté de lecteurs, confirme les appartenances nationales et locales et diffuse un imaginaire commun, il fragmente aussi les lectorats. Deux chapitres sont consacrés aux « séparatismes médiatiques » : les identités de classe (les ouvriers se dotent de leurs propres organes) et les identités de genre (les femmes, non électrices et non éligibles, ont une autre lecture du journal et lisent de plus en plus la presse féminine). La presse permet aussi la vulgarisation – le mot apparaît au milieu du XIX^e^ siècle – des sciences et des savoirs. La vulgarisation scientifique va connaître son essor grâce à l'élargissement du lectorat, au développement de la presse et de l'édition, ainsi qu'à l'idée – héritée des philosophes du XVIII^e^ siècle – que l'instruction du peuple est essentielle au bon fonctionnement de la démocratie. À partir des années 1860, on voit ainsi se multiplier les revues de vulgarisation tandis que les journaux se dotent de rubriques scientifiques qui rendent compte des découvertes et des progrès de la science. L'essor de la presse permet aussi la « publicisation » du champ littéraire : les livres sont lancés par des réclames d'éditeurs insérées dans les journaux, tandis que la critique se développe. La littérature devient un objet médiatique ; la caricature, le portrait et l'interview font des écrivains des sujets médiatiques, lesquels collaborent plus ou moins à divers journaux, y prépublient leurs œuvres, quand ils ne créent pas leurs propres feuilles. La prépublication dans la presse – avec ses contraintes spatiales et périodiques – va profondément renouveler la littérature dans ses procédés d'écriture, ses inventions et ses effets poétiques. Dans le monde plus spécifique du théâtre, l'influence est réciproque, d'autant plus que plusieurs auteurs dramatiques – tel Jules Renard – sont aussi critiques. Les auteurs dramatiques mettent en scène journalistes et journaux et n'hésitent pas à puiser dans les actualités et les faits-divers, tandis que la petite presse se nourrit pour sa part des bons mots des comédies et vaudevilles. L'art tient également dans la presse une place de plus en plus importante, certains périodiques en faisant leur spécialité : le journal est certes organe de diffusion mais, au-delà, l'illustration de presse constitue un laboratoire de nouvelles formes et de nouveaux sujets artistiques, de nombreux peintres mettant de surcroît leur talent de dessinateur au service des journaux.

L'âge d'or que connaît la presse dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle ne va pas sans susciter de multiples commentaires, critiques et dénonciations – qui atteignent leur acmé au moment de l'affaire Dreyfus – contre un journal devenu un acteur majeur de la vie publique. « La presse en son miroir » conclut un ouvrage d'une grande richesse et qui, par l'originalité et la multiplicité de ses approches, constitue un nouveau jalon dans l'historiographie de la presse française.

Patricia SOREL

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Maurice Bedoin, Jean-Claude Monneret, Corinne Porte et Jean-Michel Steiner, *1948 : Les mineurs stéphanois en grève. Des photographies de Léon Leponce à l'Histoire*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2011, 503 p.

Cet ouvrage, d'un peu plus de 500 pages, est une histoire illustrée de la fameuse grève de 1948, telle que l'ont vécue les mineurs du bassin de la Loire, à qui ce livre est dédié. Il se compose de deux parties de taille très inégale. La première – presque 300 pages – constitue l'essentiel du volume. Après un bref aperçu du fonds Léon Leponce, déposé aux Archives Départementales à Saint-Étienne, ce sont les 123 clichés du conflit, pris par ce reporter photographe, qui sont présentés et commentés, ainsi que quelques coupures de l'époque, empruntées à la presse locale. La seconde – 80 pages seulement – prend la forme d'un patchwork. Elle propose, d'abord, une très courte biographie de Léon Leponce, puis un rappel de la situation des mines de charbon en France à la fin des années 1940, suivie par un chapitre dans lequel les auteurs, Jean-Claude Monneret et Jean-Michel Steiner, s'interrogent sur le statut du travail de Leponce. Celui-ci le hisse-t-il au rang d'artiste ou, au contraire, n'est-il simplement qu'un bon professionnel ? Ces questions sur la portée de « l'œuvre » du photographe se poursuivent dans les deux derniers articles de l'album : « Choix des mots, troc des photos » et « Reportages de presse et la grève des mineurs » qui abordent, quant à eux, des aspects parfois plus techniques : photographies posées ou prises sur le vif, cadrage, matériel utilisé, légendes, mais également utilisation des clichés par la presse.

Toute la partie sur la grève, ses différents acteurs et ses moments-clefs, est très bien analysée et illustrée, même si les spécificités du mouvement dans la région de Saint-Étienne et l'originalité de ce qui s'y est passé en 1948, ne sont pas suffisamment mises en valeur. Par contre, le choix du plan général de l'ouvrage paraît moins convaincant. Pour que le lecteur puisse saisir l'importance, mais également l'intérêt, de ce corpus de photographies, qu'accompagnent d'amples commentaires historiques, n'aurait-il pas été plus judicieux de présenter en premier lieu, le photographe, son parcours, les journaux pour lesquels il travaille, voire ce qu'il fait, professionnellement, à côté de ces reportages sur les conflits du travail, plus particulièrement pour la maison Casino, dont Leponce est le photographe officiel ? Comment photographie-t-on un conflit social de cette portée lorsque l'on est habitué à immortaliser le patronat local ? Ce positionnement influe-t-il sur la prise de vue ? Ce livre n'aurait-il pas gagné en force de conviction, en procédant dans l'ordre inverse, c'est-à-dire en présentant d'abord l'homme et son statut professionnel, avant d'en arriver aux clichés de la grève, les auteurs n'auraient-ils permis aux lecteurs de mieux saisir l'originalité de ces photographies et leur apport à l'histoire du mouvement social régional ?

Par ailleurs, tout au long de l'ouvrage, ces derniers semblent avoir hésité entre deux sujets, d'une part une histoire illustrée de la grève de 1948 dans le bassin minier stéphanois et d'autre part une histoire de la photographie de presse telle qu'elle est pratiquée par Léon Leponce. Ils n'optent clairement ni pour l'une, ni pour l'autre. Bien qu'intéressant et informatif l'ouvrage est donc hybride. S'il apporte beaucoup de renseignements utiles sur le déroulement de cette grève de mineurs – ces photos nous rappellent, à juste titre, à quel point, les arrêts de travail dans le monde des mineurs de charbon sont, depuis les années 1880, codifiés, avec leurs soupes populaires, leurs manifestations, leurs meetings, leurs embuscades contre les forces de l'ordre qui occupent le bassin, leurs violences dont les ouvriers sont les premières victimes,

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

les enterrements qui s'en suivent, les discours des dirigeants syndicaux et des leaders des grands partis de gauche, mais il n'en est pas pour autant totalement satisfaisant. Car si l'histoire sociale, plus particulièrement tout ce qui concerne la grève, est bien maîtrisée, il est clair que l'approche en termes d'histoire de la photographie en général, et de la photographie de presse en particulier, voire du photo-reportage, bénéficierait grandement de l'apport des travaux de recherche les plus récents menés dans ce domaine depuis quelques années par, et autour, de Françoise Denoyelle, professeur d'histoire de la photographie à l'École Louis Lumière, dont les références n'apparaissent pas dans la bibliographie.

Cette collection de photos, dont certaines sont à la fois nouvelles et très vivantes, mais souvent très similaires les unes aux autres, notamment celles représentant les mouvements de groupe, constitue néanmoins un ensemble très cohérent. Les « légendes », qui les replacent dans leur contexte historique et géographique local, sont extrêmement précises et éclairantes. Mais, le lien avec le photographe, sa contribution à la presse, sa propre perception du mouvement social ne sont pas suffisamment établis. Une approche privilégiant l'apport du reportage-photographique à l'histoire sociale, voire plus particulièrement à l'histoire du mouvement ouvrier, prenant pour étude de cas la grève de 1948 dans le stéphanois aurait sans doute été à la fois plus novatrice et plus originale.

Diana COOPER-RICHET

Claire Sécail, *Le Crime à l'écran. Le fait divers criminel à la télévision française (1950-2010),* Paris, Nouveau Monde éditions/INA, 2010, 592 p.

Ce substantiel ouvrage est issu d'une thèse de doctorat et s'inscrit dans le prolongement des recherches menées, depuis les années 1980, sur la médiatisation du fait divers. Son auteure livre ici la première histoire globale du crime à la télévision, en examinant attentivement un ensemble de 747 documents (sur un total de 5 901 documents inventoriés dans la base de données Hyperbase de l'Inathèque) échelonnés entre la formation d'une communauté de téléspectateurs, en 1949, et son effritement, à l'aube des années 2010, du fait de la démultiplication des chaînes, des écrans et des offres d'écoute. Cet échantillon « raisonné » inclut tous les types d'émissions réalisées durant les soixante années observées, des sujets de JT d'une minute au téléfilm fleuve diffusé sur trois soirées successives (*L'Affaire Villemin*), *via* des magazines d'information de divers métrages.

Claire Sécail, qui se fixe pour objectif de démontrer l'intérêt, pour l'historien, d'étudier les « ombres » de la société, distingue trois périodes. La première est le temps de la marginalisation. Des lendemains de la Libération à mai 1968, le fait divers est peu présent car la RTF, organisme d'État, reçoit pour consigne de montrer les beautés du monde, non sa misère, de redonner confiance et courage à un peuple qui vient de faire l'expérience cruelle de la guerre. La télévision est plus censurée que la presse écrite car le ministère de l'Information craint qu'elle ne transforme les récits criminels en faits de société et en critiques des institutions. Ainsi, en 1956, pour ne pas remette en cause le célibat des prêtres, les journalistes de la chaîne nationale passent-ils sous silence la ténébreuse « Affaire du curé d'Uruffe », un prêtre ayant tué et éventré sa jeune maîtresse, enceinte de ses œuvres. Non seulement délits et meurtres représentent moins de 2 % des sujets de JT, mais ils ne font jamais la une.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Et pourtant, même si les faits divers sont encore presque invisibles au petit écran, les émissions qui vont permettre de les véhiculer voient le jour à la fin des années cinquante avec la création quasi simultanée d'une chronique et d'une rubrique judiciaires au sein du journal télévisé, le magazine de reportage *Cinq colonnes à la Une* dont deux des trois fondateurs, Pierre Desgraupes et Pierre Dumayet, se passionnent pour les « causes célèbres ».

La deuxième époque, qui s'étale de 1968 à la privatisation de TF1, est celle de la « légitimation du récit criminel ». La télévision amplifie les peurs collectives et forge un sentiment d'insécurité car, pour séduire des publics avides de sensationnel, elle montre la criminalité la plus spectaculaire, celle qui, dans les faits, régresse, alors que la petite délinquance, maintenue hors champ, augmente. Mais en procédant de la sorte, les médias favorisent l'essor d'associations de légitime défense, qui disqualifient l'action politique. Les journalistes prennent alors conscience de leur responsabilité et se professionnalisent. Ils choisissent de ne plus montrer les ennemis publics numéro un qui, comme Mesrine, les fascinent. Ils hésitent à filmer les prises d'otage dans les banques car elles peuvent donner de mauvaises idées. Ils comprennent que, dans l'« affaire de Bruay-en-Artois », ils se sont sentis plus proches de l'accusé, un notaire appartenant comme eux à l'élite locale, que de la petite victime, issue de la classe ouvrière. Ils tentent de garder leur distance avec les avocats de la défense qui cherchent à les influencer. À partir de « l'Affaire Ranucci », les faits-diversiers refusent aussi de travailler dans l'urgence. En effet, l'un d'eux, en annonçant à tort la grâce du condamné à mort alors que le chef de l'État n'avait pas encore pris sa décision, a envoyé involontairement Ranucci à l'échafaud.

La troisième période connaît un climat de concurrence accru. Les reporters, pris dans la recherche de scoops et d'audience, privilégient récits criminels, exponentiels, au détriment des « sujets monde ». Cependant, pour contrebalancer ces « hart news », aux commentaires hâtifs, certains journalistes, tel Marcel Trillat au moment de « l'Affaire Grégory », commencent à refaire patiemment l'enquête ou à écrire des synopsis de docu-fictions, prétextes à interroger une société et à mieux comprendre la personnalité d'un criminel. Face à ces nouveaux faits-diversiers, qui ont une conception judiciarisée et politisée de leur métier, les experts sont obligés d'apprendre à communiquer : les juges font dorénavant des points presse réguliers, les gendarmes n'hésitent plus à fournir, *via* l'ECPad (Établissement de Communication et de Production audiovisuelle de la défense) des images que les civils ne peuvent prendre, voire à devenir conseillers de téléfilms et séries télévisuels judiciaires.

Mais dans cette recherche, d'une ampleur impressionnante, Claire Sécail n'a pas seulement tenté de comprendre ce que les faits divers révèlent des peurs, des tabous et des indignations d'une époque, elle s'est aussi interrogée sur les particularités du média qui les colporte. Elle a retracé l'itinéraire des principaux faits-diversiers et chroniqueurs judiciaires ; elle a observé l'évolution des techniques audiovisuelles mises à leur disposition. Elle a également suivi les vicissitudes d'une télévision qui dérive, en soixante ans, d'un office d'État sous tutelle du ministère de l'Information, pourvu d'une unique chaîne émettant une vingtaine d'heures par semaine, à une structure dispersée, composée de centaines de stations, privées et publiques, qui diffusent sur l'écran comme sur la toile, un flux ininterrompu d'images et de sons. Parallèlement, elle a été attentive aux transformations de la justice pénale en France.

Tresser ces différentes histoires permet à la chercheuse des avancées significatives, notamment une rupture constante avec le sens commun. Si, jusqu'en 1968, les gens de télévision présentent peu d'affaires criminelles, c'est, bien sûr, parce qu'ils reçoivent la consigne de ne pas démoraliser les Français. Mais c'est aussi parce que des caméras empesées et muettes, prenant des vues en noir et blanc, ne permettent

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

pas d'être suffisamment réactifs et sanguinolents. De même, si les journaux télévisés n'évoquent que des délits commis aux États-Unis, ce n'est pas par antiaméricanisme mais parce que Pierre Sabbagh, faute de moyens financiers et humains, ne trouve à acheter à des prix de *dumping* que les actualités de son partenaire américain United Press.

Revenant sur une autre idée reçue, Claire Sécail prouve que la logique commerciale ne prévaut pas toujours au petit écran. Certes, après la privatisation de TF1 et la généralisation de la télécommande, les faits divers sont conçus en fonction des annonceurs et de destinataires nomades qu'il faut réussir à retenir coûte que coûte. Les journalistes acceptent de montrer à leur public les vies fracassées qu'il réclame, en interrogeant toujours plus de victimes émouvantes. Néanmoins, ils n'hésitent pas aussi à lui déplaire quand il s'agit de défendre une grande cause. Durant des années, ils martèlent ainsi leur hostilité à l'auto-défense et à la peine de mort, tout en sachant qu'une majorité de la population a un avis opposé.

Contre une opinion également répandue, l'historienne démontre, avec brio, que la télévision, à la différence de la presse écrite, avait déjà réussi à devenir un média populaire dans les années 1960, donc avant que le fait divers inonde les programmes. De plus, le chroniqueur judiciaire ne s'est pas imposé dans les JT à la demande des spectateurs mais à cause des lois de décembre 1954 interdisant de filmer et d'enregistrer les débats judiciaires.

Au long de cette enquête minutieuse, Claire Sécail explique très bien aussi que l'image télévisuelle n'a pas la force des autres images. À la différence de la gravure de presse et des photomontages, elle ne peut restituer l'instant prégnant du drame. Le petit écran, contrairement au grand, peine à capter l'attention du spectateur qui, parfois, le regarde distraitement. De fait, les cameramen qui doivent présenter un fait divers criminel se limitent bien souvent à planter un décor provincial balzacien. Ils fabriquent quelques vues obligées du Palais de Justice, de l'Hôtel de police, des tombes du cimetière, etc. et, pour apitoyer la ménagère, font quelques gros plans sur des enfants miséreux. Mais si, comme le suggère l'auteure, la force de la télévision est dans son commentaire, que Frédéric Pottecher et ses successeurs ont débuté à la radio et sont essentiellement des conteurs, pourquoi ne trouve-t-on pas dans cet ouvrage, par ailleurs foisonnant, de véritable réflexion sur la bande-son télévisuelle ? Le lecteur, dont la curiosité a été mise en éveil, aimerait savoir si les pionniers de la RTF avaient d'emblée imaginé que l'écoute, sur ce tout petit écran, serait flottante, s'ils ont immédiatement conçu une boîte à bruits plus qu'à images. S'attarder davantage sur la scénarisation du reportage que *Cinq colonnes à la une* consacre, en 1960, à Gaston Dominici, incarcéré à la prison des Baumettes, aurait peut-être apporté des éléments de réponse. En effet, pour émouvoir le spectateur mais aussi le général de Gaulle, qui signera la remise de peine quatre mois plus tard, Pierre Desgraupes choisit de parler lui-même aux Français, sur une série de plans spécialement ternes, de ce vieux détenu aveugle à qui il n'a pas le droit de donner la parole. En choisissant de casser le dispositif filmique lui-même — le regard et la voix — et de faire médiation entre le prisonnier et le public, ce journaliste et producteur chevronné, qui connaît aussi bien la presse écrite que la radio et la télévision, ne cherche-t-il pas à démontrer que la télévision n'est pas le cinéma ? Ne veut-il pas nous dire que ses usages, ses qualités esthétiques, se réception, ses destinataires ne sont pas ceux du Septième art, que ce qui prime, ici, c'est l'interactivité et le récitant, devenu relais d'opinion ?

Claire Sécail est également victime, par moments, d'un « effet de source ». Elle utilise avec brio les outils documentaires mis à disposition par l'INAthèque. Elle interroge finement la base de données, par mots clefs successifs, le logiciel médiacorpus lui permet une approche statistique de l'échantillon ; en comparant les conducteurs

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

initiaux des journaux télévisés aux rapports de chef de chaîne, elle décèle les éventuelles modifications entre programmation et diffusion. Mais à force de naviguer dans ces archives, qu'elle connaît parfaitement, elle a tendance à oublier que les fonds collectés et inventoriés par l'INA ne constituent pas l'ensemble des émissions réalisées et émises par la télévision française. Le direct n'a bien sûr laissé aucune trace avant la commercialisation du kinescope, des sujets de JT ont été enregistrés en 16 millimètres mais découpés, réutilisés, remontés. Et le chercheur ne peut retrouver la trace des émissions les plus anciennes, diffusées avant la création des journaux de programmes[6], qu'au hasard d'un courrier, d'une critique parue dans la presse quotidienne, d'un procès-verbal du conseil des programmes ou du comité des programmes de télévision. Cette confusion entre ce qui fut et ce qui est encore visible, ou à tout le moins indexé aujourd'hui, amène la chercheuse à minorer le nombre de récits criminels diffusés durant la première période puisque des titres comme *Les Causes célèbres*, *Les Procès imaginaires*, *Verdict*, *Accusé levez-vous* ne figurent pas. Cette méprise entraîne aussi d'inévitables erreurs. Par exemple, Claire Sécail affirme (p. 307) qu'à partir de 1958 l'omniprésence du chroniqueur judiciaire Frédéric Pottecher a rendu inutile l'apparition des avocats à l'écran. Il n'en est rien. Cette année-là, justement, Henry Torrès, qui vient d'être nommé président du conseil supérieur de la RTF, impose sa propre émission mensuelle, *Hommes et idées,* qu'il choisit de présenter lui-même. Il participe à trois *Lectures pour tous* et à l'émission d'André Gillois *Qui êtes-vous* ? En février, il vient re-plaider *L'Affaire Schwartzbard* dans l'une des dramatiques de *En votre âme et conscience* et en octobre adapte pour la télévision la pièce de l'auteur américain Louis Weitzenkorn. Henry Torrès, René Floriot et Maurice Garçon restent, les années suivantes, régulièrement invités sur les plateaux d'Étienne Lalou (*En direct de, La Justice des hommes*), de Pierre Desgraupes (*Le Monde en quarante minutes, Lectures pour tous*), d'Armand Jammot (*Les Dossiers de l'écran*).

Mais ce bémol méthodologique ne saurait faire oublier la prouesse de l'exercice et le caractère pionnier d'un livre dense, traversé de questions essentielles, dont la lecture, stimulante, est indispensable à tous ceux qui s'interrogent sur le rôle du petit écran dans la construction des normes et des problèmes publics.

Myriam TSIKOUNAS

Edward Berenson, *Les Héros de l'Empire : Brazza, Marchand, Lyautey, Gordon et Stanley à la conquête de l'Afrique*, Paris, Perrin, 2012, 426 p.

Le titre du nouvel ouvrage de l'historien américain Edward Berenson, professeur d'histoire et directeur de l'Institut d'études françaises (*Institute of French Studies*) de l'Université de New York – *Les héros de l'Empire : Brazza, Marchand, Lyautey, Gordon et Stanley à la conquête de l'Afrique*, Paris, Perrin, 2012, traduction en français de l'ouvrage *Heroes of Empire: Five Charismatic Men and the Conquest of Africa*, Berkeley, University of California Press, 2011 –, oblige d'emblée à un avertissement afin d'éviter tout éventuel fâcheux malentendu : il ne s'agit ni d'une entreprise hagiographique d'histoire impériale héroïque ni du récit statufié d'une épopée, mais de l'analyse du rôle

6. *Radio-cinéma-télévision*, l'unique magazine de programmes existant avant 1955, consacre seulement une demi-page sur trente à la télévision nationale et il se limite à donner le titre de certaines émissions.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

joué par cinq Européens (trois Français et deux Britanniques) dans la promotion outre-mer des colonies à l'occasion de la « ruée vers l'Afrique » entre 1880 et 1914. Ainsi la surprise initiale provoquée par le titre est-elle vite dissipée par la lecture des premières pages de l'essai. Après un chapitre introductif posant son contexte théorique, sept chapitres conçus comme des épisodes – « Henry Morton Stanley et le nouveau journalisme » ; « Pierre Savorgnan de Brazza et l'instauration de la Troisième République en France » ; « Charles Gordon, saint de l'Empire britannique » ; « L'engouement pour Stanley » ; « Jean-Baptiste Marchand, Fachoda et l'affaire Dreyfus » ; « Brazza et le scandale du Congo » ; « Hubert Lyautey et la prise française du Maroc » – proposent la première histoire comparative du culte des héros coloniaux en Grande-Bretagne et en France, les deux empires coloniaux les plus vastes et les plus peuplés de la période contemporaine. Le développement de ce culte à la fin du XIX^e^ siècle est inséparable tout à la fois de la naissance de la presse populaire, d'un regain de nationalisme et d'une crise de la masculinité à l'échelle de l'Europe. Un émouvant et long épilogue interroge enfin la question de la mémoire posthume et différenciée de ces cinq grands colonisateurs européens de l'Afrique.

Le choix de ces derniers (plutôt que d'autres) est justifié par l'auteur : Henry Morton Stanley, et sa célèbre rencontre avec David Livingstone près du lac Tanganyika à la fin du mois d'octobre 1871 (à l'origine de l'apocryphe « *Dr Livingstone, I presume ?* »), sa mission de reconnaissance du cours du Congo financée pendant trois ans par le *London Daily Telegraph* et sa rocambolesque expédition pour délivrer Emin Pacha en 1887 en Équatoria sur le haut Nil (thème du célèbre ouvrage *Au cœur des ténèbres* de Joseph Conrad) ; Pierre Savorgnan de Brazza, « conquérant pacifique » du Congo en 1880 et « apôtre de l'idée africaine » en sa qualité de président de la commission chargée d'enquêter en 1905 sur les exactions commises par les colons dans ce même pays ; le Britannique Charles Gordon, mort en « saint impérial » à l'issue du siège de Khartoum en 1885 ; Jean-Baptiste Marchand, à la tête d'une malheureuse expédition humiliée par le général britannique Kitchener lors de l'« incident » bien connu de Fachoda (Soudan, 1898) ; et Hubert Lyautey, auteur du célèbre article « Du rôle colonial de l'officier » publié en 1899 dans la *Revue des Deux Mondes*, résident général au Maroc sous protectorat français à partir de 1912 après une « pacification » réussie et élu à l'Académie française la même année.

Qu'ont ces hommes en commun ? Incarnant le lointain Empire, dotant l'impérialisme « d'un visage humain » (p. 11) et popularisant l'idée d'un certain « idéal colonial », les cinq paladins choisis par Edward Berenson ont, du Nil au Congo, de l'Atlas au Soudan, suscité de leur vivant un grand enthousiasme populaire auprès des opinions publiques britannique et française, en bravant les dangers inimaginables de lieux inconnus de leurs compatriotes et en révélant des traits de caractère admirés dans chacune des deux sociétés. En d'autres termes, ils ont tous les cinq fait preuve de « charisme », au sens wéberien du terme – « certaines formes d'autorité, de pouvoir ou de domination (*Herrschaft* en allemand) ne résultant ni de la tradition ni des lois », p. 27 –, concept au cœur de l'ouvrage. À cet égard, les récents travaux de la psychologie cognitive (Stephen Turner) et de la neurobiologie (Jaak Panksepp), mobilisés par l'auteur, affinent utilement les explications de Weber sur le pouvoir d'attraction voire de fascination exercé par cette génération d'aventuriers sur leurs contemporains. Deux modèles de « héros de l'Empire » se substituent dès lors chronologiquement l'un à l'autre : celui du « conquérant pacifique » dans les années 1880, souvent vu comme un martyr de la fameuse « mission civilisatrice » (le prétendu devoir des « races supérieures » envers les « races inférieures »), a été progressivement supplanté au cours de la décennie suivante par celui du « héros viril », symbole de force militaire, avant que la France et la Grande-Bretagne ne reviennent

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

finalement à idolâtrer des figures plus pacifiques après l'affaire Dreyfus et la crise de Fachoda (1898-1914). Dans tous les cas, les journaux à gros tirage raffolaient de leurs sensationnelles aventures.

La célébrité de ces héros interconnectés de l'Empire – Brazza devint ainsi une des personnalités les plus en vue en France après 1882 – accrédite la thèse de la formation d'une culture tout à la fois populaire et transnationale de l'impérialisme, dont l'émergence a été facilitée par l'usage de nouvelles techniques (notamment l'interview et l'illustration) par la grande presse d'information auprès de millions de lecteurs dans les années 1870. « Leur aura », résume Edward Berenson, « dota la notion d'empire colonial d'une forte composante émotionnelle qui amena le grand public à se passionner pour l'issue de leurs entreprises » (p. 33). Dans ce contexte, les centaines de lettres adressées par des « citoyens ordinaires » à leurs héros, l'accueil qui leur fut réservé dans les gares et les ports par d'immenses foules à leur retour d'Afrique expriment une véritable ferveur impériale, dont l'intensité ne s'est pas démentie, bien au contraire. « Grâce aux journaux de l'époque, les gens ordinaires que l'aventure ne tentait pas vécurent en quelque sorte par procuration les exploits de ceux qui risquaient leur vie en Afrique » (p. 30). Ceci est d'autant plus vrai que la politique d'expansion coloniale est apparue, dans le cas français, comme une solution de rechange après le double traumatisme de 1870 (la Commune et la défaite militaire devant l'Allemagne), bien vite comme *la* solution de rechange : compensatoire, elle était en effet censée permettre à la France de retrouver son rôle et son rang de grande puissance, de restaurer son prestige déchu. Aussi la presse s'est-elle efforcée de rallier une opinion publique indifférente à la conquête coloniale quand elle ne lui était pas franchement hostile. Dès lors, et contrairement à une idée reçue, « une presse chauvine a inondé de propagande colonialiste le grand public » (p. 13).

En décomposant le processus complexe de mythification collective de ces cinq colonisateurs, Edward Berenson démonte finalement les rouages de l'âpre conquête coloniale (des esprits) elle-même. Cinq cartes et vingt-cinq illustrations (photographies, caricatures et unes de journaux pour la plupart) renforcent encore la démonstration. Les similarités révélées entre la France et la Grande-Bretagne soulèvent inévitablement toute une série de questions, en arrière-plan, sur leurs éventuelles différences, *a contrario*, avec l'empire colonial allemand et sa culture militaire, que l'on ne peut pas reprocher à l'essai de ne pas aborder. En particulier, la question essentielle du degré d'acceptation (ou de refus) des violences coloniales par les opinions publiques métropolitaines reste un débat ouvert. Car, « lorsque la violence se déchaînait (comme c'était d'ailleurs le cas), les journalistes britanniques et français n'en rendaient que rarement responsables leurs héros » (p. 23). Contribution importante tant à l'histoire des colonisations européennes contemporaines, qu'à l'histoire des médias et à celle des mentalités, *Les héros de l'Empire* combine, dans une démarche très originale, le plaisir du récit « à l'américaine », particulièrement vivant, aux avancées historiographiques les plus récentes.

Amaury LORIN

Pierre Singaravélou, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e^ République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 409 p.

Pierre Singaravélou nous offre le résultat d'un travail de recherche ambitieux et captivant dont on ne peut que louer la précision, apprécier la cohérence et saisir

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

la logique. L'auteur nous plonge aux confins de plusieurs champs historiques dont il réussit parfaitement à clarifier la complexité : histoire culturelle et sociale d'une partie des élites intellectuelles françaises, histoire institutionnelle de l'enseignement supérieur français, histoire coloniale bien entendu et bien sûr, discrètement, comme contexte nécessaire, histoire politique et économique de la Troisième République.

La construction globale de l'ouvrage participe beaucoup à l'efficacité de la démonstration puisqu'elle a constamment le souci d'accompagner le lecteur dans sa découverte progressive du monde des sciences coloniales en France sous la III^e^ République. Ainsi, si la première partie revient sur l'institutionnalisation des sciences coloniales, la seconde retrace plus précisément et successivement l'évolution de chacune des sciences coloniales, de la plus identifiée (la géographie coloniale) à la moins connue (la psychologie coloniale), ou pour être plus proche de la démarche de l'auteur, de la plus définissable à la plus insaisissable.

Dans la première partie de l'ouvrage, nous entrons progressivement dans l'objet d'étude que Pierre Singaravélou situe précisément en introduction, « les professeurs de l'enseignement supérieur colonial, qui sont à la fois médiateurs et producteurs des savoirs coloniaux » (p. 31). Ainsi, le premier chapitre consiste en une cartographie précise et totale des institutions d'enseignement supérieur colonial, que ce soit en métropole ou dans l'Empire. Il y a là une manière astucieuse de définir une première fois ce que l'on peut appeler les sciences coloniales, objet dont la définition est interrogée tout au long du livre. C'est l'occasion de découvrir, au-delà des principales écoles – École coloniale (future ENFOM), École libre des sciences politiques (future Sciences Po), Universités, etc. –, le rôle important joué par les écoles de commerce parisiennes et provinciales. Les structures connues et identifiées, le deuxième chapitre est davantage prosopographique et répond ainsi à l'objectif fixé en priorité dans l'introduction : la connaissance des acteurs, tous masculins. On découvre alors une galerie complète de ces enseignants experts polyvalents qui incarnent et font fonctionner les institutions découvertes dans le chapitre précédent. La présentation de l'échantillon d'étude ne s'égare jamais vers la liste fastidieuse car Pierre Singaravélou, après avoir mis en lumière les visages multiples de ces enseignants, réussit à synthétiser sa fresque autour de quatre réseaux principaux : « les pères fondateurs des sciences coloniales et leurs élèves (1880-1920) », « le réseau libéral colonial », « des savants administrateurs de la nébuleuse réformatrice coloniale », des « durkheimiens coloniaux » autour de Mauss et Lévi dans l'entre-deux-guerres. Le troisième chapitre se donne l'ambition, ne serait-ce que par son titre emprunté à la Renaissance, « la République des lettres coloniales », de saisir une nébuleuse virtuelle regroupant un certain nombre de lieux de productions qui sont autant de points fixes au sein de champs intellectuels et pluriscalaires. L'auteur nous fait voyager, depuis les réseaux régionaux qui sont l'occasion de découvrir les hinterlands coloniaux de Paris, de Bordeaux, de Lyon, de Marseille et du Havre toujours construits autour de trois pôles (champ scientifique, champ professionnel et « parti colonial ») jusqu'aux organismes présents en Indochine, en Égypte, en Afrique subsaharienne, sans oublier l'ORSTOM et l'institut colonial international. Les allers-retours sont constants entre les colonies et la métropole, entre Paris et sa province, et participent ainsi d'une histoire globale efficiente. La description de cette forme insaisissable de bouillonnement intellectuel autour des colonies est complétée par les réseaux d'éditions et par une approche approfondie de la clef de voûte, l'académie des sciences coloniales, parangon des sociétés savantes plus petites étudiées précédemment. Après ces trois premiers chapitres, les acteurs, les lieux, les rythmes et les enjeux de l'enseignement des sciences coloniales sont connus et assimilés. Reste, pour terminer cette première partie transversale, d'opérer un zoom sur « la crise de l'enseignement supérieur

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

colonial dans l'entre-deux-guerres ». Ce chapitre emprunte le chemin tracé en particulier par Véronique Dimier dans sa thèse : quelle légitimité et efficacité les sciences coloniales ont-elles ? Le raisonnement est binaire, les difficultés d'abord, les réussites ensuite. Les difficultés sont liées à la structure de la République des lettres coloniales décrite dans le chapitre précédent : la disparité des lieux d'enseignement, le manque de points d'appuis solides et de cohérence globale conduisent à des problèmes de reconnaissance, de coordination, de financement, de formation des enseignements eux-mêmes et au seul choix du « terrain colonial comme outil de légitimation et de formation ». Or dans la hiérarchie classique française, l'aspect pratique et inductif du domaine des sciences coloniales est bien souvent synonyme d'infériorité par rapport aux autres domaines universitaires davantage intellectuels et déductifs. Malgré ces difficultés, Pierre Singaravélou trace un portrait précis, chiffré, des parcours des étudiants. Si les grandes écoles coloniales réussissent convenablement à s'imposer, les parcours universitaires sont moins reconnus, même si les thèses coloniales sont finalement nombreuses. Enfin, ces parcours universitaires coloniaux débouchent pour moins de la moitié sur une carrière dans les colonies (p. 222).

La deuxième partie de l'ouvrage nous plonge plus encore dans le monde des sciences coloniales, non plus du point de vue de la structure (acteurs, lieux, diffusion) mais du contenu, discipline par discipline. Cette réflexion est donc à la fois une approche des sciences coloniales qui sont le sujet de ses recherches mais aussi, et de manière ô combien stimulante, une manière d'interroger intelligemment les disciplines institutionnelles ainsi que leurs chefs de file. L'ordre de présentation suit une gradation : de la plus classique et saisissable à la plus ambitieuse et informe. Si pour Yves Lacoste, *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Pierre Singaravélou montre très bien qu'elle a un rôle essentiel dans la colonisation et les mouvements impérialistes. Les enseignements les plus frappants sont la polarisation de la géographie coloniale autour de l'école coloniale et les facultés de Bordeaux et d'Alger, et la comparaison entre les deux fondateurs de la revue des *Annales de géographie*, Paul Vidal de la Blache et Marcel Dubois. Si le second est connu pour être très impliqué dans la politique coloniale, le premier l'est beaucoup moins. Et pourtant, l'intérêt pour les colonies (le nombre de thèses de géographie coloniale en est une preuve supplémentaire) est également important pour le tenant de la géographie régionale et ses émules puisque « contre toute attente, les Vidaliens participent massivement à l'étude de l'empire » (p. 256). L'espace colonial a du succès car il est un des moyens d'autonomisation de la géographie par rapport à l'histoire, il est le domaine grâce auquel les géographies coloniales et régionales se sont imposées sur la géographie historique et le domaine sur lequel cette discipline a finalement imposé sa suprématie. Les réflexions de Pierre Singaravélou dans le chapitre suivant sur l'histoire, les historiens et la colonisation est passionnant car il mêle récit historique, critique épistémologique et historiographique, et réflexion méthodologique. Après avoir décrit les principaux lieux d'institutionnalisation (école libre des sciences politiques, l'école coloniale et le collège de France), Pierre Singaravélou remet en cause la doxa selon laquelle les historiens ne comptaient que très peu de professionnels. Même si les pratiques commémoratives populaires se multiplient (associations, martyrologie et hagiographie, timbres), de nombreuses sociétés savantes et les collections d'histoire coloniale s'imposent, et avec elles un corps d'historiens professionnels. Ces professionnels sont tiraillés entre deux pôles. Le premier est celui d'une histoire européanocentrée et diffusionniste qui affirme la supériorité du Blanc, essentialise le « colonisé » et s'appuie sur des catégories créées *ex nihilo*, sur de la propagande à base d'hagiographie. L'histoire des colonies se limiterait à l'histoire des envahisseurs. Le second, plus lumineux, consiste en des innovations méthodologiques : utilisation

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

importante de l'histoire orale, développement de l'histoire contemporaine, prise en compte d'aspects sociologiques, voire psychologiques, et promotion de l'histoire comparée. L'auteur entre ensuite dans un dernier moment centré sur des disciplines éminemment coloniales, à commencer par « les sciences du gouvernement colonial, la législation et l'économie coloniales ». Au manque de cohérence de cette discipline correspond par moment un manque de clarté dans ce chapitre dont la logique globale est plus difficile à saisir que pour les autres. Le plan du chapitre lui-même corrobore cette impression dans la mesure où il ne s'agit que de neuf parties de niveau hiérarchique équivalent qui se succèdent. Cependant, une fois entrés dans la démarche du chapitre, nous pouvons en saisir la dynamique. Tout d'abord, Pierre Singaravélou présente successivement deux disciplines (législation coloniale et économie coloniale). Il en profite pour rappeler que la législation dans les colonies se situe aux confins du droit des colonisateurs, du droit indigène et du droit issu de la rencontre des deux, étant entendu que la politique juridique française connaît un paradoxe essentiel : être universaliste et assimiler tout en créant de l'exception pour assujettir. La présentation de l'économie coloniale revient pour l'essentiel sur un résultat jusqu'à maintenant admis : les historiens de la colonisation se seraient trop concentrés sur le discours minoritaire des économistes libéraux anticolonialistes et auraient ainsi omis que la majorité des économistes adhère en fait à l'entreprise coloniale dès les années 1860. Dans un second temps, Pierre Singaravélou décrit l'institutionnalisation de cette discipline hybride : l'école coloniale en est le pôle essentiel, les facultés de droit jouent un rôle important et finalement de nombreuses thèses en science de gouvernement colonial sont publiées. Enfin, l'auteur conclut le chapitre en insistant sur les tensions au sein d'« un enseignement commun pour deux disciplines concurrentes » (p. 330). Le dernier chapitre de l'ouvrage aborde un objet scientifique non identifié passé brièvement dans le ciel des sciences sociales : la psychologie coloniale qui se donne pour ambition d'être la science coloniale totale, celle qui réalise la synthèse. Si la démarche en partie prosopographique de Pierre Singaravélou nous a, depuis le début, habilement plongés dans le monde des intellectuels de la Troisième République, la psychologie coloniale conduit à la découverte approfondie de son inventeur, Georges Hardy. Cette science de l'âme indigène est abordée à travers la question des enseignements et mémoires de l'école coloniale. Ses liens intimes avec la littérature coloniale sont essentiellement dus à son objectif propagandiste et à l'importance du déterminisme mésologique. Cette science a été très vite oubliée en raison des liens troubles de son père fondateur et de ses disciples avec l'Allemagne nazie. Cependant, Pierre Singaravélou, poursuivant son approche renseignée, critique, selon une méthode parfaitement maîtrisée et un souci constant de sources diverses, relève les quelques apports de cette « éphémère » discipline : approche comparée, pluridisciplinaire, attention portée à la géographie culturelle, à celle des mentalités et des représentations.

Si l'introduction du livre était un moment historiographique et terminologique, la conclusion est une invitation à la poursuite des recherches sur ces sciences coloniales autour de deux interrogations essentielles : existe-t-il une unité de ces sciences et sont-elles un « laboratoire de la modernité » ? L'auteur en appelle aussi à développer les études comparées avec les autres puissances coloniales et écarte l'existence, pourtant stimulante, d'un paradigme colonial des sciences sociales.

La réflexion s'appuie constamment sur de nombreuses citations extraites de sources très diverses. Les différentes échelles, du régional à l'impérial, permettent d'embrasser l'ensemble des problématiques. Tous les discours sont confrontés, des professeurs, savants, amateurs, colonialistes ou plus réservés, jusqu'à l'impact sur les élèves que Pierre Singaravélou ne perd jamais de vue. L'ouvrage, captivant et fourni,

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

consiste donc autant en un apport sans pareil sur la connaissance des sciences coloniales qu'en une méthode efficace sur l'étude du monde de l'enseignement.

Julien HÉLARY

Patrice Morlat (dir.), *Les Grands commis de l'Empire colonial français*, Paris, Les Indes savantes, 2010, 229 p.

L'apport du genre biographique à l'histoire politique est incontestable, *a fortiori* en situation coloniale. Actes d'une quatrième journée d'études coloniales organisée le 15 octobre 2005 par la Fondation Varenne et les éditions Les Indes savantes à l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand – les trois premières eurent pour sujet *La question religieuse dans l'Empire colonial français* ; *Littérature et histoire coloniale* ; et *Ports et colonies* –, l'ouvrage *Les grands commis de l'Empire colonial français* complète utilement notre connaissance de l'administration coloniale française depuis l'ouvrage fondateur *Empereurs sans sceptres : histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École coloniale* de l'historien américain William B. Cohen (Paris, Berger-Levrault, 1974). Huit contributions de format inégal (sept biographiques et une thématique) figurent au sommaire du volume dirigé par Patrice Morlat, chercheur indépendant, associé au laboratoire Sociétés en développement dans l'espace et le temps (SEDET) de l'Université Paris VII Denis-Diderot : « Administrer une colonie à la française au XIX^e^ siècle : le cas de l'Indochine (1860-1911) » (Gilles de Gantès) ; « Léonce Lagarde (1860-1936), gouverneur de Djibouti, artisan de l'amitié franco-éthiopienne » (Lukian Prijac) ; « Brazza, ses séides et ses épigones » (Jean Martin) ; « Jules Brévié, un chef de l'Empire : gouverneur général de l'AOF et de l'Indochine » (Pierre Ramognino) ; « Gouverneur et historien de l'Inde française : Alfred Martineau (1859-1945) » (Jacques Weber) ; « Alexandre Varenne en Indochine » (Patrice Morlat) ; « L'amiral Robert aux Antilles (1940-1943) » (Laurent Jalabert) ; et « Les années algériennes de Roger Léonard (1898-1987) » (Ouanassa Siari Tengour).

L'harmonisation si délicate de deux partitions (les besoins métropolitains et le niveau de vie des colonisés) et la gestion quotidienne et pratique du « fait colonial » et de ses avatars (crises sociales et économiques, famines, épizooties, etc.) ont naturellement fait des grands commis de l'Empire colonial français, présentés comme « la cheville ouvrière de la colonisation française » (p. 11) et « la colonne vertébrale de la République impériale » (p. 19), des acteurs de premier plan du contact colonial. Ces évidences étant rappelées en introduction, à partir de quel moment, pour qui (les populations indigènes administrées, l'opinion publique ou la presse métropolitaine, le gouvernement français) et selon quel(s) critère(s) (l'aura, le bilan, le budget) un « commis » devient-il un « grand commis » en situation coloniale ? Une définition historique et juridique du « grand commis », de son statut, militaire (officier) ou civil (politicien, diplomate, haut fonctionnaire, parlementaire), des pouvoirs (politique, administratif, judiciaire) qu'il a bien souvent concentrés dans le cas de l'Empire colonial français, aurait, d'emblée, permis de conférer davantage de rigueur conceptuelle et problématisante à cette contribution à une socio-histoire des élites administratives en situation coloniale. L'affirmation, d'ailleurs discutable, selon laquelle « ils [les grands commis de l'Empire colonial français] illustrent, souvent avec classe et compétence, une époque où la France se rêvait et se posait en grande puissance mondiale […] et rejoignent ainsi dans l'histoire de France les grands commis de la

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

monarchie, les généraux de la Révolution puis de l'Empire, les grands barons de l'industrie et les instituteurs de Jules Ferry, hussards noirs de la République » (p. 19) répond imparfaitement à ce souci premier du lecteur.

Le choix des « grands commis » retenus – plutôt que d'autres – peut surprendre à première vue. Sarraut, Lyautey, Gallieni, Faidherbe, Doumer (surnommé le « Colbert de l'Indochine »), etc., mériteraient, à bien des égards, de figurer dans le panthéon dirigé par Patrice Morlat. Mais ces cas sont déjà, il est vrai, bien connus. Et l'ambition de l'ouvrage n'était pas de dresser une prosopographie exhaustive des grands commis de l'Empire colonial français, à la manière de la thèse soutenue en 2005 par Nathalie Rezzi à l'Université de Provence, *Servir la République : prosopographie de hauts fonctionnaires coloniaux de 1880 à 1914*. Les sept cas biographiques présentés, outre que certains étaient peu ou mal connus jusqu'alors (d'où la grande utilité de l'ouvrage), ont le mérite d'assez bien couvrir la diversité tout à la fois des situations individuelles et des territoires constitutifs de l'Empire colonial français.

L'origine sociale de ces grands commis de l'Empire colonial français, leur professionnalisation, leur structuration en corps (de fonctionnaires), leur circulation à l'échelle de l'Empire sont autant d'éléments bien documentés par l'ouvrage. Pour autant, les ruptures importantes introduites dans leur histoire sous la III^e^ République, d'une part par la création en 1885 de l'École coloniale par Auguste Pavie ; et, d'autre part, par la création en 1894 du ministère des Colonies, réclamée avec succès par le parti colonial, auraient sans doute gagné à être davantage marquées. La question essentielle de la poursuite de la carrière politique en métropole par les serviteurs de l'État colonial français, évoquée en introduction, et, plus largement, celle de la place des « proconsulats coloniaux » progressivement conçus comme un passage nécessaire sinon obligé dans le *cursus honorum* des dirigeants de la III^e^ République française – jusqu'à la formation d'un « réseau impérial » ? – auraient, de la même façon, certainement mérité d'être approfondies. Si la démarche positiviste a été privilégiée, la perspective comparatiste aurait, enfin, permis de donner davantage de relief à l'étude en la décentrant avantageusement. En particulier, le fonctionnarisme bureaucratique excessif et coûteux reproché à l'Empire colonial français par rapport aux Empires coloniaux britannique et hollandais aurait pu, dès lors, apparaître dans toute sa singularité. L'ouvrage collectif *Les administrations coloniales (XIX^e^-XX^e^ siècles) : esquisse d'une histoire comparée* dirigé par Samia El Mechat (Rennes, presses universitaires de Rennes, 2009) ; ou, beaucoup plus récemment, *Les héros de l'Empire : Brazza, Marchand, Lyautey, Gordon et Stanley à la conquête de l'Afrique*, d'Edward Berenson (Paris, Perrin, 2012) permettront de compléter cette perspective.

Finalement, l'ouvrage pose – sans la formuler – la question très débattue par l'historiographie de l'existence (ou non) d'un « État colonial français » et, dans ce cas, de ses contours. L'absence de conclusion – une ébauche de typologie des grands commis coloniaux français, certes difficile à mener, aurait apporté une valeur ajoutée supplémentaire – et de bibliographie manquent à la galerie de portraits dirigée par Patrice Morlat. Une régularité apparaît à la lecture des contributions rassemblées dans *Les grands commis de l'Empire colonial français*, par-delà la diversité des cas étudiés : les instruments de commandement et de contrôle dont est dotée l'administration coloniale lui permettent d'efficacement asseoir la domination coloniale, sans limite ni contrepoids. Une véritable concentration de prérogatives de puissance publique s'opère ainsi bien souvent entre les mains des grands commis de l'Empire colonial français. Un pouvoir discrétionnaire, arbitraire dans certains cas, dont la légitimité n'est en définitive et temporairement assise que sur deux éléments : la force et la contrainte.

Amaury LORIN

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Pierre Brocheux, *Histoire du Viêt Nam contemporain : la nation résiliente*, Paris, Fayard, 2011, 294 p.

Alors que le millénaire d'Hanoi a été célébré avec faste en 2010 (en particulier en France avec le colloque international *Hanoi (1010-2010), mille ans d'Histoire* au musée de l'Armée les 8 et 9 novembre 2010), l'histoire contemporaine de l'Asie du Sud-Est a récemment été enrichie par la publication, à quelques semaines d'intervalle, de deux ouvrages de synthèse par deux de ses plus éminents spécialistes : *Viêt Nam : un État né de la guerre (1945-1954)*, par Christopher Goscha (Paris, Armand Colin, 2011), analysant la manière dont les nationalistes vietnamiens conduits par le parti communiste forgèrent un véritable État dans la perspective de mener l'effort de guerre, de préserver son assise territoriale et de projeter dans l'avenir la souveraineté nationale ; et *Histoire du Viêt Nam contemporain : la nation résiliente*, par Pierre Brocheux (Paris, Fayard, 2011).

Déjà auteur notamment de deux biographies d'Hô Chi Minh (Paris, Presses de Sciences Po, 2002 ; Paris, Payot, 2003 et Cambridge University Press, 2007) et de l'ouvrage de référence, avec Daniel Hémery, sur la colonisation française de l'Indochine (*Indochine, la colonisation ambiguë (1858-1954)*, Paris, La Découverte, 2001 et University of California Press, 2010), Pierre Brocheux, historien franco-vietnamien, maître de conférences honoraire en Histoire contemporaine à l'Université Paris VII Denis-Diderot, livre avec son nouvel opus un ouvrage de maturité aussi dense qu'accessible. La mobilisation par l'auteur de très nombreuses sources tout à la fois vietnamiennes, américaines et françaises, abondamment citées dans le corps de l'ouvrage, confère une grande originalité au texte. Si Pierre Brocheux nous rappelle d'emblée que la guerre – « les douloureuses épreuves de trois guerres successives » (p. 11) – fut assurément la matrice de l'histoire du Viêt Nam contemporain, il n'entend pas pour autant en livrer une nouvelle approche militaire ou politique. Il est vrai que, composant, avec la Chine, la Corée du Nord et Cuba, « le dernier carré qui affiche sa référence idéologique et politique au socialisme de type soviétique » (p. 11), le Viêt Nam, « situé aux confins du monde sinisé et du monde indianisé » (p. 12), semble avoir subi toutes les épreuves possibles et imaginables et surtout survécu à celles-ci. Mais, alors que l'historiographie du Viêt Nam contemporain s'est surtout focalisée jusqu'ici sur les antagonismes (conquérants/résistants indépendantistes, colonialistes/anticolonialistes), l'auteur propose, dans sa synthèse pionnière, de « changer de paradigme et d'aborder cette histoire en analysant son dynamisme interne, ses ressorts sociétaux et culturels profonds, sans perdre de vue leurs relations étroites avec l'étape de la mondialisation dans laquelle ils s'inscrivaient » (p. 12). Car, justifie-t-il notamment avec nuances, « le moment colonial fut également celui des rencontres, des affrontements, mais aussi des échanges, des transactions, des interactions et des fusions » (p. 11-12).

Organisé en quatre parties selon un plan chronologico-thématique de facture classique (« Le moment colonial et la modernisation imposée » ; « La fin de l'empire français d'Extrême-Orient » ; « L'indépendance dans la douleur et la réunification au prix fort » ; et « La république socialiste du Viêt Nam, du communisme de guerre au *Đổi mới* »), l'*Histoire du Viêt Nam contemporain* de Pierre Brocheux est centrée autour du concept de résilience, son fil conducteur. La force et l'apport essentiel de l'ouvrage résident ainsi dans son sous-titre : *La nation résiliente*. Empruntée à la psychanalyse et ici appliquée à une nation (en l'occurrence un État national séculaire), la notion de résilience désigne au départ la caractéristique mécanique qui définit la résistance aux chocs d'un matériau. Cette qualité a finalement donné naissance à la « modernité vietnamienne », c'est-à-dire, précise Pierre Brocheux, « une mutation largement

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

inspirée par la civilisation occidentale mais qui n'a pas fait "sortir le Viêt Nam de l'Asie pour le faire entrer dans l'Occident" » (p. 251), qu'il s'agisse notamment de religion, de mode de vie et pensée ou de vision de l'avenir. Avant de conclure : « La société et la culture des Vietnamiens se sont révélées capables d'absorber les chocs venus de l'extérieur, d'adopter et d'adapter les apports étrangers » (p. 252). Dès lors, le pragmatisme et le penchant au syncrétisme des Vietnamiens ont rendu possibles plusieurs métissages. Ces derniers, à la manière de sédimentations successives (en particulier les apports chinois, américain, français), confèrent assurément au Viêt Nam « une place particulière dans l'Extrême-Orient d'aujourd'hui » (p. 252).

Pourvue d'une bibliographie sélective en français, en anglais et en vietnamien, l'*Histoire du Viêt Nam contemporain* de Pierre Brocheux, écrite dans une langue aussi pédagogique qu'élégante, rendra de très utiles services à tous les publics (professeurs, chercheurs et étudiants) devant aborder ce pays devenu incontournable en 2012.

Amaury LORIN

Jean Garrigues, *Les Hommes providentiels. Histoire d'une fascination française*, Paris, Seuil, 2012, 472 p.

La figure de l'homme providentiel est une des particularités emblématiques, et souvent savoureuses, de la culture politique française. Cette propension nationale à en appeler au « sauveur » messianique – quitte à le contester avec véhémence une fois en place – a jalonné l'histoire contemporaine, de Napoléon à de Gaulle, en passant par Louis Napoléon Bonaparte, Boulanger, et Pétain (on pourra sans doute y ajouter, une fois la poussière retombée, le cas Sarkozy). Mais jusqu'ici, à l'exception de l'ouvrage brillamment suggestif de Raoul Girardet sur les mythologies politiques, aucun historien n'avait proposé une vision d'ensemble de ce providentialisme, afin d'en illustrer le cheminement et la durée, ainsi que les variations thématiques et conjoncturelles, d'en démontrer les mécanismes de production idéologique et les fondements sociologiques et d'en analyser la postérité à travers la fabrique de héros légendaires.

Voici cette lacune enfin comblée avec le remarquable ouvrage de Jean Garrigues. Si la figure de l'homme providentiel est constamment évoquée depuis le Moyen Âge – le roi apparaît comme l'envoyé du ciel dans *Les Grandes Chroniques de France* en 1380 – l'objet du livre est plus précis. Il s'agit d'expliquer comment, « au cœur de la France démocratique et républicaine », cette fascination ancestrale de l'homme providentiel a pu perdurer jusqu'à nos jours. Pour saisir cette « alchimie complexe » du messianisme, Jean Garrigues adopte une démarche qui se situe au confluent de l'histoire politique (des institutions ou des expériences qui créent et rendent possible le providentialisme) et de l'histoire des représentations (des pulsions collectives qui se portent, dans des contextes spécifiques, sur la figure de l'homme qui incarne le salut national). L'ouvrage est structuré en quatre parties. Dans un premier temps, Jean Garrigues dresse un tableau des « attentes » providentialistes des Français depuis la Révolution. Il distingue notamment le césarisme napoléonien, qui se focalise sur la figure du guerrier conquérant et pacificateur, du providentialisme de la Troisième République, qui s'incarne dans les défenseurs de la nation, tels Gambetta et Clemenceau. Vient ensuite, après la Grande Guerre, la recherche du père protecteur, symbolisé par des « hommes forts » comme Poincaré et Doumergue, puis, sous Vichy, par Philippe

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Pétain. L'après-Libération est marquée par la naissance d'un nouveau type d'espérance providentialiste, s'articulant cette fois-ci dans l'aspiration d'une rénovation en profondeur de la société. Cet idéal modernisateur sera (brièvement) incarné par Mendès France, puis plus durablement par Charles de Gaulle.

La deuxième partie aborde la mise en scène du providentialisme à travers ses deux piliers essentiels : l'incarnation et la prophétie. Jean Garrigues analyse avec finesse la rhétorique providentialiste, autant dans sa dimension négative (le diagnostic de la décadence) que dans le sursaut volontariste proposé par le sauveur : de Gaulle symbolise ainsi, au moment de son retour triomphal au pouvoir en mai 1958, la « résurrection ». La troisième partie illustre la demande sociale du messianisme en France – le « besoin de croire » – et son déroulement autour de journées, de lieux et de rituels spécifiques (tournées provinciales, bains de foule, anniversaires politiques, etc.). Garrigues offre une typologie analytique des formes d'enthousiasme (rédempteur, patriotique, protecteur et rénovateur), tout en insistant sur la dimension néo-religieuse du providentialisme politique – en particulier en temps de guerre-, avec des illustrations souvent frappantes des phénomènes d'idolâtrie qui se sont cristallisés autour de figures républicaines telles que Thiers, Gambetta, Clemenceau, ou encore Mendès France. L'ouvrage conclut en se tournant vers l'élaboration des « mythes et légendes » de l'homme providentiel : la construction d'une mémoire idéalisée, en premier lieu par les intéressés eux-mêmes (le *Mémorial de Sainte-Hélène*, ou encore les *Mémoires de guerre*) mais aussi par les fidèles ; il souligne également le rôle structurant des grands moments d'émotion collective, notamment lors de deuils nationaux. Dans le dernier chapitre, Jean Garrigues analyse le « tri mémoriel », expliquant comment et pourquoi certaines figures ne franchissent pas (Napoléon III) ou au contraire échouent (Lamartine, Mendès France) aux portes du Panthéon providentialiste, alors que d'autres y deviennent des figures incontournables, les cas paradigmatiques étant Napoléon et surtout Charles de Gaulle, devenu depuis sa mort en 1970 le « mythe national absolu ».

Il y a beaucoup à admirer dans cet ouvrage : son écriture ; les sources originales consultées (notamment la correspondance des hommes politiques comme Gambetta, Thiers, Poincaré, Mendès France, et de Gaulle, très révélatrice des attentes providentialistes du public) ; son regard à la fois impliqué mais lucide sur le phénomène providentialiste ; et sa construction panoptique, qui permet une vision d'ensemble, intégrant tout à la fois les éléments individuels et collectifs, le politique et le social, la dimension institutionnelle mais aussi l'imaginaire. Les échelles d'analyse sont harmonieusement variées, et Jean Garrigues puise abondamment dans les archives publiques et la presse nationale et étrangère pour saisir la phénoménologie du providentialisme, avec son lot d'articles, de discours, de manifestations et de rites publics, sans oublier le pittoresque : la bimbeloterie (le savon Boulanger, « rafraîchissant pour la peau »), la paysanne du village de Quissac qui, apercevant de Gaulle en 1960, s'écrie « Vive le Maréchal ! », les poèmes encomiastiques adressés aux sauveurs, les tableaux et les statues dressés à leur gloire ou au contraire les caricatures qui les tournent en dérision (l'image napoléonienne a ainsi été mise au service de toute une tradition anti-providentialiste, essentiellement de gauche ; dans *Le Coup d'État permanent*, François Mitterrand compare de Gaulle aux deux Bonaparte).

Sur le plan scientifique, *Les hommes providentiels* apporte plusieurs contributions majeures. D'abord, il renouvelle l'historiographie républicaine en démontrant que la célébration de l'homme providentiel n'est pas l'apanage de la seule tradition « bonapartiste », comme on a tendance à l'affirmer, mais une figure récurrente dans la culture politique républicaine depuis la Révolution. Ce messianisme républicain se distingue certes de « l'appel au peuple » napoléonien par les valeurs qu'il cherche

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

à incarner (et par sa conception de la démocratie) ; mais il n'en est pas moins providentialiste (pour dire la même chose autrement, c'est à travers le providentialisme que le République affirme son conservatisme : de Thiers à Pinay, cette droitisation de la tradition républicaine est clairement perceptible). D'où l'autre contribution significative du livre : son analyse subtile de la difficulté structurelle, pour la gauche française, de concilier ses principes constitutifs (l'égalité, la souveraineté populaire, la délibération collective) avec la pratique du providentialisme. L'échec de Pierre Mendès France est ainsi attribué à son hostilité à la « personnalisation » du pouvoir et son incapacité à intégrer la rhétorique providentialiste dans sa démarche. Hostile au régime présidentiel, François Mitterrand parviendra habilement à surmonter cet obstacle, mais au prix d'une réinvention de son personnage présidentiel en incarnation d'un provincialisme figé et vieillissant : ce « Tonton » n'était pas sans rappeler le conservatisme républicain de l'entre-deux-guerres.

In fine l'argument de Jean Garrigues est convaincant. La permanence du providentialisme en France s'explique par certaines tendances lourdes : la récurrence de la guerre, ainsi que le poids de la tradition monarchique et religieuse. L'ouvrage aurait sans doute pu davantage insister sur la conception classique du républicanisme comme religion civile : vus sous cet angle, les discours et les pratiques providentialistes, comme le transfert du cœur de Gambetta au Panthéon, ou la désignation des visiteurs à Colombey-les-Deux-Eglises comme « pèlerins », prennent tout leur sens. L'auteur souligne aussi l'importance des dysfonctionnements du système politique républicain : l'homme providentiel devient ainsi « un mode de régulation périodique » des antagonismes sociaux et politiques que les institutions démocratiques ne peuvent résoudre. Mais en complément de ce diagnostic des limites du « modèle politique français », en écho aux travaux de Pierre Rosanvallon, Jean Garrigues insiste également sur le rôle de l'imaginaire. Au sein d'un dispositif républicain fondamentalement mythogène, l'homme providentiel permet à la République, abstraite et universelle par définition, de prendre corps, de s'incarner – d'où l'importance de l'institution présidentielle sous la V^e^ République, qui n'a de cesse de « fabriquer » des discours et des postures plus ou moins providentialistes. On a encore vu ce messianisme mitigé en 2012, avec François Hollande qui se présentait en incarnation d'un nouveau « destin » pour la France – mais aussi, tradition de gauche oblige, le héraut d'une présidence « normale ».

Seule petite réserve au tableau : si Jean Garrigues démontre clairement la trajectoire providentialiste de la République, il sous-estime peut-être le phénomène parallèle, et tout aussi significatif : comment, au fil du temps, les valeurs du providentialisme se sont républicanisées. Dans une France où la pratique et la croyance religieuse s'effritent lentement pendant le long cours du XX^e^ siècle, le providentialisme se laïcise : Mendès France et de Gaulle sont rarement considérés comme des dieux, ou même des hommes aux pouvoirs surnaturels (comme le fut en son temps Napoléon), mais plutôt comme des figures qui occupent (et remplissent) une fonction. Ce sont, pour le dire en langage ethnologique, des guérisseurs, pas des thaumaturges. Qui plus est, l'efficacité utilitaire et modernisatrice ne suffit pas à définir l'homme providentiel contemporain : il faut aussi qu'il soit vertueux. L'intégration du mythe gaullien dans la tradition républicaine en est une belle illustration. Défenseur de la nation et fondateur d'un ordre politique nouveau, le Général n'entre complètement dans la légende qu'à partir du moment où, avec l'aggravation de la crise du politique et la remise en cause des élites nationales, il incarne l'exemplarité : la probité, le désintéressement, la fidélité, la défense de l'intérêt général, le mépris du matérialisme, sans oublier le ressentiment séculaire face à la perfidie anglo-saxonne.

Sudhir HAZAREESINGH